

COMMUNE DE SAINT-DENIS

BUDGET PRIMITIF 2020

Sommaire :

1. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2020	2
1.1. Des besoins en croissance face à des ressources contraintes	2
1.2. Intégrer la nouvelle donne issue du contrat financier signé entre la commune et l'État	2
1.3. Poursuivre des mesures de gestion pour conserver une capacité d'action	3
2. Orientation du budget primitif 2020 : un budget de transition entre deux mandatures	5
3. Présentation du budget primitif 2020	8
3.1. Les recettes de fonctionnement	9
3.2. Les dépenses de fonctionnement	12
3.3. L'épargne	15
3.4. L'investissement	16
4. Un budget communal dans un contexte d'atonie des partenariats	17
4.1. Le désengagement relatif des partenaires institutionnels	17
4.2. Le financement des opérateurs locaux par la commune	17
4.3. La perte de la CFE, en 2021, pourrait obérer la capacité financière de Plaine commune	18
5. La dette communale	18
6. Éléments de prospective intégrant le PPI	19
*	
Annexe 1 – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux	21
Annexe 2 – PPI 2020-2026	25
Annexe 3 – Budget par activités	33
Annexe 4 – Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs	41
Annexe 5 – Handibudget	49
Annexe 6 – Rapport sur l'égalité femmes – hommes	60
Annexe 7 – Éléments de structuration budgétaire de Plaine commune en 2020	72

1. Contexte et cadre d'élaboration du budget primitif 2020

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 21 novembre 2019 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte pour l'élaboration du budget 2020. Le présent rapport s'inscrit dans ces orientations et présente la construction du budget primitif 2020 proposée par la municipalité et soumis au vote du Conseil municipal.

1.1. Des besoins en croissance face à des ressources contraintes

La commune et Plaine commune poursuivent le développement territorial engagé et le choix politique d'accueillir de nouveaux habitants, qui se décline par un plan d'équipement ambitieux et le besoin de consolidation du service public du quotidien.

Le fort développement urbain reste confronté à une structure de revenus de la population qui demeure en moyenne faible comparativement aux villes de la même strate ; quant aux besoins sociaux, ils sont plus importants qu'ailleurs et tendent à croître.

Sur le plan budgétaire, la croissance des recettes demeure structurellement plus faible que celle des dépenses : cet effet de ciseaux conduit mécaniquement à une contraction des marges de manœuvre de la commune.

La nécessité et la volonté de financer le développement de l'action publique pour un service public fort incitent la municipalité à dégager les marges de manœuvre nécessaires sur le fonctionnement, selon un processus s'inscrivant dans la durée : optimisation des dépenses courantes et des achats, réformes de l'organisation de l'activité, modération de la croissance de la masse salariale.

Le budget primitif 2020 est proposé, dans la continuité des précédents, dans un équilibre permettant d'envisager un financement correct des investissements et sans grever la capacité d'agir dans l'avenir.

1.2. Intégrer la nouvelle donne issue du contrat financier signé entre la commune et l'État

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé le cap de la réduction du besoin de financement des collectivités territoriales, c'est-à-dire leur endettement global, de 13 milliards d'euros sur la période.

Pour y parvenir, l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités doit être contenue annuellement à 1,2% inflation comprise. 322 collectivités, représentant environ 80% de la surface financière locale, ont été « invitées » à signer un contrat de maîtrise des dépenses avec l'État.

A contrario des gouvernements précédents qui avaient réduit fortement (-11,5 Mds €) les concours financiers de l'État aux collectivités, le gouvernement actuel a opté pour une maîtrise de la trajectoire de dépense, avec l'objectif de réduire l'endettement de 13 Mds €.

En contrepartie, les concours financiers aux collectivités sont stabilisés et ne diminuent plus, sauf contribution des collectivités au financement « interne » de la croissance des dotations de péréquation (DSU, DSR).

Ainsi, à l'instar de la préparation budgétaire pour 2019, l'élément de contrainte pour construire le budget communal ne provient plus d'une baisse des dotations versées par l'État, mais de la contraction de la marge de manœuvre en dépenses visant à réduire le niveau d'endettement global public national (Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale).

Pour Saint-Denis, le contrat signé, en juin 2018, entre la commune de Saint-Denis et le préfet de la Seine-Saint-Denis fixe un objectif d'évolution de la dépense communale de +1,35 % par an sur 3 ans. Des plafonds annuels de dépenses sont ainsi déterminés pour chaque année. En cas de dépassement une année, la commune sera sanctionnée par le biais d'une « reprise financière » l'année suivante.

La signature du contrat a permis à la commune d'obtenir du préfet un taux d'évolution des dépenses modulé à la hausse, des subventions d'équipement majorées¹ et partant de disposer d'un plafond de dépenses supérieur, plus favorable compte-tenu de l'évolution des charges de la collectivité.

Dans le même temps, le taux de reprise financière (ponction sur les recettes opérée par l'État) est limité à 75% du dépassement du plafond des dépenses du fait de la signature ; il aurait été de 100% du dépassement en l'absence de signature. La commune serait donc moins sanctionnée dans l'hypothèse d'un dépassement.

Pour autant, ces plafonds de dépenses constituent bien une limite de marge de manœuvre, en comparaison avec les taux d'évolution des dépenses réelles constatées sur les exercices antérieurs.

Conformément à l'engagement contractuel de la ville, l'évolution des dépenses de fonctionnement a fait l'objet d'une vigilance renforcée. Cette mesure nationale accompagne l'effort pour une gestion rigoureuse engagée par la municipalité dès 2014.

Au cours de l'année 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont été de 204,1 M €, soit une progression de 0,34 % par rapport à 2017.

Par courrier en date du 24 juillet 2019, la préfecture prend acte de l'effort de gestion de la commune et confirme que la municipalité a respecté son engagement contractuel en limitant la progression de ses dépenses de fonctionnement en deçà du plafond de 210,3 M € prescrit par la contractualisation financière.

Pour 2019, les crédits ouverts en fonctionnement au budget primitif s'inscrivaient en deçà de 278 000 euros du plafond des dépenses autorisées pour l'exercice. Pour autant, les deux décisions modificatives adoptées en cours d'année ont eu pour effet de porter à un million d'euros les crédits ouverts au-dessus de ce plafond de dépenses².

L'atteinte de l'objectif contractuel sera mesurée au compte administratif. Afin d'éviter, en exécution, tout dépassement du plafond des dépenses de fonctionnement fixé par le contrat entre la commune et l'Etat, la municipalité prend les mesures d'économies nécessaires sur la réalisation des crédits ouverts pour respecter le plafond et atteindre un objectif de sous-consommation compatible avec la contractualisation.

Les premières tendances qui se présentent pour le compte administratif 2019 permettent d'établir que, conformément aux engagements pris, le plafond de dépenses 2019 ne devrait pas être dépassé.

Cet encadrement des dépenses de fonctionnement s'impose au budget primitif pour 2020. Il en résulte que les dépenses réelles de fonctionnement de la ville, en 2020, ne doivent pas excéder 216 031 914 €.

1.3. Poursuivre des mesures de gestion pour conserver une capacité d'action

La municipalité poursuit activement le combat politique pour le renforcement des moyens dédiés au financement des services publics locaux et ne se résigne pas à voir les ressources publiques nationales affectées à notre territoire se contracter, alors même que les besoins ne cessent de croître.

Alors que l'Etat tend à accroître le niveau de ses subventions d'équipement à la collectivité, il tend par ailleurs à se désengager du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences régaliennes.

En ce sens, dans le prolongement de la publication du rapport parlementaire du 31 mai 2018, sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis³, la ville de Saint-Denis a introduit un recours en vue de l'indemnisation de la carence fautive de l'Etat dans son obligation de concours financier envers les collectivités. Au soutien de sa requête, la ville fait valoir que les concours financiers de l'Etat doivent contribuer à l'égalité territoriale alors que le mode de calcul actuel des dotations (assis sur un recensement incomplet et inexact de la population) pénalise les collectivités du département.

¹ Au titre de l'exercice 2019, la ville de Saint-Denis s'est vue attribuée 12 % de l'enveloppe départementale dédiée à la DPV, contre 10 % en 2018 : à ce titre, la ville s'est vue attribuée, au titre de la DPV, 2,7 M en 2019 contre 2,5 M en 2018 et 1,6 M en 2017.

² Près de la moitié des crédits ouverts en dépassement du plafond des dépenses autorisées par la contractualisation financière, pour 2019, résulte de régularisations comptables obligatoires sans flux financiers réels à la suite de la révision des conventions de mutualisation entre la ville de Saint-Denis et l'EPT Plaine commune.

³ Rapport d'information n° 1014 du Comité de contrôle et d'évaluation des politiques publiques, MM. François CORNUT-GENTILLE et Rodrigue KOKOUENDO, Assemblée nationale, 31 mai 2018.

Pour autant, la nécessité de répondre aux besoins des habitants et de construire un budget en équilibre implique de tenir compte des contraintes et de poursuivre les efforts de gestion. Ainsi, la politique de gestion rigoureuse menée jusqu'à présent a permis de dégager les économies et les ressources nécessaires au financement du projet municipal et de maintenir, année après année, une situation financière globalement saine pour la commune.

Dans cette optique, la municipalité poursuit ses efforts visant à maîtriser l'évolution des dépenses dans la limite prévue au contrat avec l'État. Le travail mené pour 2020 s'inscrit dans cette stratégie budgétaire et permet de proposer un budget primitif répondant aux ratios de bonne gestion.

Pour mémoire, il est par ailleurs rappelé que la Chambre Régionale des Comptes a d'ailleurs reconnu les enjeux spécifiques liés au dynamisme du territoire et salué, dans son rapport d'observations définitives du 8 décembre 2017, « une situation financière structurellement saine mais qui se détériore », mettant en exergue des « produits supérieurs [aux] charges », un « excédent brut de fonctionnement [ainsi qu'une] capacité d'autofinancement par habitant [...] supérieurs à ceux des communes de sa strate démographique ». La Chambre souligne également que la dette communale est « sécurisée » et son encours « maîtrisé ».

Néanmoins, la Chambre pointe la contraction tendancielle des marges de manœuvre, face au maintien d'un « niveau d'investissement important pour faire face aux besoins générés par la croissance démographique de son territoire et notamment pour construire des groupes scolaires » qui met en tension également la trésorerie de la commune.

La Chambre estime que, faute de pouvoir réduire le niveau des investissements, il conviendra d'augmenter les sources de financement, soit par une hausse de la capacité d'autofinancement (mais à condition que les dépenses n'augmentent pas plus vite que les recettes, ce qui est compte-tenu du dynamisme territorial est un défi), soit en recourant à l'emprunt « au risque de détériorer [...] sa capacité de désendettement ».

La situation saine des finances communales, consolidée chaque année par le travail mené, autorise la municipalité à proposer un budget 2020 équilibré permettant de conforter le service public et de finaliser l'ensemble des engagements du mandat.

2. Orientation du budget primitif 2020 : un budget de transition entre deux mandatures

Pour le mandat 2014-2020, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir le cap d'un service public communal fort, présent dans l'ensemble des quartiers, pour répondre aux besoins quotidiens des Dionysiens.

Les grands objectifs du mandat ont été de garantir un cadre de vie apaisé, la préservation de l'environnement, l'accès à un logement décent, à la santé et à l'emploi, un cadre éducatif, sportif et culturel épanouissant notamment pour l'enfance et la jeunesse et le maintien de la solidarité envers les plus démunis et les personnes âgées.

Dans cette optique, le projet municipal s'est articulé autour de 3 priorités :

- la **ville éducative**, par le développement des modes d'accueil du petit enfant, la priorité aux équipements de l'enfance et de l'enseignement, l'accompagnement vers l'autonomie de la jeunesse, l'essor des activités éducatives, culturelles et sportives ;
- la grande **ville populaire et solidaire**, dans laquelle chacune et chacun trouve sa place, par l'accès aux droits et le respect des règles **communes** ;
- le **renouveau du centre-ville**, ouvert sur tous les quartiers et à tous les habitants, par l'amélioration de l'habitat, la diversification des commerces et la présence accrue des grands services publics.

Le budget 2020 est le dernier budget voté par l'actuelle mandature 2014-2020. Il doit permettre d'achever la mise en œuvre des engagements municipaux tout en préservant pour l'avenir la santé financière et les marges de manœuvre de la commune.

A cet effet, parmi les projets portés en 2020 figureront notamment :

- Sur les enjeux de solidarités, habitat, santé et petite enfance :
 - poursuite de la stratégie de montée en puissance sur l'habitat indigne via la déclinaison du protocole signé avec l'Etat : lancement d'un marché de captation de logements au profit des ménages en sortie d'habitat indigne (30 000 €) ; lancement d'une étude sur la mise à jour du stock d'arrêtés d'insalubrité (60 000 €) ; renforcement des actions coercitives à l'encontre des marchands de sommeil avec le renforcement de l'équipe dédiée au Permis de louer ;
 - pilotage de la phase conclusive de la MOUS Voltaire, avec l'accélération des relogements ;
 - poursuite des opérations de résorption de l'habitat insalubre (2 235 833 € en 2020 en investissement dans le cadre des conventions PNRQAD) ;
 - achèvement des projets de **réhabilitation** des résidences pour personnes âgées Dionysia et Croizat et poursuite du projet de réhabilitation de la résidence Basilique (243 000 € en investissement) ;
 - poursuite de l'extension du réseau d'épiceries solidaires sur le territoire ; lancement d'une réflexion sur la lutte contre l'illectronisme ;
 - mise en œuvre de la nouvelle convention PMI avec un renforcement de l'offre médicale et de médiation sanitaire ;
 - dans le cadre de la convention ville/hôpital, amélioration de l'accès aux spécialités (ORL, ophtalmologie, neurologie) ;
 - création, dans le quartier Floréal, d'une maison de santé pluri-professionnelle et d'une maison du petit enfant (2 660 000 € en investissement en 2020 pour une ouverture prévue en 2021) ;
 - poursuite du plan de « 300 places en crèches » avec 10 nouvelles places créées à La Plaine en janvier 2020 (332 places supplémentaires créées depuis 2014) ;
 - poursuite de la rénovation de la maison du petit enfant Ribambelle (600 000 €) ; achat de la coque et de la crèche Montjoie (1 010 000 €) pour une ouverture prévue en 2021 ;
 - élargissement du public des bénéficiaires pour conforter la ville comme pilote de la politique de la petite enfance sur le territoire (meilleure appréhension des causes du non recours et développement de l'accueil occasionnel) ;
 - en matière de politique d'insertion des personnes en situation de handicap : reconduction du plan autisme municipal (15 000 €) avec notamment le renforcement des actions de sensibilisation à l'autisme, l'achat de matériel pédagogique dédié au handicap, le projet « accueillir la différence » en partenariat avec le TGP, le prolongement de

l'accompagnement in situ des équipes d'ADL, la mise en œuvre d'ateliers musicaux adaptés au conservatoire ;

- poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements communaux.

➤ Sur les enjeux éducatifs, enfance et jeunesse :

- fin de la construction du groupe scolaire Montjoie (986 795 €) et construction du groupe scolaire Lili Boulanger (2 800 000 €) ;
- rénovation du groupe scolaire du Lendit (500 000 €) et reconstruction de la restauration de l'école Jules Vallès (1 270 000 €) ;
- extension des groupes scolaires Diez (4 690 000 €) et Langevin (2 634 000 €) ;
- rénovation des offices de restauration (1 240 000 €) ;
- investissement en faveur des écoles numériques (364 800 €) ;
- création d'un observatoire des perspectives scolaires, en partenariat avec la CAF, pour anticiper les évolutions des effectifs et piloter les réflexions quant à l'équipement des établissements scolaires au regard des réformes de l'éducation nationale ;
- versement d'un forfait pour les élèves dionysiens scolarisés dans les écoles privées sous contrat en conséquence de la scolarisation obligatoire dès 3 ans (49 550 €) ;
- dépenses de gestion liées à l'ouverture de la maternelle Le Rouillon et à la livraison du groupe scolaire confluence (17 742 €) ;
- amélioration de la qualité et de l'offre de services des espaces **jeunesse** pour répondre aux attentes des publics jeunes ;
- renforcement de la gestion des transitions du public des centres de loisirs vers les espaces **jeunesse** ;
- soutien à l'autonomie des jeunes, notamment en termes d'accès au logement, à la formation et à l'emploi ;
- augmentation de l'enveloppe dédiée aux bourses « étudiants solidaires » ;
- redynamisation du festival hip-hop et des cultures urbaines ;
- poursuite de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- en matière de multimédia, poursuite de la territorialisation de l'activité de la cyber-base municipale pour renforcer l'offre de proximité dans les quartiers ;
- lancement d'une étude sur l'évolution des attentes et des besoins des familles en termes d'accueil de loisirs, d'aides aux leçons et évolution de l'offre des centres de vacances ;
- achèvement du déploiement du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- mise en œuvre du plan « mon restau écoresponsable » avec pour objectif cible l'atteinte de 35 % d'achats écoresponsables, dont 16 % de produits bio en 2020.

➤ Sur les enjeux vie des quartiers, commerce, culture et sports :

- soutien à la montée en charge de la Foncière Commerce « Saint-Denis commerces » et actions en faveur de la maîtrise du plancher commercial du territoire (100 000 euros au titre de la préemption de locaux commerciaux, en investissement) ;
- fonctionnement des maisons de quartiers (164 624 €) ;
- animation de la vie locale - fêtes de quartiers, événements divers (60 500 €) ;
- accompagnement des projets de rénovation urbaine (190 400 €) ;
- accompagnement du pouvoir d'agir des habitants avec la 4^e édition du budget citoyen (100 000 €) ;
- soutien des projets associatifs dans les quartiers avec des subventions et des aides à projets politique de la ville (435 000 €) ;
- poursuite de la mise en œuvre d'une politique culturelle attractive dans le cadre de la fête des tulipes, de la fête de Saint-Denis ;
- maintien des actions en faveur des acteurs culturels locaux : subventions au TGP (900 689), au cinéma de L'Ecran (622 661), au festival de Saint-Denis (484 866), à l'association « Suivez la flèche » (50 000 €) et à environ 50 autres acteurs associatifs culturels d'un montant de 350 à 10 000 € (coût global de 180 000 €) ;
- coproduction de la saison jeune public « et moi alors ? » avec le TGP (63 500 €) ;
- accueil de l'expo Picasso Eluard en collaboration avec les musées Picasso de Paris et de Barcelone ;
- lancement des travaux de la maison des pratiques artistiques en amateur (1 185 000 €) ;
- acquisition de cellules commerciales dans le cadre de la réhabilitation de l'ilot 7 (2 000 000 €) ;

- entretien et rénovation du patrimoine dionysien : rénovation de la fresque Amblard (150 000 €), restauration et acquisition d'œuvres d'art (25 000 €) ;
 - rénovation du palais des sports Delaune (350 000 €) ;
 - maintien du dispositif « Atout sport » visant à favoriser l'adhésion à un club dionysien (80 000 €) ;
 - maintien de l'enveloppe de subventions aux associations sportives (1 516 180 €) ;
 - maintien du budget de fonctionnement au centre nautique « La Baleine » (1 689 113 €).
- Sur les enjeux sécurité et tranquillité publique, propreté, environnement et aménagement du territoire :
- lancement d'actions nouvelles, par redéploiement de crédits, en faveur de la prévention de la radicalisation, de la lutte contre la prostitution, de la prévention des violences et des permanences de la maison de la justice et du droit ;
 - renforcement de la lutte contre les vendeurs à la sauvette avec maintien d'une équipe de 6 gardes de l'espace public ;
 - extension du périmètre d'intervention du groupement d'intérêt public « médiateurs de nuits » sur le quartier confluence (+18 000 €) ;
 - sécurisation de la traversée des enfants sur la **voirie** aux abords des écoles avec l'association « Partenaires pour la ville » (+13 650 €) ;
 - actions en faveur de l'éducation au développement durable (21 800 €) : notamment la 14^e édition de l'éco parlement des écoliers sur le thème de la transition écologique, ateliers lors des fêtes municipales ;
 - actions de soutien aux projets de végétalisation et d'agriculture urbaine des habitants des quartiers (6 000 €) ;
 - actions en faveur de l'éco-responsabilité (4000 €) et soutien à la vie associative en matière de protection de l'environnement (9 500 €) ;
 - ouverture de la maison de l'écologie : activités pédagogiques pour les scolaires et sensibilisation à la protection de l'environnement de tous les publics à la maison de l'écologie (60 000 €) ;
 - investissement en faveur de la résorption des coupures urbaines : 1^{ère} tranche du cofinancement du franchissement urbain Pleyel (1 000 000 €) ;
 - crédits en investissement pour l'adaptation des locaux au changement climatique (750 000 €) ;
 - étude dédiée au développement d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux (60 000 € sur 2020)
- Enfin sur les enjeux ressources internes et modernisation du service public
- poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions « Engageons-nous » pour améliorer les conditions de travail des agents (dont un effort en investissement de 558 000 €) ;
 - mise en place d'un plan d'action de prévention en direction des agents exposés à une plus forte usure professionnelle ;
 - amélioration de l'offre interne de formation à l'intention des agents encadrants ;
 - poursuite de l'amélioration et la modernisation de la relation à l'utilisateur : gestion électronique du courrier et poursuite du déploiement de l'espace public numérique.

3. Présentation du budget primitif 2020

Réglementairement, le budget primitif doit être équilibré, tant en fonctionnement qu'en investissement et permettre de couvrir les dépenses obligatoires notamment la charge de la dette.

Au sein d'une trajectoire financière pluriannuelle permettant de financer de manière pérenne l'action communale, le budget doit également, **sans augmentation de la fiscalité**, permettre d'autofinancer suffisamment les investissements de sorte à contenir le recours à l'emprunt à un niveau soutenable.

Tableau 1 : principaux agrégats composant le budget communal de 2014 à 2020

OPÉRATIONS RÉELLES NET DU FCCT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA2018	BP 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	187 099 262 €	187 813 081 €	199 915 034 €	194 932 353 €	197 587 158 €	197 764 860 €	198 227 793 €
Dépenses réelles de fonctionnement	163 936 279 €	168 229 552 €	174 058 470 €	175 114 385 €	175 459 882 €	180 356 920 €	181 066 071 €
Épargne brute	23 162 983 €	19 583 529 €	25 856 564 €	19 817 968 €	22 127 276 €	17 407 940 €	17 161 722 €
Taux d'épargne brute	12,4%	10,4%	12,9%	10,2%	11,2%	8,8%	8,7%
Remboursement capital de la dette	10 516 206 €	9 611 289 €	8 654 526 €	10 519 978 €	11 894 592 €	12 990 681 €	13 867 994 €
Épargne nette	12 646 777 €	9 972 240 €	17 202 038 €	9 297 989 €	10 232 684 €	4 417 259 €	3 293 728 €
Dépenses réelles d'investissement hors dette	39 502 428 €	47 129 056 €	46 242 195 €	34 309 545 €	37 883 969 €	41 934 929 €	40 228 106 €
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	14 977 004 €	13 905 047 €	12 286 288 €	13 978 471 €	32 540 512 €	11 466 842 €	13 606 189 €
Encours de la dette	103 162 016 €	117 462 998 €	125 731 041 €	128 730 752 €	131 836 160 €	131 836 160 €	141 816 440 €
Capacité de désendettement	4,5	6,0	4,9	6,5	6,0	7,6	8,3

Pour 2020, les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles atteignent 238,1 M€ (198,2 M€ hors FCCT) et couvrent les dépenses réelles portées à 220,9 M€ (181 M€ hors FCCT).

L'épargne brute (= recettes réelles – dépenses réelles) atteint 17,2 M€ au BP 2020 et 8,7 % des recettes réelles de fonctionnement hors FCCT, en légère diminution par rapport à la prévision du BP 2019 (-1,4 %).

En 2020, la commune maintient donc un niveau d'épargne brute comparable à celui du budget primitif 2019.

Le budget primitif pour 2020 est construit comme un budget de transition entre deux équipes municipales. A ce titre, ce budget est conçu comme un budget de reconduction. Ce budget doit permettre d'achever la mise en œuvre des engagements municipaux tout en préservant la santé financière et les marges de la commune.

Par ailleurs, la préparation du budget pour 2020 s'est également inscrite dans un cadre contraint par le dispositif de contractualisation financière entre la ville et l'Etat. En application du contrat passé entre la commune de Saint-Denis et l'Etat, en juin 2018, la ville s'est engagée à limiter la progression de ses dépenses réelles de fonctionnement, sur le triennal 2018-2020, en deçà d'une moyenne annuelle de 1,35 %.

Cet encadrement des dépenses de fonctionnement s'est imposé dans le cadre de la préparation du BP 2020

Tableau 2 : plafonds annuels de dépenses de 2018 à 2020, et budget 2020, en €

DRF CONCERNÉES PAR LE CONTRAT	CA 2017 = BASE	Plafond 2018	BP 2018	Plafond 2019	BP 2019	Plafond 2020
DÉPENSES	212 501 195 €	215 369 961 €	217 807 457 €	218 277 455 €	218 335 206 €	221 224 201 €
Atténuations de charges	- 4 987 552 €	- 5 054 884 €	- 5 935 806 €	- 5 123 125 €	- 5 459 312 €	- 5 192 287 €
TOTAL	207 513 643 €	210 315 077 €	211 871 651 €	213 154 330 €	212 875 894 €	216 031 914 €
Évolution annuelle	ÉCART AU PLAFOND		1 556 574 €	-	- 278 436 €	-

Le budget primitif 2020, conçu comme un budget de transition entre deux équipes municipales, est en conformité avec le plafond des dépenses fixées au contrat entre la ville et l'Etat pour 2020. Au regard de ce plafond, la marge de manœuvre est de 1 719 613 €.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Dans la mesure où la loi de finances pour l'année 2020 n'a pas encore été adoptée, les prévisions de recettes sont basées sur le principe d'une reconduction globale du cadre budgétaire de 2019. Ces prévisions devront, selon toute vraisemblance, faire l'objet d'un recalage lors d'une prochaine décision modificative en cours d'exercice, après notification des états fiscaux et du montant des dotations versées à la ville.

De manière générale, les hypothèses en matière d'évolution des recettes sont prudentielles⁴.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- des recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73 et 75)
- des recettes financières (76)
- des recettes exceptionnelles (77)
- et des reprises sur provisions (78), composant les recettes réelles.

Aux recettes réelles s'ajoutent les recettes d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 3 : composantes des recettes réelles de fonctionnement de 2014 à 2020, en €

RECETTES RÉELLES HORS FCCT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Atténuation de charges (013)	5 188 051 €	5 332 962 €	5 575 810 €	4 987 552 €	6 080 435 €	5 459 312 €	5 853 168 €
Produits des services (70)	11 792 027 €	11 863 354 €	12 837 858 €	13 161 086 €	13 849 997 €	14 954 821 €	15 042 952 €
Impôts et taxes (73)	123 293 395 €	120 922 992 €	130 368 670 €	128 968 662 €	129 233 909 €	132 068 337 €	131 268 639 €
Dotations et participations (74)	41 811 384 €	45 889 328 €	46 452 901 €	43 637 806 €	44 934 022 €	42 863 055 €	43 438 509 €
Autres produits de gestion courante (75)	1 612 342 €	1 678 754 €	1 742 391 €	1 778 952 €	1 547 452 €	1 143 673 €	1 402 025 €
Total des recettes de gestion	183 697 199 €	185 687 390 €	196 977 629 €	192 534 058 €	195 645 815 €	196 489 198 €	197 005 293 €
Produits financiers (76)	1 507 346 €	1 409 736 €	1 610 303 €	1 217 496 €	1 025 065 €	1 001 162 €	940 000 €
Produits exceptionnels (77)	1 495 187 €	515 955 €	598 459 €	1 060 410 €	436 668 €	274 500 €	282 500 €
Reprises de provisions (78)	399 530 €	200 000 €	- €	120 390 €	479 610 €	- €	- €
Total des recettes réelles	187 099 262 €	187 813 081 €	199 186 392 €	194 932 353 €	197 587 158 €	197 764 860 €	198 227 793 €

3.1.1. Les recettes de gestion (chapitres 013, 70, 73, 74 et 75)

Les recettes de gestion sont les recettes courantes de la collectivité. Hors FCCT, elles totalisent 197 M€ au budget primitif 2020.

3.1.1.1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes englobent les produits des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières), de la fiscalité dite reversée (attribution de compensation, FSRIF et FPIC) ainsi que de diverses taxes.

Cf. Annexe 1 – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux

⁴ Les hypothèses en matière d'évolution des recettes prennent appui sur les indications transmises par les cabinets d'expertise en finances locales FCL et Michel Klopfer.

Tableau 4 : composantes des recettes fiscales de 2014 à 2020, en €

RECETTES FISCALES HORS MGP	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Taxes foncières et d'habitation	64 210 626 €	65 764 397 €	73 193 040 €	73 318 241 €	75 265 556 €	77 158 503 €	77 269 567 €
Rôles supplémentaires	- €	- €	302 308 €	368 099 €	330 532 €	200 000 €	202 000 €
Attribution de compensation	37 592 708 €	37 592 708 €	37 592 708 €	37 592 708 €	37 592 708 €	37 592 708 €	37 580 733 €
Dotations de solidarité communautaire	1 256 371 €	894 954 €	- €	- €	- €	- €	- €
FSRIF	7 145 145 €	7 536 570 €	7 953 257 €	7 929 241 €	8 046 650 €	8 101 930 €	8 122 620 €
FPIC	984 781 €	1 482 742 €	1 849 216 €	1 970 457 €	2 035 992 €	2 204 408 €	2 376 100 €
Taxes pour utilisation du domaine	919 895 €	976 946 €	1 006 094 €	1 073 896 €	967 631 €	1 227 595 €	1 227 595 €
Taxes et participations urbanisation et dvpt	19 314 €	8 513 €	21 895 €	20 862 €	21 312 €	21 600 €	21 852 €
Taxe sur l'électricité	1 710 962 €	1 442 202 €	1 504 261 €	1 588 591 €	1 537 459 €	1 652 522 €	1 660 785 €
Impôts et taxes liés aux activités de services	4 282 105 €	267 898 €	197 154 €	200 834 €	210 669 €	220 000 €	220 000 €
Droits de mutation	5 171 488 €	4 956 061 €	6 748 737 €	4 524 066 €	4 017 588 €	4 000 000 €	4 000 000 €
Total des recettes fiscales	123 293 395 €	120 922 992 €	130 368 670 €	128 586 996 €	130 026 097 €	132 379 266 €	132 681 252 €

3.1.1.1.1. Impôts locaux (731)

Le produit attendu de la taxe foncière et de la taxe d'habitation inscrit au BP 2020 s'élève à 77,2 M€. Par rapport à 2019, une progression estimée de 1,3 % du produit de la fiscalité est attendue, compte tenu de la revalorisation forfaitaire de 0,9 % des bases de taxe d'habitation et de 1,2 % des taxes foncières. A ces évolutions forfaitaires prévues dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, s'ajoute également l'évolution physique des bases.

- Le rapport spécifique sur l'état de la fiscalité présente une analyse de la fiscalité 2019.

3.1.1.1.2. Fiscalité reversée (732)

L'attribution de compensation versée jusqu'en 2015 par Plaine commune est désormais versée par la Métropole du Grand Paris.

Aucun transfert de charge au profit de la Métropole du Grand Paris n'est intervenu au cours de l'année 2019, de sorte qu'aucune CLECT n'a été organisée depuis octobre 2018. Il en résulte notamment que le montant de la dotation de compensation versée par la MGP, pour 2020, sera maintenu au niveau de 2019, soit 37,6 M €.

Ce compte englobe aussi les versements péréquateurs que sont le fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). De BP 2019 à BP 2020, le FSRIF est estimé en hausse de 20 k€ et le FPIC de 171 k€.

3.1.1.1.3. Autres taxes (733 à 738)

Les droits de mutation acquittés à la commune sur toute transaction immobilière demeurent une ressource structurante. Malgré l'aléa existant sur le volume et la temporalité des ventes de biens, le BP 2020 table sur une recette de 4 M€, de manière prudentielle et en cohérence avec le produit perçu les années précédentes.

La taxe sur l'électricité est prévue sur une jauge de 1,6 M€, impactée à la hausse par la croissance de la population et du nombre de logements occupés.

3.1.1.2. Dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations regroupent les concours financiers de l'État ainsi que les subventions et financements obtenus par la commune de divers partenaires : CAF, département, État...

Tableau 5 : composantes des recettes dotations et participations de 2014 à 2020, en €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS HORS MGP	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	27 654 827 €	26 375 123 €	24 721 161 €	24 173 335 €	24 742 134 €	25 106 528 €	25 428 248 €
FCTVA (dépenses entretien)	- €	- €	- €	332 703 €	165 122 €	165 121 €	230 049 €
Dotation spéciale instituteurs	25 272 €	19 656 €	22 464 €	11 232 €	11 232 €	15 000 €	15 000 €
Dotation générale de décentralisation	745 777 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €
Participations	10 949 308 €	13 458 206 €	15 184 713 €	13 016 063 €	13 230 145 €	11 407 862 €	11 490 247 €
Autres attributions et participations	2 436 200 €	5 294 338 €	5 782 558 €	5 362 468 €	5 428 691 €	5 426 539 €	5 532 960 €
Total des recettes dotations et particip.	41 811 384 €	45 889 328 €	46 452 901 €	43 637 806 €	44 319 329 €	42 863 055 €	43 438 509 €

3.1.1.2.1. DGF (741)

La rubrique DGF inclut la dotation forfaitaire (elle-même objet principal du mouvement de « baisse des dotations » des années précédentes) et la dotation de solidarité urbaine.

Tableau 6 : parts forfaitaire et péréquatrice de la DGF de 2014 à 2020, en €

DF / DSU	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Dotation forfaitaire	19 128 567 €	15 356 537 €	11 573 556 €	9 299 265 €	8 762 059 €	8 097 457 €	7 636 168 €
Dotation de solidarité urbaine	8 526 260 €	11 018 586 €	13 147 605 €	14 874 070 €	15 980 075 €	17 009 071 €	17 792 080 €
Cumul DF + DSU	27 654 827 €	26 375 123 €	24 721 161 €	24 173 335 €	24 742 134 €	25 106 528 €	25 428 248 €

Après la période de baisse globale de la législature précédente, les prévisions du BP 2020 tablent sur une baisse moins marquée de -6% sur la dotation forfaitaire (cf. « gel » des concours financiers de l'État et contribution de Saint-Denis à l'équilibre général des enveloppes nationales) et une hausse de 4,6% de la DSU de BP à BP.

3.1.1.2.2. Participations... (744 à 747)

Tableau 7 : détail des participations de 2014 à 2020, en €

PARTICIPATIONS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Emplois d'avenir	183 466 €	247 096 €	408 544 €	166 396 €	345 543 €	205 000 €	41 805 €
Subventions diverses de l'État	991 992 €	2 946 087 €	2 887 651 €	2 196 239 €	2 123 318 €	1 140 701 €	1 292 102 €
Subventions de la Région	- 70 617 €	196 901 €	100 000 €	65 816 €	- 66 485 €	- €	- €
Subventions du Département	1 226 597 €	1 091 338 €	1 370 932 €	508 834 €	- 88 482 €	307 226 €	375 391 €
Financements CAF et autres partenaires	8 529 213 €	8 580 391 €	9 774 525 €	9 726 706 €	10 610 750 €	9 754 935 €	9 780 949 €
Autres	88 657 €	396 393 €	643 061 €	352 072 €	305 501 €	- €	- €
Total des recettes participations	10 949 308 €	13 458 206 €	15 184 713 €	13 016 063 €	13 230 145 €	11 407 862 €	11 490 247 €

Le produit global attendu sur cette rubrique reste relativement stable à 11,4 M€ (+ 83k €). À noter que la CAF prend une importance relative croissante et demeure un financeur majeur de la commune, compte-tenu des projets développés sur le territoire en matière de petite enfance, d'enfance ou de jeunesse, notamment.

... et autres participations (748)

Tableau 8 : détail des autres participations de 2014 à 2020, en €

AUTRES PARTICIPATIONS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Compensation ex-taxe sur les spectacles	- €	2 716 943 €	2 761 534 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €
Compensation perte taxe professionnelle	915 645 €	604 941 €	513 035 €	159 671 €	- €	- €	- €
Compensation exonérations taxes foncière	379 717 €	301 683 €	909 127 €	886 480 €	1 009 657 €	989 926 €	989 926 €
Compensation exonérations taxe habitation	1 106 263 €	1 272 182 €	1 091 063 €	1 470 033 €	1 575 907 €	1 595 243 €	1 647 472 €
Dotation politique de la ville	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	154 320 €
Autres (dont aide maires bâtisseurs)	34 575 €	398 589 €	507 799 €	29 341 €	26 184 €	24 427 €	24 299 €
Total des recettes autres participations	2 436 200 €	5 294 338 €	5 782 558 €	5 362 468 €	5 428 691 €	5 426 539 €	5 532 960 €

Cette rubrique retrace l'évolution des différentes compensations versées par l'État et déterminées dans les lois de finances successives. À noter que la compensation de perte de taxe professionnelle est éteinte depuis 2018.

Remarque : le produit fiscal issu du dégrèvement des assujettis à la TH par l'État est un produit fiscal puisque l'État se substitue au contribuable, et non pas une compensation d'une perte de recettes.

3.1.1.3. Produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Ce chapitre inclut les facturations de services aux usagers (restauration, centre de loisirs, crèches, activités sportives, séjours...), les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine communal ainsi que les facturations de services aux partenaires (notamment avec Plaine commune pour les prestations ponctuelles non intégrées dans le FCCT lors de la révision des conventions de mutualisations).

Au global, les recettes sont estimées à 15 M€ sur ce chapitre au BP 2020.

3.1.1.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit essentiellement des revenus tirés de la location des immeubles communaux. La recette est estimée à 1,4 M€ pour 2020.

3.1.1.5. Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre intègre les remboursements divers sur les rémunérations du personnel et sur les cotisations sociales, pour certains agents absents faisant l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie ou pour des agents mis à disposition.

La recette totale sur ce chapitre est estimée à 5,8 M€.

À noter également que ce chapitre vient en déduction des dépenses considérées pour la contractualisation avec l'État.

3.1.2. Les recettes financières (chapitre 76)

Le chapitre retrace notamment les recettes issues des opérations menées sur la dette communale (couverture de risques de crédit). La recette est estimée à 940 000 € en 2020.

3.1.3. Les recettes exceptionnelles (chapitre 77)

282,5 k€ sont inscrits au titre des estimations de recettes exceptionnelles, très aléatoires.

3.1.4. Les reprises sur provisions (chapitre 78)

Aucune inscription nouvelle n'est prévue au BP 2020.

3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges de gestion (chapitres 011, 012, 014, 65 et 656)
- des charges financières (66)
- des charges exceptionnelles (67)
- et des dotations aux provisions (68), composant les dépenses réelles

Aux dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre (opérations comptables sans impact sur la trésorerie, non traitées dans le présent rapport).

Tableau 9 : composantes des dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2020, en €

DÉPENSES RÉELLES HORS FCCT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Charges à caractère général (011)	36 069 806 €	36 494 713 €	39 774 309 €	37 413 404 €	37 995 834 €	39 249 995 €	38 297 680 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	105 569 931 €	109 191 664 €	112 012 514 €	115 208 740 €	115 706 499 €	119 167 228 €	120 560 690 €
Atténuations de produits (014)	891 335 €	766 667 €	766 667 €	825 233 €	766 667 €	781 022 €	766 667 €
Autres charges de gestion courante (65)	15 906 079 €	16 230 086 €	16 532 343 €	16 422 161 €	16 761 966 €	16 584 957 €	16 708 907 €
Frais de fonct. des groupes d'élus (656)	117 376 €	210 881 €	253 768 €	227 940 €	203 172 €	264 282 €	259 100 €
Total des dépenses de gestion	158 554 526 €	162 894 012 €	169 339 602 €	170 097 477 €	171 434 139 €	176 047 484 €	176 593 044 €
Charges financières (66)	4 074 637 €	4 071 862 €	3 910 469 €	4 016 781 €	3 181 901 €	3 571 240 €	3 730 681 €
Charges exceptionnelles (67)	1 107 116 €	1 063 678 €	808 400 €	1 000 128 €	364 231 €	738 196 €	742 346 €
Dotations aux provisions (68)	200 000 €	200 000 €	- €	- €	479 610 €	- €	- €
Total des dépenses réelles	163 936 279 €	168 229 552 €	174 058 470 €	175 114 385 €	175 459 882 €	180 356 920 €	181 066 071 €

Hors FCCT, les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues progressent faiblement par rapport au BP 2019 (+ 0,4 %).

3.2.1. Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion constituent les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité. Hors flux liés à la création de la Métropole du Grand Paris, elles totalisent 176,5 M€ au budget primitif 2020, soit une très faible progression de + 0,3% par rapport au budget primitif 2019.

3.2.1.1. Les rémunérations et cotisations sociales : la masse salariale (chapitre 012)

La masse salariale représente 66,6% des dépenses réelles de fonctionnement (120,5 M€ au BP 2020). Au BP 2020, les dépenses de personnel et cotisations sociales enregistrent une évolution de 1,18%.

Elle traduit le choix d'un service public local fort. La ville de Saint-Denis veille, pour autant, à limiter la progression de la masse salariale grâce à la modernisation du service public, aux réorganisations et à la numérisation.

3.2.1.2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le chapitre 011 regroupe les dépenses courantes pour le fonctionnement des services : prestations, fournitures, énergie, contrats divers...

En diminution de 2,4 % par rapport au BP 2019, ce poste représente 38,3 M€ et 21,2 % des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2020. La diminution significative des dépenses inscrites à ce chapitre traduit l'effort de la ville en termes de maîtrise de ses dépenses de gestion.

3.2.1.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Il regroupe les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités et frais de mission des élus, les participations de la commune à divers organismes, notamment au service d'incendie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

Tableau 10 : composantes des autres charges de gestion courante de 2014 à 2020, en €

AUTRES CHARGES DE GESTION HORS FCCT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Indemnités des élus	1 233 468 €	1 347 977 €	1 392 414 €	1 313 868 €	1 291 437 €	1 489 303 €	1 489 303 €
Pertes sur créances irrécouvrables	664 528 €	616 948 €	444 962 €	426 756 €	411 229 €	398 000 €	398 000 €
Contingents et participations obligatoires	2 676 945 €	2 736 915 €	2 915 068 €	3 013 035 €	3 407 289 €	3 312 963 €	3 367 963 €
Subvention au CCAS	3 887 342 €	4 050 812 €	4 090 812 €	4 128 331 €	4 174 331 €	3 938 556 €	3 918 556 €
Subvention à la Caisse des Écoles (PRÉ)	119 500 €	107 500 €	61 200 €	107 500 €	107 500 €	106 377 €	106 377 €
Subventions aux associations	6 926 471 €	6 972 108 €	7 241 996 €	7 011 780 €	6 949 289 €	6 917 811 €	6 989 311 €
Subventions autres organismes publics	397 825 €	397 825 €	385 891 €	420 891 €	420 891 €	420 891 €	438 891 €
Total des autres charges de gestion cour.	15 906 079 €	16 230 086 €	16 532 343 €	16 422 161 €	16 761 966 €	16 583 901 €	16 708 401 €

Le droit à la formation des élus est inscrit au sein de ce chapitre. En application des articles L. 2123-12 à L. 2123-16, les élus disposent d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues.

Par ailleurs, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, instaure un nouveau droit individuel à la formation pour les élus locaux à compter du 1er janvier 2016. Il a pour objectif d'améliorer la formation des élus locaux, tant dans le cadre de l'exercice de leur mandat qu'en vue de leur réinsertion professionnelle à l'issue de leur mandat.

Au budget 2020, le montant de l'enveloppe de formation des élus reste stable à 175 059 €.

Le FCCT est également imputé sur ce chapitre : 39,9 M€. Les chiffres présentés dans les tableaux du présent rapport sont nets du FCCT (qui est un simple flux de transit) pour permettre une lecture à champ constant du budget communal.

Il est rappelé que le FCCT n'entre pas dans le périmètre des dépenses retenues dans le contrat financier entre l'État et la commune.

Les prévisions totales, hors FCCT, sur ce chapitre enregistrent une progression de 0,75 %.

Le FCCT, par rapport au BP 2019, évoluerait de 1,1 M €, du fait de :

- La création d'une cinquième part du FCCT (pour près d'un million d'euros) du fait de la révision des conventions de mutualisation entre la ville et plaine commune qui intègre dans le cadre du FCCT les flux financiers croisés entre Saint-Denis et l'EPT en ce qui concerne les services et équipements mutualisés. La création de cette 5^e part (dite « convention ») du FCCT n'a pas pour effet d'accroître le volume global des flux financiers entre la ville et Plaine commune, mais d'intégrer au sein du FCCT des versements qui étaient effectués, auparavant, de manière isolée.
- la revalorisation forfaitaire des bases initiales de TH et de TFNB calculées au moment de la mise en place du FCCT en 2016.

Tableau 11 : Tableau de présentation de la composition du FCCT du CA 2016 au BP 2020

COMPOSITION DU FCCT (en €)	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	CA 2019	BP 2020
dont dotation "part salaires"	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €	27 642 050 €
dont produit TH 2015	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €	10 184 023 €
dont produit TFNB 2015	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €	16 653 €
dont revalorisation forfaitaire bases TH et TFNB	102 007 €	143 218 €	267 345 €	267 345 €	391 094 €	552 285 €
dont allocations compensatrices de TH	607 404 €	- €	- €	- €	- €	- €
dont charges transférées - PLU	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €	63 810 €
dont charges transférées - DASRI	- €	32 544 €	32 544 €	32 544 €	32 544 €	32 544 €
dont charges transférées MGP sur la compétence environnement	- €	- €	611 €	611 €	611 €	611 €
dont charges transférées MGP non validées par CLECT territoriale	- €	- €	- €	- €	- €	- €
dont minoration ex-dotation de solidarité communautaire	894 954 €	- €	- €	- €	- €	- €
dont abondement supplémentaire des villes à l'EPT (pacte financier)	- €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €	194 833 €
dont abondement supplémentaire "plan propreté"	- €	- €	- €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
5ème part convention de mutualisation des services					945 566 €	945 566 €
TOTAL	37 720 993 €	38 212 043 €	38 335 559 €	38 635 559 €	39 800 057 €	39 866 065 €

3.2.1.4. Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

Ces dépenses sont tracées sur un chapitre comptable spécifique ; le budget 2020 est estimé à 259 100 €, stable par rapport au BP 2019.

3.2.1.5. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du reversement par la commune au CCAS d'une fraction fixe du produit de l'ancienne taxe sur les spectacles : 0,76 M€. Ce montant est stable depuis la disparition de la taxe sur les spectacles en 2015.

3.2.2. Les charges financières (chapitre 66)

Elles intègrent les frais financiers et intérêts de la dette contractée par la commune auprès des établissements bancaires pour le financement de ses investissements. En 2020, ces charges devraient s'élever à 3,7 M€, contre 3,6 M€ en 2019.

Malgré les conditions favorables des marchés financiers et la gestion active de la dette permettant des renégociations de prêts bénéficiant à la commune, le financement par l'emprunt d'un niveau élevé d'investissements génère une charge d'intérêt qui tend à croître et dont la maîtrise est impérative sur la durée.

3.2.3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Leur jauge est estimée à 0,74 M€ pour 2020, soit un niveau analogue à celui de 2019. Les dépenses exceptionnelles incluent les bourses et secours (bourses étudiantes et aide à la licence sportive notamment) et les opérations d'annulation de titres anciens (émis sur un exercice antérieur).

3.2.4. Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Ce chapitre de dépenses réelles prévoit la constitution de provisions semi-budgétaires en prévision d'un aléa ou d'un risque financier, d'origine juridique ou comptable, dont la réalisation dans l'avenir est probable.

Le BP 2020 ne prévoit pas d'abonder le stock des provisions, en cohérence avec ce qui est prévu en recettes (cf. supra § 3.1.4).

3.3. L'épargne

La section de fonctionnement doit dégager chaque année une épargne brute servant à l'autofinancement des investissements. Il est impératif pour maintenir la capacité de financement de la commune de consolider chaque année le niveau d'épargne.

Plusieurs soldes d'épargne sont utilisés en analyse financière dont les principaux sont :

- l'épargne de gestion : excédent des recettes de gestion sur les dépenses de gestion, indicateur de fonctionnement courant de la collectivité
- l'épargne brute : excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle permet de calculer le taux d'épargne brute. À Saint-Denis, pour garantir la solvabilité financière de la commune, le taux d'épargne brute est fixé *a minima* à 8%. L'épargne brute permet également de calculer la capacité de désendettement, en rapportant l'encours de la dette au niveau d'épargne ;
- l'épargne nette : épargne brute à laquelle est soustraite la charge nette en capital de la dette (amortissement annuel de la dette). Elle mesure la capacité réelle intrinsèque de la commune à autofinancer ses investissements.

Tableau 12 : évolution du niveau et du taux d'épargne brute de 2014 à 2020, en € et %

ÉPARGNE BRUTE HORS FCCT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Épargne brute	23 162 983 €	19 583 529 €	25 856 564 €	19 817 968 €	22 127 276 €	17 407 940 €	17 161 722 €
Taux d'épargne brute	12,4%	10,4%	12,9%	10,2%	11,2%	8,8%	8,7%

Le niveau d'épargne brute tend structurellement à diminuer, illustrant la tendance à l'évolution plus rapide des charges que des recettes. Malgré cette évolution tendancielle, dans le cadre du BP 2020, le niveau d'épargne brute est maintenu à un niveau comparable à celui du budget 2019.

Ainsi, au BP 2020, l'épargne brute atteint 17,2 M€ et 8,7% des recettes réelles de fonctionnement (nettes du FCCT).

3.4. L'investissement

3.4.1. Le PPI 2020-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement communal est un document de planification opérationnelle et financière des investissements de la ville, en dépenses et en recettes. C'est un outil de pilotage financier, permettant de mesurer les marges de manœuvre et l'effort nécessaire au financement pérenne du programme d'investissement communal.

Chaque année, le plan et ses ajustements annuels sont présentés au conseil municipal pour adoption sur une période de sept années.

Tableau 13 : volume cinq derniers PPI en €

PPI	Total 2016-2022	Total 2017-2023	Total 2018-2024	Total 2019-2025	Total 2020-2026
Dépenses	182 599 055 €	234 147 428 €	225 985 514 €	275 712 214 €	275 212 779
Recettes	10 122 942 €	20 607 952 €	23 318 026 €	55 306 854 €	49 744 914
Coût net	172 476 113 €	213 539 476 €	202 667 488 €	220 405 360 €	225 467 865 €

Le PPI proposé pour la période 2020-2026 prévoit 275,2 M€ de dépenses.

3.4.2. Le programme d'investissement 2020

Le volume des opérations inscrites en 2020 atteint 40 M€ en dépenses et 7,7 M€ en recettes.

Cf. Annexe 2 - Le rapport relatif au PPI 2020-2026 détaille les opérations.

4. Un budget communal dans un contexte d'atonie des partenariats

4.1. Le désengagement relatif des partenaires institutionnels

Tableau 14 : concours financiers de l'État, de la Région et du Département à la commune de 2014 à 2020 en €

CONCOURS FINANCIERS EXTERNES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Dotations forfaitaire	19 128 567 €	15 356 537 €	11 573 556 €	9 299 265 €	8 762 059 €	8 097 457 €	7 636 168 €
Dotations de solidarité urbaine	8 526 260 €	11 018 586 €	13 147 605 €	14 874 070 €	15 980 075 €	17 009 071 €	17 792 080 €
Dotations générales de décentralisation	745 777 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €	742 005 €
Emplois aidés	183 466 €	247 096 €	408 544 €	166 396 €	345 543 €	205 000 €	41 805 €
Subventions diverses de l'État	991 992 €	2 946 087 €	2 887 651 €	2 196 239 €	2 123 318 €	1 140 701 €	1 292 102 €
Compensations ex-taxe sur les spectacles	- €	2 716 943 €	2 761 534 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €	2 716 943 €
Compensation taxe professionnelle	915 645 €	604 941 €	513 035 €	159 671 €	- €	- €	- €
Compensation exonérations taxes foncières	379 717 €	301 683 €	909 127 €	886 480 €	1 009 657 €	989 926 €	989 926 €
Compensation exonérations taxe habitation	1 106 263 €	1 272 182 €	1 091 063 €	1 470 033 €	1 575 907 €	1 595 243 €	1 647 472 €
Dotations politiques de la ville	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	154 320 €
Autres (dont aide aux maires bâtisseurs)	59 847 €	418 245 €	530 263 €	40 573 €	37 416 €	39 427 €	39 299 €
TOTAL ÉTAT	32 037 534 €	35 624 305 €	34 564 383 €	32 651 675 €	33 392 923 €	32 635 773 €	33 052 120 €
Subventions de la Région Île-de-France	- 70 617 €	196 901 €	100 000 €	65 816 €	- 66 485 €	- €	- €
Subventions du Département de la SSD	1 226 597 €	1 091 338 €	1 370 932 €	508 834 €	- 88 482 €	307 226 €	375 391 €
TOTAL ÉTAT + RÉGION + DÉPARTEMENT	33 193 514 €	36 912 544 €	36 035 316 €	33 226 325 €	33 237 955 €	32 942 999 €	33 427 511 €

Les subventions et participations des partenaires publics de la commune ont subi une érosion, alors que le nombre d'habitants et leur précarité augmentent, que les services publics dits de droit commun sont moins présents qu'ailleurs.

L'État a réduit la dotation forfaitaire et la montée en charge de la péréquation (DSU) demeure largement insuffisante au regard des besoins.

Les financements actuels concernent essentiellement l'activité des centres de santé, ainsi que la petite enfance.

4.2. Le financement des opérateurs locaux par la commune

4.2.1. Le CCAS

Le concours de la commune au financement du CCAS prend la forme d'une subvention annuelle et du reversement d'une quote-part de l'ancienne taxe sur les spectacles.

Tableau 15 : concours financiers de la commune au CCAS de 2014 à 2020 en €

CONCOURS FINANCIERS AU CCAS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Subvention annuelle	3 887 342 €	4 050 812 €	4 090 812 €	4 128 331 €	4 174 331 €	3 938 556 €	3 918 556 €
Quote-part ex-taxe sur les spectacles	888 193 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €	766 667 €
TOTAL	4 775 535 €	4 817 479 €	4 857 479 €	4 894 998 €	4 940 998 €	4 705 223 €	4 685 223 €

La subvention de la ville au CCAS est ajustée à la baisse de 20 000 € en 2020, en raison d'une amélioration des recettes d'activité, sans remise en question du niveau des prestations rendues par l'établissement.

4.2.2. La Caisse des Écoles (Programme de Réussite Éducative)

Pour l'essentiel financé par l'État, le PRÉ dispose d'une subvention complémentaire de la commune à hauteur de 106 377 €, soit 19 % du budget de la Caisse des écoles qui s'élèvera, en 2020, à 560 517 €.

4.3. Une capacité financière de Plaine commune potentiellement obérée par la perte de la contribution foncière des entreprises (CFE) en 2021

En l'état actuel de la législation et des incertitudes institutionnelles quant au devenir de la MGP, la pérennité financière de l'EPT est fragilisée. Le schéma financier institué par la loi NOTRe entraine les EPT dans une situation budgétaire extrêmement tendue.

A ce jour, les textes prévoient :

- Le transfert de la dotation d'intercommunalité à la MGP en 2020 (soit 5,7 M € en moins pour Plaine commune) ;
- Le transfert de la CFE à la MGP à compter de 2021 (env. 114 M €) ;
- Le partage de la croissance de la CFE et de la CVAE à travers le mécanisme de la DSIT (dotation de soutien à l'investissement territorial) mais qui se fonde sur un partage de l'évolution annuelle de ces produits fiscaux et non de leur croissance cumulée (à hauteur de 30 %, soit 11 M € par an).

Une fois la CFE transférée à la MGP à compter de 2021, la dynamique des ressources de Plaine commune reposera majoritairement sur la contribution des villes (via le FCCT), elles-mêmes fortement contraintes compte tenu de la contractualisation avec l'Etat et de la réforme de la TH.

Cette incertitude en ce qui concerne la pérennité des ressources de Plaine commune pourrait constituer, de manière indirecte et sans évolution du cadre législatif actuel, un point de fragilité pour la ville compte tenu des éventuels effets induits à terme sur le FCCT.

Cf. Annexe 7 – Eléments de structuration budgétaire de Plaine commune pour 2020

5. La dette communale

La gestion de la dette communale obéit à une stratégie financière de maîtrise de l'endettement, en accompagnement d'un volume d'investissements très soutenu compte-tenu du développement du territoire.

Tableau 16 : dette communale de 2014 à 2020

DETTE COMMUNALE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020
Encours de dette total au 31/12 N	103 162 016 €	117 462 998 €	125 731 041 €	128 730 752 €	131 836 160 €	131 836 160 €	141 816 440 €
Nombre d'habitants	108 907	109 408	110 480	111 752	112 113	112 309	112 309
Encours de dette par habitant	947 €	1 074 €	1 138 €	1 152 €	1 176 €	1 174 €	1 263 €
Encours de dette par habitant villes + 100.000	1 176 €	1 191 €	1 175 €	1 189 €	1 169 €		
Épargne brute (hors MGP)	23 162 983 €	19 583 529 €	25 856 564 €	19 817 968 €	22 127 276 €	17 407 940 €	17 173 697 €
Capacité de désendettement	4,5	6,0	4,9	6,5	6,0	7,6	8,3
Charges financières annuelles	4 074 637	4 071 862	3 910 469	4 016 781	3 181 901	3 571 240	3 730 681

Cette politique a permis de contenir la capacité de désendettement de la ville à un niveau inférieur à celui des villes de strate identique⁵.

Les perspectives tendanciennes sont moins favorables, le niveau du PPI et la faiblesse de l'épargne entraînant un besoin de recours à l'emprunt important, mais qui reste soutenable et ne détériore pas la qualité de la signature de la commune auprès des prêteurs, publics ou privés.

Néanmoins, cette situation tendancielle doit faire l'objet d'une attention spécifique.

⁵ La capacité moyenne de désendettement des villes de plus de 100 000 habitants était, en 2018, de 8,1 ans (source : Cabinet Klopfer, 2019).

6. Éléments de prospective intégrant le PPI

Le budget 2020 entend s'inscrire dans la trajectoire financière et budgétaire découlant des choix politiques de la mandature.

La prospective « au fil de l'eau » (tendancielle), réalisée par le cabinet Klopfer, le 18 novembre 2019, est tracée pour les 4 années à venir, en intégrant les évolutions du cadre financier national (dotations, contractualisation...) ou territorial (Métropole, pacte financier avec l'EPT...) et les éléments locaux de mise en œuvre du projet communal (PPI, choix de gestion...).

Cette prospective est calculée sur la base d'un CA projeté, en tenant compte du taux de réalisation constaté au cours des exercices antérieurs.

Cette projection « au fil de l'eau » s'appuie sur les hypothèses suivantes :

Recettes fiscales :

- Stabilité des taux avec une revalorisation:
 - o des bases forfaitaires : selon un coefficient de revalorisation forfaitaire calé sur l'inflation constatée l'année précédente, et simulée à partir des projections du PLF 2020 ;
 - o des bases physiques (+ 0,5 % par an) ;
- Intégration des effets induits par la réforme de la TH selon le schéma déduit du PLF 2020
- Reprise des compensations fiscales (montants notifiés en 2019, indexation entre 2020 et 2023 sur le taux d'évolution des bases correspondantes) ;

Produit des dotations : stabilité des dotations à l'exception de la DGF et du FSRIF ;

Dépenses de gestion : estimées à partir des crédits budgétés par la ville et retraitées en fonction des taux de réalisation constatés, par chapitre.

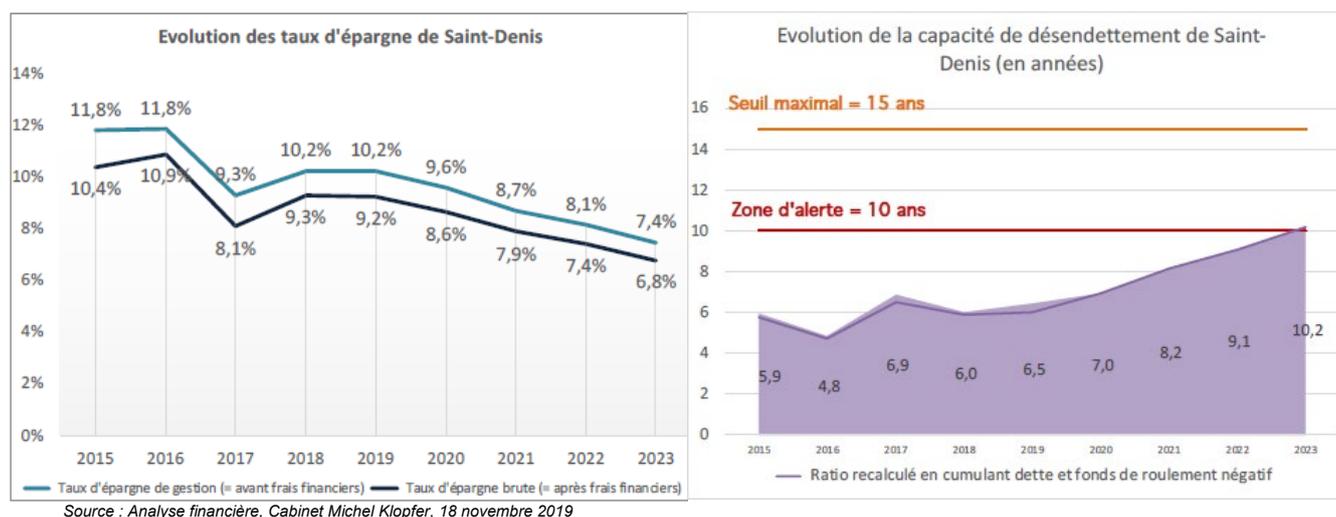
L'indexation des dépenses sur la période 2020-2023 est établie, comme suit :

- charges de personnel : + 2,5 % par an ;
- Subventions versées par la commune : + 0 % par an ;
- Autres postes de charges : indexation sur l'inflation.

Charges induites par la réalisation des investissements futurs : intégralement compensées par des économies sur d'autres postes.

Le FCCT est revalorisé, selon une hypothèse de 0,4 % par an.

Dépenses d'investissement : réalisation complète du PPI, pour la période 2020-2023.



Malgré une bonne tenue de la situation financière de la collectivité, au BP 2020, il apparaît que la situation financière de la commune tend à se dégrader.

En l'absence des mesures relatives aux dépenses de fonctionnement, la commune serait en difficulté pour poursuivre son développement du fait de l'impossibilité d'accéder à l'emprunt à des conditions supportables et de l'absence de recours au levier fiscal.

La municipalité a, chaque année, pris les mesures requises pour le maintien des équilibres. Elle poursuit, en 2020, la mise en œuvre des mesures nécessaires à la pérennité financière de la commune et au financement du service public communal et du développement territorial.

*

En Conclusion, il sera demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver le budget primitif 2020 qui se caractérise par les choix suivants :**
 - **un budget en équilibre conformément aux textes réglementaires**
 - **un budget préservant les ratios financiers de la collectivité**
 - **un budget de fonctionnement bâti sur une logique de reconduction du budget 2019, limitant ses seuls développements aux dépenses incompressibles**
- **d'approuver, avec le vote du BP, un budget d'investissement ambitieux pour accompagner le développement du territoire (tel que présenté dans le cadre du PPI 2020-2026) et, en particulier, les opérations inscrites au titre de sa tranche pour l'exercice 2020**
- **de maintenir les taux sur la fiscalité locale directe (TH, TFB, TFNB) à leur niveau actuel et de confirmer la politique d'abattements pour charges de famille et situation de handicap dont bénéficient les contribuables dionysiens**
- **d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie à concurrence de 200.000 euros (deux cent mille euros) à la Caisse des Écoles**
- **d'approuver l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3.918.556 euros pour l'année 2020**

Enfin, le Conseil municipal pourra réaffirmer la pertinence des mesures de gestion rigoureuse (optimisation de la dépense, recherche de recettes, modernisation du service public, lutte contre l'absentéisme) ayant permis de construire un budget primitif 2020 respectant les ratios d'équilibre.

Annexe 1 – Rapport sur la fiscalité et le vote des taux

En l'état actuel de l'examen du Projet de Loi de finances pour 2020, la réforme de la fiscalité locale se traduit par une mise sous cloche temporaire du pouvoir fiscal des communes en ce qui concerne :

- La taxe d'habitation : pas de pouvoir de taux (ni d'abattement) en 2020 ;
- La taxe sur le foncier bâti : pouvoir de taux maintenu en 2020, y compris en 2021 (mais gel du pouvoir d'exonération jusqu'en 2022) ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants : reprise du pouvoir de taux en 2023.

Compte tenu de la simultanéité du vote du budget primitif de la ville et de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, il est proposé au conseil municipal de voter formellement la reconduction des taux d'imposition, au même niveau que ceux votés et appliqués en 2019.

Les taxes ménages recouvrées par la Ville concernent la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Situation de la fiscalité locale à Saint-Denis

Il convient de rappeler quelques éléments sur la situation actuelle de la fiscalité à Saint-Denis :

Taxes directes locales	aux ville de Saint-Denis 2019	aux moyens nationaux de 2018, niveau national	aux moyens nationaux de 2018, au niveau départemental	aux plafonds 2019
d'habitation	21.48 %	24.54 %	25.82 %	64.55 %
foncière sur les propriétés bâties	22.65 %	21.19 %	22.28 %	55.70 %
foncière sur les propriétés non bâties	28.31 %	49.67 %	39.73 %	124.18 %

Pour référence, ces trois taxes sont assises sur la valeur locative, composante essentielle dans le calcul de l'impôt local.

A noter que la valeur locative est revalorisée forfaitairement par le Parlement, pour 2020, à hauteur de + 0,9 %. La valeur locative moyenne de Saint-Denis, en 2018, est de 3 908 € soit une des plus faibles du département, après les communes d'Aubervilliers, du Pré-Saint-Gervais et de L'Île-Saint-Denis.

Dans un contexte de développement nécessaire du service public et malgré la contraction des ressources publiques du bloc communal, la municipalité entend maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel et ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables dionysiens au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

TAXE	aux 2016 ville	aux 2016 ex-EPCI	aux 2016 ville + ex-EPCI)	aux 2019 ville + ex-EPCI)	aux 2020 ville + ex-EPCI)
d'habitation	12,61%	8,87%	21,48%	21,48%	21,48%
foncière (bâti)	22,65%	0,00%	22,65%	22,65%	22,65%
foncière (non bâti)	26,89%	1,42%	28,31%	28,31%	28,31%

Pour mémoire, la création de la Métropole du Grand Paris a transformé l'EPCI Plaine commune en Établissement Public Territorial qui ne perçoit plus la TH ni la TFNB depuis 2016. Ainsi, les taux (communaux et ex-communautaires) ont été additionnés l'un à l'autre. La commune perçoit l'intégralité du produit de ces deux taxes.

Depuis 2018, le Code Général des Impôts prévoyait que les revalorisations des bases fiscales devaient être majorées par l'application d'un coefficient établi à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée. Toutefois, le projet de loi de finances pour 2020 ne prévoit qu'une revalorisation forfaitaire de + 0,9 %. Il en résulte donc un taux de revalorisation qui est inférieur au taux d'inflation anticipé pour 2020 (1,3 %)

Bases, taux et produits des taxes directes locales :

ANNÉE	Taxe d'habitation			Taxe foncière (bâti)			Taxe foncière (non bâti)			TOTAL
	Bases	%	Produit	Bases	%	Produit	Bases	%	Produit	Produit
2017	123 926 407 €	21,48	26 619 392 €	250 348 371 €	22,65	56 703 906 €	1 198 156 €	28,31	339 198 €	83 662 496 €
2018	124 558 558 €	21,48	26 755 178 €	255 628 732 €	22,65	58 360 355 €	1 241 057 €	28,31	351 343 €	85 466 876 €
2019 provisoire	128 579 000 €	21,48	27 618 769 €	258 080 000 €	22,65	58 455 120 €	1 273 000 €	28,31	360 386 €	86 434 275 €
2020 prévu	130 122 616 €	21,48	27 950 338 €	261 176 958 €	22,65	59 156 581 €	1 288 276 €	28,31	364 711 €	87 471 630 €

Un ajustement des produits prévus au budget primitif 2020 sera opéré après notification des bases fiscales, par les services de DGFIP, en mars prochain.

• **La taxe foncière sur les propriétés bâties est le produit fiscal prépondérant**

La taxe foncière sur les propriétés bâties est due, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, par tout propriétaire d'un bâtiment ou toute autre installation destinée à abriter des personnes ou des biens.

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, en 2017, ces valeurs sont déterminées en fonction :

- Du classement par catégorie des locaux,
- De l'application d'un tarif au m² par secteur du département,
- De la modulation du tarif par un coefficient de localisation tenant compte de situation particulière des locaux assujettis,
- Du coefficient de neutralisation afin de conserver un produit fiscal équivalent après la réforme,
- Du lissage sur 10 ans des hausses ou baisses de cotisation,
- Du « planchonnement » réduisant de moitié la variation des valeurs locatives.

La révision partielle de tarifs départementaux applicables aux locaux professionnels s'est traduite par une diminution du produit de la fiscalité foncière des entreprises. Ainsi, en 2019, le produit de ces impositions a diminué de 1 %.

La progression attendue de la recette fiscale sur le foncier des ménages a été atténuée par cette perte de recette de la fiscalité sur le foncier des entreprises.

En 2019, le produit attendu de la taxe foncière des particuliers et des entreprises s'élève à 58,45 M€.

• **Les allocations compensatrices 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

L'État prend à sa charge les exonérations et allègements de bases décidés par le législateur.

Alloués annuellement, ces compensations s'effectuent par application d'un taux (figé ou évolutif) à l'assiette de référence (2017 ou 2018, selon le type d'exonération considérée).

Le tableau ci-dessous traduit une sous compensation des exonérations de taxe foncière bâtie opérée par l'Etat à hauteur de 2 665 848 €.

Objet des allocations compensatrices 2019	Bases	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
Personnes de condition modeste	668 020 €	15,24	101 806 €	0,069697	7 096 €
Abattement 30 % contrat de ville pour les logements HLM ou SEM	9 951 629 €	22,65	2 254 044 €	0,39968	900 896 €
Quartier prioritaire de la politique de la ville (exonération entreprises et locaux commerciaux)	2 046 560 €	20,59	421 387 €	0,263946	111 223 €
Exonération de logements sociaux longue durée	13 435 627 €	22,65	975 839 €	0,069697	68 013 €
Total			3 753 076 €		1 087 228 €
Exonération au profit de Plaine commune Habitat en 2019	taxe foncière bâ				
Exonérations de long terme	1 055 882 €				
Abattement 30 % pour les logements HLM ou SEM signataire d'un contrat	3 681 436 €				

La contribution de la ville à Plaine commune habitat s'élève à 3,6 M au titre du contrat de ville. Par ailleurs, les exonérations de long terme génèrent une perte de recettes de l'ordre d'un million d'euros.

- **- Le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

En 2019, le produit attendu s'élève à 360 386 €, le produit définitif sera notifié fin décembre 2019.

produits	2017 prévues	2017 définitifs	2018 prévues	2018 définitifs	2019 prévues CB	2019 notifiées 1259
total produits	338 305	339 198	347 647	351 343	360 830	360 386
évolution		0,26%		1,06%		-0,12%

- **- Le produit de la taxe d'habitation**

La taxe d'habitation est due par tous les occupants de logements au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

En 2019, le produit attendu de la taxe d'habitation s'élève à 27,61 M€.

La taxe d'habitation prévoit quelques dispositifs pour tenir compte de la composition familiale (nombre d'enfants à charge) et la situation financière (revenus fiscaux, bénéficiaires du RSA...) des contribuables.

Plusieurs dispositifs de nature législative, dont la mise en œuvre est laissée à la discrétion des communes, permettent de moduler cette imposition des ménages.

S'agissant des contribuables dionysiens, la ville a fait le choix d'appliquer les abattements facultatifs suivants :

- Un **abattement général à la base**, appliqué à tous les contribuables, quel que soit leur revenu, sur leur résidence principale à hauteur de 15 % de la valeur locative moyenne. La majorité municipale a souhaité appliqué un taux supérieur au droit commun de 16 %, ce qui représente une réduction de la cotisation de 640 €,
- Un **abattement facultatif en faveur des personnes handicapées**, voté par le Conseil municipal au taux maximum de 20 %, 64 contribuables ont bénéficié de cet abattement en 2018,

Par ailleurs, conformément à la législation fiscale, la ville applique également un abattement obligatoire pour charge de famille de 10 % à partir de la première personne à charge puis 15 % à partir de la 3^{ème} personne. Une compensation est versée par l'Etat au taux de 8,48 % des bases exonérées pour la ville et au taux de 4,35 % des bases exonérées pour la partie EPT Plaine commune.

L'impact à Saint-Denis de la disparition de la TH et de l'exonération de 80% des foyers à la TH

A court terme, la réforme de la fiscalité ne devrait pas avoir d'incidence directe pour le budget communal compte tenu de la compensation des dégrèvements par l'Etat. Toutefois, il apparait en première analyse que la suppression de la TH devrait affecter la détermination des potentiels fiscaux des communes sur la base desquels sont calculés les dotations de péréquation (DSU, FSRIF...) A ce stade, aucun dispositif de neutralisation de cet effet induit sur les potentiels fiscaux ne semble avoir été anticipé par le législateur.

Un nouveau dégrèvement de la Taxe d'Habitation de la **résidence principale**, a été institué à compter des impositions 2018 (article 1414 C du CGI). Il s'ajoute aux exonérations et dégrèvements existants.

Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

Le dégrèvement est progressif : 30 % dès 2018 et 65 % en 2019. En 2020, la taxe d'habitation sera dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2017. Cette réforme va ainsi permettre à environ 80 % des foyers d'être exonéré de la taxe d'habitation.

Pour les 20 % de Français restants, la suppression se déploiera sur trois années. La première tranche de ce nouveau dégrèvement sera inscrite dès le PLF 2020 et entrera en vigueur à partir de 2021. La taxe d'habitation disparaîtra complètement en 2023.

Pour les années 2018, 2019 et 2020, l'Etat prend en charge ce nouveau dégrèvement dans la limite des taux et des abattements votés en 2017. La part de la TH est maintenue sur les résidences secondaires et la redevance audiovisuelle reste en vigueur.

A ce jour, la suppression de la TH pour les communes serait compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les départements se verront attribuer, en compensation, une fraction du produit de la TVA.

Pour les communes de Plaine Commune cela se traduirait notamment pour La Courneuve, Saint-Denis et Saint-Ouen par une surcompensation du produit actuel de TH qui serait neutralisé au moyen d'un coefficient correcteur (« co-co »). En d'autres termes, les communes qui bénéficieraient d'un surcroît de recettes du fait de la suppression de la TH et de son remplacement par l'attribution de la part départementale de TFB (et inversement), verront leurs revenus fiscaux rester stables du fait de ce mécanisme correcteur.

Les allocations compensatrices de la taxe d'habitation

Comme pour la taxe foncière, l'État prend à sa charge les exonérations de taxe d'habitation décidées par le législateur.

Cette allocation compensatrice est déterminée par application, aux bases exonérées en année N-1, des taux de 8,48 % pour la ville (soit le taux de TH de 1991) et de 4,35 % pour l'intercommunalité.

Depuis 2016 et la création des EPT, la ville perçoit la compensation de l'Etat au titre des exonérations résultant des parts ville et intercommunale.

Objet	2016	2017	2018	2019
Bases exonérées	16 192 030 €	17 074 042 €	18 646 903 €	Connues en fin d'année
Compensations part ville	1 373 084 €	1 447 879 €	1 581 257 €	
Compensations part EPT	704 353 €	742 271 €	811 140 €	
Total revenant en N+1	2 077 437 €	2 190 150 €	- 392 397 €	

Annexe 2 – Plan Pluriannuel d'Investissements pour la période 2020-2026

Le plan pluriannuel d'investissements traduit la politique d'investissements de la collectivité sur une période de 7 ans. C'est un outil de pilotage programmatique et financier qui permet :

- de visualiser de manière exhaustive l'ensemble des projets, leur coût et leur programmation dans le temps ;
- d'inscrire la programmation opérationnelle des investissements de la collectivité en cohérence avec le maintien de ses équilibres financiers.

Chaque année, le plan et ses ajustements sont présentés au conseil municipal pour adoption sur une période de 7 ans.

Le bilan des dépenses d'investissement depuis 2014 atteste du rythme d'investissement soutenu avec une moyenne de 38,6 M€ de dépenses brutes par an.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total 2014-2018
Total Dépenses réelles d'investissement	39 292 797 €	46 275 426 €	40 582 994 €	30 965 706 €	36 040 466 €	193 157 389 €

Le conseil municipal a validé en 2019 un programme ambitieux d'investissement (275,7 M€ de dépenses brutes pour la période 2019-2025) avec une tranche pour 2019 à 41 M€. Le chiffre de la réalisation des dépenses 2019 sera précisé lors de l'adoption du compte administratif.

La structure actuelle des investissements est marquée par la prédominance des constructions et rénovations d'équipements scolaires, leur aménagement et leur préservation (56 % du PPI).

Au regard de l'analyse effectuée par la direction de l'architecture et des bâtiments, il apparaît qu'un quart des crédits dédiés aux opérations de rénovation, de maintenance et de mises aux normes du patrimoine communal, est mobilisé en faveur de l'amélioration des performances environnementales et thermiques des bâtiments (menuiseries extérieures avec un vitrage isolant, dispositif d'économie de gaz sur chaudières et ballons d'eau chaude, travaux d'isolation...).

Par ailleurs, en dehors des opérations de rénovation du bâti existant, la ville systématise, depuis 2016, lors de la réalisation de ses programmes neufs, la construction de bâtiments haute qualité environnementale (HQE) et se conforme également à la réglementation thermique en vigueur (RT 2012). Un chiffrage plus précis des crédits alloués, dans le cadre de la réalisation des opérations nouvelles, pourra être réalisé ultérieurement.

	2014-2018	2019 arrêté au 31/10	Total 2014-2019 (en cours)
Total Dépenses réelles d'investissement	193 157 389 €	29 441 245 €	222 598 634 €
Total Dépenses Groupes scolaires	108 440 768 €	16 392 337 €	124 833 105 €
Construction groupes scolaires	80 009 484 €	7 315 841 €	87 325 325 €
Rénovation groupes scolaires	18 049 381 €	7 938 784 €	25 988 165 €
Aménagement et préservation bâtiments scolaires	10 381 903 €	1 137 712 €	11 519 615 €

- Rappel du cadrage budgétaire et point de situation des arbitrages

o Cadrage financier pour 2020 et perspectives à venir

Le bureau municipal du 20 mai 2019 a validé la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget primitif 2020 en réaffirmant que l'élaboration du budget doit permettre, dans un contexte de contraction budgétaire publique, la poursuite des engagements pris par la municipalité et la prise en charge des équipements nouveaux.

La lettre de cadrage a confirmé les objectifs permettant la poursuite des investissements sans obérer la capacité financière de la ville :

1. **sécuriser l'autofinancement des investissements** par un niveau d'épargne brute supérieur à 8% des recettes de fonctionnement
2. **contenir l'endettement communal** à une capacité de désendettement (nombre d'années d'épargne nécessaires pour rembourser la dette) sous les 10 années, en deçà des seuils d'insolvabilité (12 /15 ans).

o **Point de situation des arbitrages**

Les choix de recalage du PPI présentés avec le vote du budget 2020 font suite à un processus itératif entre les services et avec les élus, notamment lors :

- de la Commission Budgétaire Sectorielle du 15 octobre 2019 pour préparer les propositions d'arbitrages et affiner les hypothèses
- des pôles de délégation du 18 novembre 2019 pour examiner les différentes hypothèses d'arbitrages
- du Comité stratégique du 21 novembre 2019
- de la réunion de la Majorité municipale du 25 novembre 2019 pour valider les arbitrages finaux

- **Le programme PPI 2020-2026**

Par nature évolutif, le PPI est réactualisé chaque année au regard des ajustements de la programmation initiale, des projets nouveaux et des possibilités financières. La proposition du PPI 2020-2026, présentée en annexe par axes stratégiques et politiques publiques, reste soutenue sur toute la période pour répondre au développement du territoire et à l'accroissement de la population municipale.

L'ensemble des propositions recensées et présentées à la majorité municipale du 25 novembre 2019 faisaient apparaître :

- Pour la période 2020-2026 : un volume global de dépenses sur la période 2020-2026 de **275,2 M€** et **49,7 M€** de recettes identifiées soit un coût net de **225,5 M€**
- Pour 2020 : un volume de **39,9 M€** de dépenses et de **7,7 M€** de recettes soit un coût net de **32,3 M€**

2.1 Point sur les propositions d'ajustements

Les propositions d'ajustements visent à concilier l'achèvement des projets du mandat 2014-2020 et la continuité du service public au-delà de mars 2020. Le périmètre du PPI 2020-2026 est donc circonscrit aux seuls développements dits "obligatoires" qui sont de nature à engager financièrement la ville (notamment en termes d'ouverture de nouveaux équipements scolaires).

La structure du PPI est caractérisée par des investissements importants et par l'obligation de construire de nouveaux groupes scolaires selon l'échéancier prévisionnel suivant (opérations inscrites au PPI précédent) :

GS Lili Boulanger (livraison définitive 2022), GS ZAC Village Olympique (2025), GS sur site des Charcuteries Gourmandes (livraison 2025), GS Rodin Renoir (livraison 2026), GS ZAC Saulnier (livraison 2026), Extension du GS Langevin engagée en 2019 (fin des travaux en 2024), Extension du GS Diez engagée en 2019 (fin des travaux en 2025), Extension du GS Pasteur (fin des travaux en 2025).

La construction de ces nouveaux équipements a été prise en compte dans l'actualisation du PPI. Ce travail, ainsi que l'actualisation de la programmation et des coûts associés, permet d'évaluer l'enveloppe PPI consacrée aux groupes scolaires à 133,8 M€ brut (49% du PPI)

Le périmètre du PPI intègre également les autres opérations inscrites au PPI précédent. L'ensemble des opérations est présenté dans l'annexe jointe.

Quelques exemples par axes stratégiques (Montants bruts) :

- **Espace public partagé et respecté**
 - Réhabilitation de l'îlot 7(Jaurès-Caquet-Etuves)/Cinéma l'Ecran (6 M€)
 - Franchissement urbain Pleyel (2,4 M€)
 - Etude des sols pollués et de la qualité de l'air des sites existants (700 M€)
 - Prémption des fonds de commerce (700 M€)

- **Un territoire en développement, avec et pour ses habitants**
 - Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (25,3 M€)
 - Rénovation du Palais des Sports, Stade Delaune (10,7 M€)
 - Rénovation du Gymnase Franc-Moisin (900 K€)
 - Résorption de l'habitat insalubre /dispositifs PNRQAD-NPNRU (9,9 M€)
 - Accessibilité – Aménagement accès handicapés (8,8 M€)
 - Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle avec une Maison du Petit Enfant (3,6 M€)
 - Déplacement de la Maison des Solidarités (2,9 M€)
 - Relocalisation du pôle d'équipements publics (CMS, PMI, MPE) au sein des petites cathédrales à la Plaine (2,4 M€)

- **Ville démocratique confiante dans sa jeunesse et actrice de son avenir** (hors groupes scolaires)
 - Achat d'une coque et aménagement de la Maison du Petit Enfant Montjoie (1,8 M€)
 - Délocalisation de la Maison du Petit Enfant les Poulbots (1,3 M€)
 - Rénovation de la MPE Ribambelle (800 K€)
 - Extension et Rénovation de la Maison de Quartier Floréal (1,4 M€)

- **Une gestion efficace pour un service public de qualité**
 - Entretien du patrimoine (hors groupes scolaires) (14 M€)
 - Travaux du Centre administratif (11 M€)
 - Informatique et téléphonique (10,4 M€)
 - Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels (3,9 M€)

2.3 Les propositions nouvelles :

Les différents ajustements réalisés sur la programmation initiale des opérations et la réactualisation des coûts permettent de dégager des marges de manœuvre sur l'année 2020 et de proposer 4 nouvelles opérations qui sont :

- L'installation d'une enveloppe annuelle pour financer les adaptations nécessaires au dérèglement climatique (canicule) (2,2 M€ : 750 K€ en 2020 et 250 K€ les années suivantes)
- Le financement d'une étude dédiée au développement d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux (60 K€ sur 2020)
- La création d'un tiers-lieu Grand Pleyel regroupant une Maison de quartier /Maison des associations et une Maison des projets (1 M€ sur 2020)
- La restauration de la fresque de l'artiste Jean Amblard symbolisant la libération de Saint-Denis en 1944 (fronton du dépôt de bus, place du Général Leclerc). La maîtrise d'ouvrage est assurée par la RATP avec un cofinancement à part égale (150 K€ sur 2020)

Par ailleurs, 12 opérations identifiées ne sont pas inscrites au PPI. Les estimations à ce jour s'élèvent à 76 M€

2.4 Les recettes inscrites au PPI s'élèvent à 49,7 M€ pour la période des 7 années à venir et se répartissent comme suit :

- pour les recettes d'équipements : 34.160.814 €, soit 69% des recettes globales
- pour les produits des cessions : 9.684.100 €, soit 19% des recettes globales

- pour les recettes provenant du recouvrement des frais engagés pour le compte de tiers : 5.900.000 €, soit 12% des recettes globales.

Recettes inscrites au PPI 2020-2026 par partenaires financiers

Les opérations	financeur	recettes attendues	%/ total opérations équipement	%/ total général
Dans le cadre du NPNRU : GS sur site Charcuteries Gourmandes, GS Rodin/Renoir, GS Pasteur, Locaux sous-préfecture/Déplacement Maison des Solidarités, Maison de santé pluriprofessionnelle, PMI Franc-Moisin, MPE Les Poulbots, Maison de Quartier Floréal-Saussaie-Courtille, Maison de quartier ZAC Saulnier (financement de 9 classes sur 12 créées) , Projet Tiers Lieu Grand Pleyel	ANRU	13 494 606 €	40%	
	Aménageur	7 925 000 €	23%	
GS sur site Charcuteries Gourmandes, GS Rodin/Renoir, Gymnase du GS Taos Amrouche, Locaux sous-préfecture/Déplacement Maison des Solidarités, Maison de santé pluriprofessionnelle, PMI Franc-Moisin, MPE Les Poulbots, Maison de Quartier Floréal-Saussaie-Courtille	Région	6 589 029 €	19%	
DPV 2019 (MPE Les Poulbot, MPE Montjoie, Extension GS Langevin, GS Pasteur)	Etat	2 651 659 €	8%	
Convention PUP (Projet Urbain Partenarial) Zac des Tartres - Versement de la participation au financement du GS Diez	SPL Plaine Commune Développement	1 275 000 €	4%	
Conservatoire/Maison des Pratiques Artistiques Amateurs	DRAC	1 000 000 €	3%	
Rénovation MPE Ribambelle, création de places en accueils de loisir (Lili Boulanger, Diez, Langevin)	CAF	783 495 €	2%	
Rénovation des Gymnases Lendit, Pasteur, du TGP et des PMI Barbusse, P. Sémard, Les moulins (opérations terminées - Subventions étalées sur 10 ans)	Conseil Départemental	432 025 €	1%	
Achat de 3 véhicules électriques	SIPPEREC	10 000 €	0,03%	
sous-total opérations équipements		34 160 814 €	100%	69%
Recouvrement des frais engagés pour le compte de tiers dans le cadre des procédures de substitution (MHI)	Tiers	5 900 000 €		12%
Cessions		9 684 100 €		19%
TOTAL GENERAL RECETTES PPI		49 744 914 €		

Le montant des recettes pourra être réévalué en cours d'exécution avec des subventions qui seront sollicitées pour les opérations s'inscrivant dans le cadre des futurs appels à projets (DPV 2020, DSIL 2020, SIPPEREC 2020, etc...). La recherche de nouveaux financements auprès des partenaires publiques et privés devra être poursuivie dans l'objectif d'alléger la charge nette du PPI.

Au total, en actualisant le coût des opérations actuellement au PPI et en intégrant 3 nouvelles opérations, le PPI 2020-2026 se présente comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2020-2026
PPI existant actualisé 2020-2026	38 021 016 €	42 370 412 €	42 028 320 €	42 684 920 €	42 721 682 €	35 926 537 €	27 999 802 €	271 752 689 €
Opérations nouvelles	1 960 090 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	3 460 090 €
Total Dépenses	39 981 106 €	42 620 412 €	42 278 320 €	42 934 920 €	42 971 682 €	36 176 537 €	28 249 802 €	275 212 779 €
Recettes PPI existant actualisé 2020-2026	7 214 051 €	4 225 787 €	8 362 400 €	9 879 513 €	4 181 865 €	7 538 281 €	7 843 017 €	49 244 914 €
Recettes opérations nouvelles	500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000 €
Total Recettes	7 714 051 €	4 225 787 €	8 362 400 €	9 879 513 €	4 181 865 €	7 538 281 €	7 843 017 €	49 744 914 €
Coût net (Dépenses-Recettes)	32 267 055 €	38 394 625 €	33 915 920 €	33 055 407 €	38 789 817 €	28 638 256 €	20 406 785 €	225 467 865 €

Dans cette configuration l'évolution globale des dépenses est de : - 500 000 € par rapport aux 7 années du PPI précédent. Pour l'année 2020, les dépenses d'investissement s'élèvent à 39 981 106 M€ (- 1 299 773 €).

PPI 2020-2026 par axes stratégiques et par politiques publiques

			TRANCHE 2020	
Présentation du PPI par axes stratégiques et politiques publiques	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL PPI 2020-2026	275 212 779 €	49 744 914 €	39 981 106 €	7 714 051 €
Opérations inscrites au PPI 2020-2026	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ESPACE PUBLIC PARTAGE ET RESPECTE	10 393 530 €	- €	3 425 000 €	- €
Promouvoir un cadre de vie de qualité	8 828 530 €	- €	3 060 000 €	- €
Réhabilitation îlot 7 (Jaurès-Caquet-Etuves)/Cinéma l'Ecran	6 000 000 €	- €	2 000 000 €	- €
Franchissement urbain Pleyel	2 359 530 €	- €	1 000 000 €	- €
Frais d'études PLUI	210 000 €	- €	30 000 €	- €
Extension et renforcement des réseaux publics de distribution	210 000 €	- €	30 000 €	- €
Étude Gare centrale	49 000 €	- €	- €	- €
Soutenir le commerce	700 000 €	- €	100 000 €	- €
Préemption fonds de commerce	700 000 €	- €	100 000 €	- €
Protéger et éduquer à l'environnement	865 000 €	- €	265 000 €	- €
Diagnostic des sols pollués (et de la qualité de l'air) sur site existant	700 000 €	- €	100 000 €	- €
Plan de Déplacement de l'Administration	100 000 €	- €	100 000 €	- €
Etude "Développement des énergies renouvelables"	60 000 €	- €	60 000 €	- €
Participation au capital -SCIC " Plaine Energie Citoyenne"	5 000 €	- €	5 000 €	- €
UN TERRITOIRE EN DEVELOPPEMENT, AVEC ET POUR SES HABITANTS	74 757 821 €	12 318 335 €	9 668 833 €	2 530 724 €
S'engager pour un logement digne pour tous	16 293 492 €	5 900 000 €	3 235 833 €	1 100 000 €
Résorption de l'habitat insalubre - Conventions PNRQAD /NPNRU	9 893 492 €	- €	2 235 833 €	- €
Travaux d'office MHI (Opérations pour compte de tiers)	5 600 000 €	5 600 000 €	800 000 €	800 000 €
Démolition d'immeubles - Divers immeubles	700 000 €	- €	100 000 €	- €
Immeuble 18 rue de Toul (MHI)	100 000 €	300 000 €	100 000 €	300 000 €
Bâtir une ville toujours plus solidaire	20 804 329 €	5 157 187 €	4 633 000 €	1 356 108 €
Accessibilité - Aménagement accès handicapés	8 800 000 €	- €	1 100 000 €	- €
Maison de santé pluriprofessionnelle (+ Maison du Petit Enfant) (Floréal)	3 640 329 €	2 636 858 €	2 660 000 €	1 318 429 €
Locaux sous-préfecture (option Implantation Centre administratif provisoire) /Déplacement Maison des Solidarités	3 500 000 €	2 041 666 €	200 000 €	- €
CMS, PMI et MPE Petites Cathédrales (Plaine)	2 400 000 €	- €	- €	- €
Relocalisation PMI Franc-Moisin (207 m² existant) - (NPNRU)	825 000 €	365 626 €	- €	- €
Réhabilitation résidence pour personnes âgées Basilique	729 000 €	- €	243 000 €	- €
Équipements de santé	560 000 €	- €	80 000 €	- €
Gestion du terrain Voltaire - 55 route de la Courneuve	350 000 €	- €	350 000 €	- €
Rénovation de 3 PMI (Barbusse, P. Séward, Les Moulins)	- €	113 037 €	- €	37 679 €
Développer l'accès au sport	11 840 000 €	116 200 €	420 000 €	26 300 €
Rénovation du Palais des Sports, stade Delaune	10 750 000 €	- €	350 000 €	- €
Rénovation du gymnase Franc-Moisin dans le cadre des JOP	900 000 €	- €	- €	- €
Subvention d'équipement à l'Avant-Garde de Saint-Denis	190 000 €	- €	70 000 €	- €
Restructuration du gymnase Pasteur	- €	61 200 €	- €	15 300 €
Terrain de rugby Delaune	- €	55 000 €	- €	11 000 €
Développer l'accès à la culture	25 820 000 €	1 144 948 €	1 380 000 €	48 316 €
Conservatoire / Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)	25 355 000 €	1 000 000 €	1 185 000 €	- €
Restauration et acquisition d'œuvres d'art	175 000 €	- €	25 000 €	- €
Restauration de la fresque Amblard	150 000 €	- €	150 000 €	- €
Subvention d'équipement au Théâtre Gérard-Philipe	140 000 €	- €	20 000 €	- €
Rénovation du Théâtre Gérard-Philipe	- €	144 948 €	- €	48 316 €

Opérations inscrites au PPI 2020-2026	Dépenses	Recettes	TRANCHE 2020	
			Dépenses	Recettes
VILLE DEMOCRATIQUE CONFIANTE DANS SA JEUNESSE ET ACTRICE DE SON AVENIR	140 757 794 €	27 732 479 €	20 302 111 €	4 118 227 €
Organiser des modes de gardes pour la petite enfance	3 924 000 €	1 752 495 €	1 664 000 €	400 000 €
Achat coque et aménagement crèche (Montjoie)	1 770 000 €	400 000 €	1 010 000 €	400 000 €
Délocalisation MPE Poulbots (30 berceaux) - NPNRU Centre-Ville	1 354 000 €	1 019 000 €	54 000 €	- €
Rénovation de la MPE Ribambelle	800 000 €	333 495 €	600 000 €	- €
Faire de Saint-Denis une ville éducative	133 803 454 €	24 562 594 €	17 338 021 €	3 218 227 €
Groupe scolaire sur site Charcuteries Gourmandes (Franc-Moisin) (NPNRU)	25 500 000 €	8 625 000 €	- €	- €
Extension GS Diez (+ rénovation intérieure et extérieure)	16 660 000 €	1 425 000 €	4 690 000 €	405 000 €
Groupe scolaire ZAC Saulnier (12 classes)	16 400 000 €	7 425 000 €	- €	- €
Groupe scolaire Lili Boulanger (Village du Landy)	16 251 558 €	150 000 €	2 800 000 €	- €
Extension GS Langevin (+ rénovation intérieure et extérieure)	6 334 000 €	2 057 659 €	2 634 000 €	1 657 659 €
GS Village olympique, Gymnase, PMI	15 200 000 €	- €	- €	- €
Entretien du patrimoine : bâtiments pour l'enfant	14 000 000 €	- €	2 000 000 €	- €
Groupe scolaire Rodin Renoir (NPNRU)	8 760 000 €	2 168 017 €	- €	- €
Rénovation des offices de restauration	4 340 000 €	- €	1 240 000 €	- €
Écoles numériques	2 554 800 €	- €	364 800 €	- €
Extension de 5 classes sur GS Pasteur (démolition logements + restructuration) (NPNRU Floréal-Saussaie-Courtille)	2 131 875 €	1 510 078 €	- €	- €
Restauration école Jules-Vallès : préfabriqués et définitif	1 300 000 €	- €	1 270 000 €	- €
Construction du groupe scolaire Taos-Amrouche (Montjoie)	986 795 €	1 000 000 €	986 795 €	1 000 000 €
GS Pasteur : Extension des préaux	800 000 €	144 000 €	400 000 €	144 000 €
Rentrée des classes	700 000 €	- €	100 000 €	- €
Rénovation du groupe scolaire du Lendit (accessibilité comprise)	500 000 €	57 840 €	500 000 €	11 568 €
Travaux de plomb dans les écoles	350 000 €	- €	50 000 €	- €
Mobilier et matériel scolaire	854 000 €	- €	122 000 €	- €
Rénovation du groupe scolaire du Rû de Montfort	100 000 €	- €	100 000 €	- €
Groupe scolaire Pina Bausch (Confluence)	80 426 €	- €	80 426 €	- €
Renforcer le développement des quartiers et la démocratie	3 030 340 €	1 417 390 €	1 300 090 €	500 000 €
Tiers Lieu Grand Pleyel (Maison de quartier/Associations)	1 000 000 €	500 000 €	1 000 000 €	500 000 €
Rénovation de la MQ Floréal suite extension	950 000 €	593 750 €	- €	- €
Extension de la Maison de quartier - NPNRU Floréal-Saussaie-Courtille	507 825 €	220 266 €	- €	- €
Agrandissement Maison de quartier (NPNRU Franc-Moisin)	272 425 €	103 374 €	- €	- €
Participation au capital et au projet de la SCIC "6B"	200 000 €	- €	200 000 €	- €
Maison des projets (2 sites NPNRU)	100 000 €	- €	100 000 €	- €
Participation au capital de la SCIC "Le 110"	90 €	- €	90 €	- €
UNE GESTION EFFICACE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE	49 303 634 €	10 000 €	6 585 162 €	10 000 €
Assurer un accès aux bâtiments publics dans les meilleurs conditions de sécurité et de qualité	28 539 434 €	- €	3 593 562 €	- €
Entretien du patrimoine : bâtiments sociaux culturels	14 000 000 €	- €	2 000 000 €	- €
Centre Administratif - Travaux suite départ Saint-Jean	5 043 000 €	- €	353 000 €	- €
Centre administratif - Travaux de modification des façades	5 912 500 €	- €	300 000 €	- €
Adaptation au dérèglement climatique (canicule)	2 250 000 €	- €	750 000 €	- €
Travaux préservation bâtiments productifs de revenus	1 333 934 €	- €	190 562 €	- €
Donner à l'administration les moyens nécessaires à son fonctionnement	20 764 200 €	10 000 €	2 991 600 €	10 000 €
Informatique et téléphonie	10 425 600 €	- €	1 516 800 €	- €
Renouvellement du mobilier administratif et divers	4 200 000 €	- €	600 000 €	- €
Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels	3 906 000 €	- €	558 000 €	- €
Renouvellement du parc de véhicules et du matériel	2 130 100 €	10 000 €	304 300 €	10 000 €
Archives municipales : numérisation et restauration	102 500 €	- €	12 500 €	- €

Opérations inscrites au PPI 2020-2026	Dépenses	Recettes	TRANCHE 2020	
			Dépenses	Recettes
Les cessions	- €	9 684 100 €	- €	1 055 100 €
Terrain du Conservatoire 15 rue Catulienne	- €	4 000 000 €	- €	- €
Terrain / Foncier provisoire du groupe scolaire Lily-Boulangier	- €	3 579 000 €	- €	- €
Immeuble sis 75 rue de la République	- €	1 050 000 €	- €	- €
24 rue Ernest Renan	- €	627 000 €	- €	627 000 €
66 rue Casanova/ 3 rue Dohis	- €	285 000 €	- €	285 000 €
15-15bis Fraizier	- €	84 000 €	- €	84 000 €
Rue du Bec-à-Loué / Rue des Muguets	- €	59 100 €	- €	59 100 €

PPI 2020-2026 - Programmation des principaux travaux (hors études, travaux de maintenance et de mise aux normes des bâtiments)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
GS Lendit (fin rénovation)						
GS Rû de Montfort (fin rénovation)						
Ecole J. Vallès (fin restauration)						
Maison des projets (site NPNRU)						
Tiers lieu Grand Pleyel						
GS Diez - Esp Jeunesse/Gymnase	GS Diez - Restauration/Extensions/Accessibilité			GS Diez - Rénovation intérieures/extérieures		
GS Langevin - Extension/Restructuration				GS Langevin - Rénovation intérieures/extérieures		
Résidence Personnes âgées Basilique - Réhabilitation						
	MPE Ribambelle - Rénovation					
	MPE Montjoie - Achat coque & aménagement					
	Maison de santé pluriprofessionnelle Quartier Floréal (+ MPE)					
	GS Lili Boulanger - Construction					
	GS Pasteur - Extension préaux				GS Pasteur- Extension 5 classes	
	Palais des Sports /Stade Delaune - Rénovation					
	Maison des Pratiques Artistiques Amateurs					
	MPE Les Poulbots - Délocalisation					
Reaménagement Locaux Sous- préfecture				Déplacement Maison des Solidarités		
	Centre administratif - Travaux intérieurs + façades					
	Maison Quartier Floréal-Saussaie-Courtille - Extension / Rénovation					
			Gymnase F. Moisin- Rénovation			
			PMI Franc Moisin - Relocalisation			
			Maison Quartier F. Moisin - Extension			
			Pôle équipements Petites Cathédrales (Plaine) Relocalisation CMS PMI MPE			
				GS ZAC Village Olympique, Gymnase, PMI		
				GS Site Charcuteries Gourmandes		
					GS Zac Saulnier	
					GS Rodin/Renoir	

Annexe 3 – Budget par activités

Chaque année, le budget primitif communal est présenté « par activités », en complément de la présentation par nature réglementaire. Cette démarche a pour objet de disposer d'une vision du budget par politique publique.

1. Élaboration du budget par activité : principes et contenu de l'architecture budgétaire

1.1. Rappel des principes d'élaboration du budget par activité

Un budget « par activités » permet d'avoir une vision plus opérationnelle du budget pour en faire une unité compréhensible pour tou.te.s : les élu.e.s, les services gestionnaires et les habitant.e.s.

L'objectif est de découper en activités homogènes l'ensemble des activités de la ville et de renforcer l'information financière en se dotant d'une nomenclature stratégique, complémentaire de la nomenclature par nature.

L'activité contribue à donner de la visibilité aux projets et aux activités pérennes, tout en valorisant davantage les politiques publiques mises en œuvre par la commune ainsi que les ressources affectées.

Le choix est fait dans cette présentation, comme dans le rapport principal sur le budget 2019, de raisonner à « iso-périmètre » c'est-à-dire d'isoler les flux financiers liés à la création de la Métropole du Grand Paris, notamment le reversement de la fiscalité à Plaine Commune sous la forme du fonds de compensation des charges territoriales qui constitue pour la Ville en 2020 un reversement à hauteur de 39,9 M€.

En outre, seules les flux réels de dépenses sont répartis, dans la mesure où les opérations comptables dites d'ordre n'impactent pas les politiques publiques.

1.2. L'architecture du budget par activité

Afin d'assurer la comparabilité d'une année sur l'autre, les quatre « axes stratégiques » sur lesquels repose l'analyse du budget par activité restent ceux utilisés les années précédentes, à savoir :

- Cadre de vie, tranquillité publique et animation des quartiers
- Petite enfance, éducation, jeunesse et vie des quartiers
- Solidarités, santé, culture et sports
- Pilotage et moyens

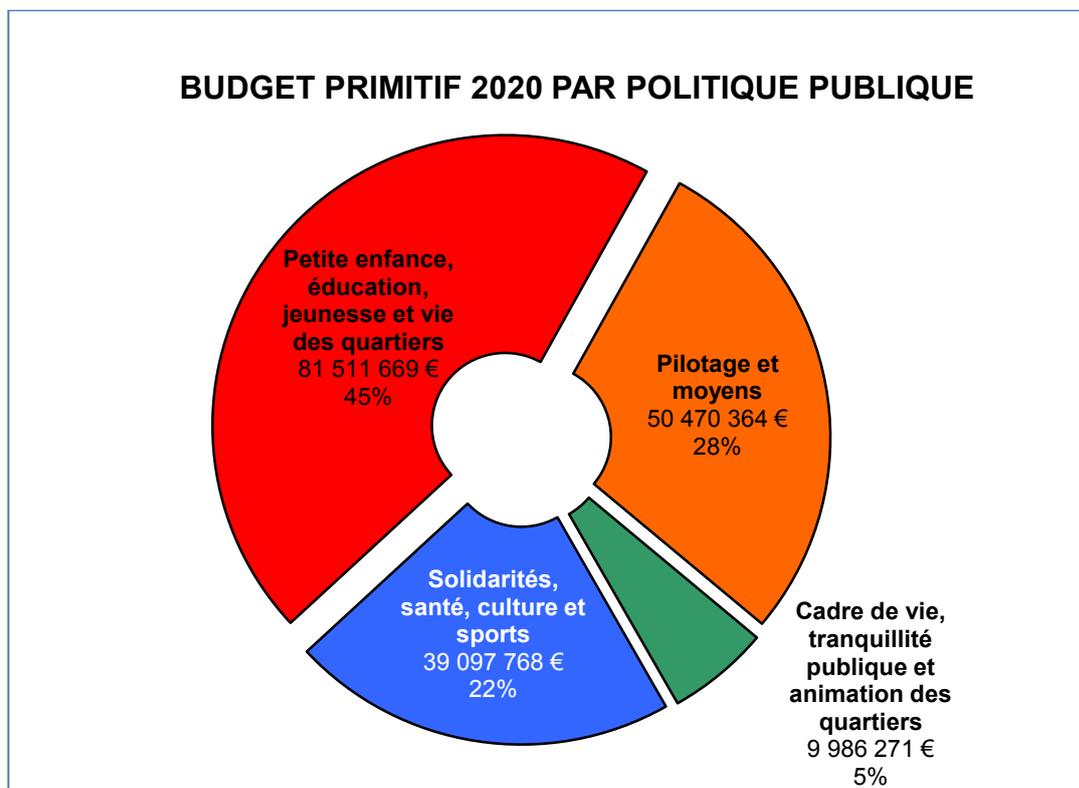
Ces quatre axes sont chacun déclinés en « politiques publiques ».

Les crédits de fonctionnement ainsi que ceux de personnel du BP 2020 sont ainsi répartis, suivant la segmentation ci-dessous.

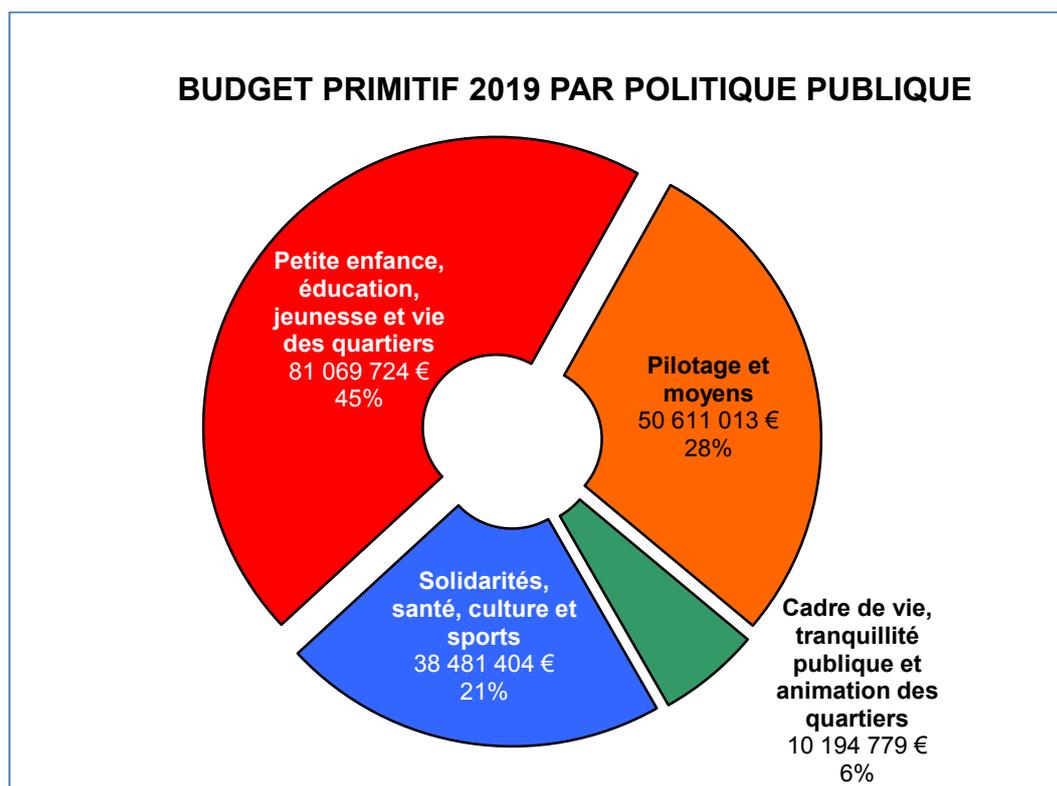
2. Le budget 2020 par axes stratégiques et politiques publiques

2.1. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2020 selon les 4 axes stratégiques

Le budget primitif 2020 est quasi-stable par rapport au budget primitif 2019 conformément à la lettre de cadrage ; aucune variation majeure n'est à signaler dans la répartition des crédits par axe stratégique.



Pour mémoire, budget 2019 :

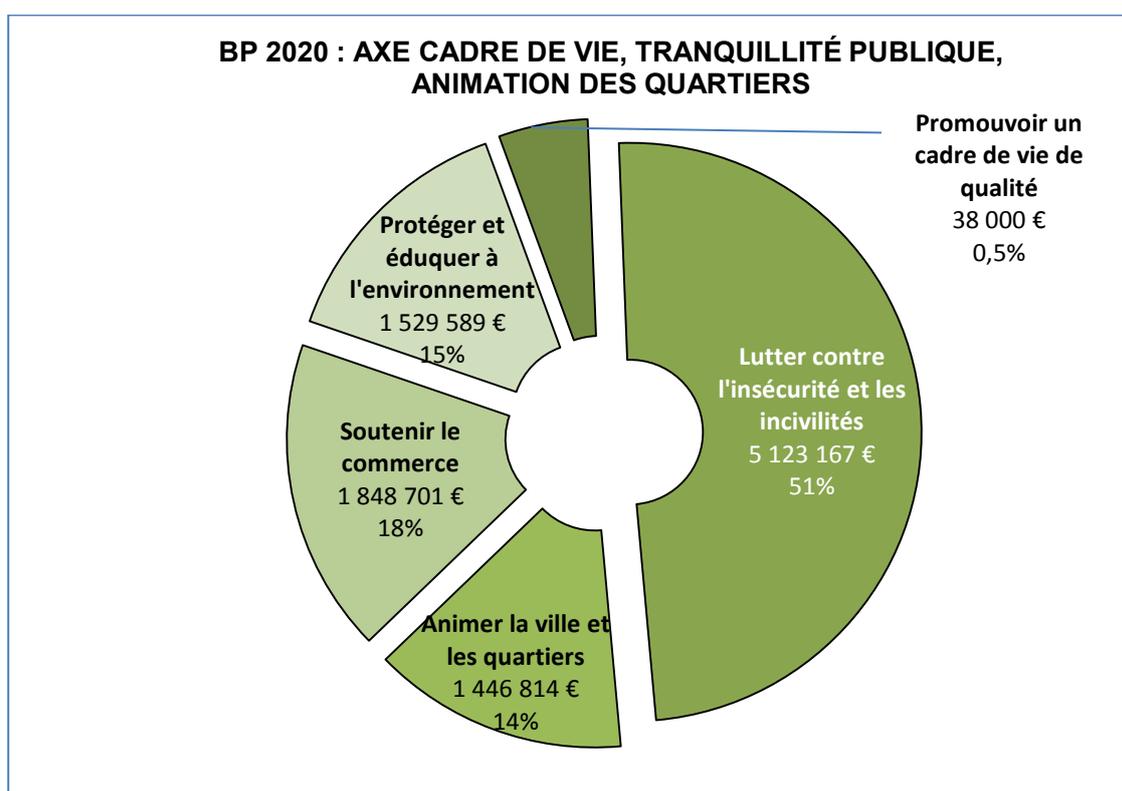


2.2. Cadre de vie, tranquillité publique et animation des quartiers

L'axe cadre de vie, tranquillité publique et animation des quartiers est, en proportion, celui qui se voit affecté le plus faible budget (5,5 % du total) du fait du transfert des compétences « espace public » (aménagement, voirie, propreté) à Plaine Commune qui les finance sur son propre budget.

L'ensemble des actions mises en œuvre pour que l'espace public reste propre, vivant et accueillant n'est donc pas retracé dans le budget communal.

Cet axe traduit néanmoins le fort volontarisme de la municipalité en matière de qualité de l'urbanisme, de lutte contre l'insécurité, de soutien au commerce et d'animation des quartiers.



- *Protéger et éduquer à l'environnement*

La propreté de l'espace public est un enjeu majeur pour la commune de Saint-Denis.

Le budget de 2020 intègre l'ouverture de la maison de l'écologie permettant le renforcement de l'éducation au développement durable ainsi que la mise en œuvre des actions en matière de protection de l'environnement et de l'éco-responsabilité.

Le budget de 2020 finance aussi le maintien des équipes de gardes de l'environnement et de la Brigade Verte.

- *Lutter contre l'insécurité et les incivilités*

Après une hausse de 5% en 2018, de 5,2 % en 2019 et conformément aux priorités municipales, la lutte contre l'insécurité et pour la réduction des incivilités voit son budget croître de près de 3 %, en 2020, permettant le renforcement de la lutte contre les vendeurs à la sauvette avec le maintien d'une équipe de six gardes de l'espace public ainsi que des actions en faveur de la prévention des violences...

- *Soutenir le commerce*

Le budget de 2020 permet de poursuivre l'engagement politique de soutien au « commerce local » notamment grâce à l'accompagnement de la montée en charge de la foncière commerce et des actions en faveur de la maîtrise du plancher commercial du territoire.

- *Animer la ville et les quartiers*

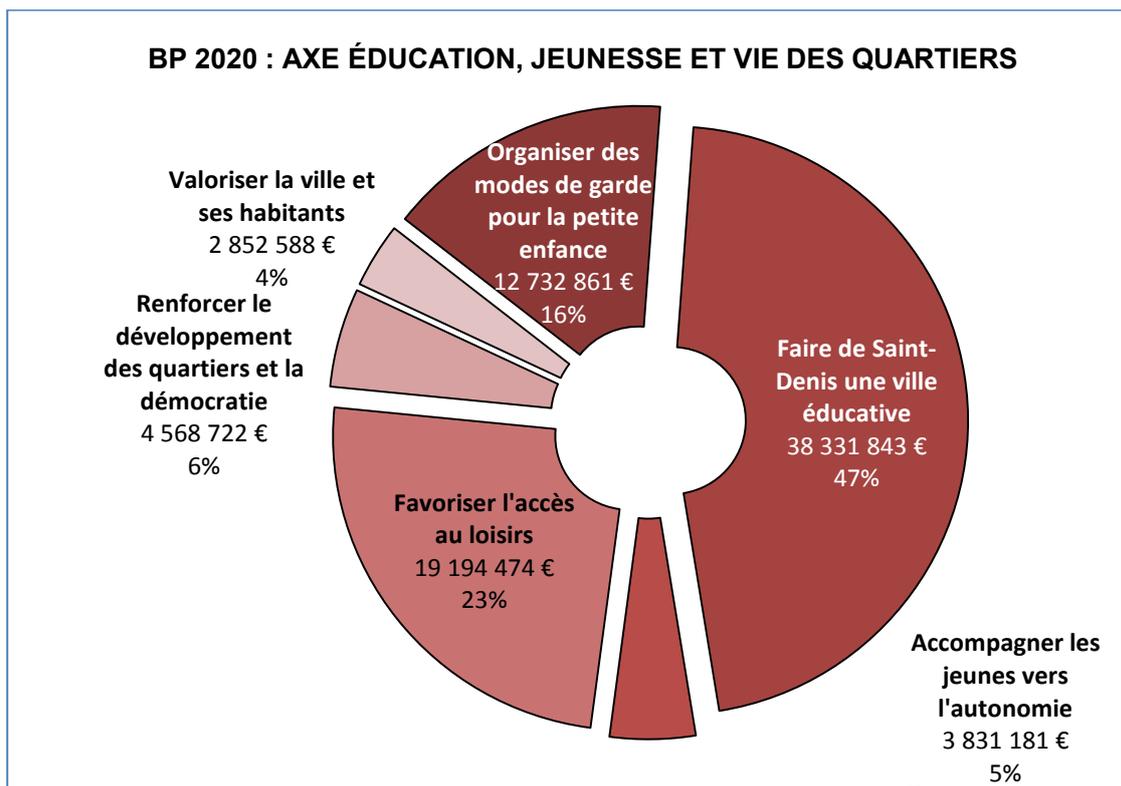
Le budget alloué à cette politique publique permet à la commune de soutenir l'organisation des principales fêtes qui animent la ville (Fête de Saint-Denis et Fête des Tulipes notamment) et d'assurer la pérennité de son soutien logistique aux événements de proximités (fêtes des écoles).

- *Promouvoir un urbanisme de qualité*

Compte-tenu de la révision des conventions de mutualisation et de mise à disposition des services entre l'Établissement Public Territorial Plaine commune et la ville, ce budget « promouvoir un urbanisme de qualité » se voit en baisse en 2020, il a été convenu de regrouper au sein du FCCT les coûts réels des agents affectés aux missions exercées au nom du maire et les différentes relations financières.

2.3. Petite enfance, éducation, jeunesse et vie des quartiers

En 2020, cet axe demeure le principal poste budgétaire, avec près de 45 % des crédits affectés.



- *Faire de Saint-Denis une ville éducative*

Plus de 21 % du budget communal en 2020 (38,3 M€) seront consacrés à l'éducation : personnel auprès des enfants, fonctionnement et entretien des groupes scolaires, périscolaire, restauration scolaire, plan lecture. En 2020, des ouvertures de classe en année pleine et un renforcement des équipes expliquent, notamment, la croissance de 2,2 % de ce budget par rapport à 2019.

- *Favoriser l'accès aux loisirs*

L'accès aux loisirs regroupe les accueils de loisirs, les ludothèques et centres de vacances. La commune poursuit le renforcement des moyens dédiés à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil. Ce budget retrace les moyens supplémentaires affectés pour assurer le financement en année pleine de deux groupes scolaires ouvert en 2019.

- *Organiser des modes de garde pour la petite enfance*

La commune poursuit son plan d'actions pour la croissance de l'offre de places d'accueil sur l'ensemble du mandat. Ce développement est en partie financé par des économies de gestion (nouveau marché avec les crèches privées) et la poursuite des réformes structurelles. Ainsi, la municipalité dédie près de 12,7 M€ pour permettre l'accueil des enfants de moins de 3 ans au sein des Maisons du Petit Enfant municipales ou de crèches privées (réservation de berceaux).

- *Renforcer le développement des quartiers et la démocratie*

Le budget alloué au développement des quartiers et de la démocratie locale finance les maisons de quartier, le budget participatif.

Ce budget connaît une hausse de 3,7 % par rapport à 2019 notamment en raison de la création de deux postes de professeurs d'enseignement du français en langue étrangère dans les maisons de quartier.

- *Accompagner les jeunes vers l'autonomie*

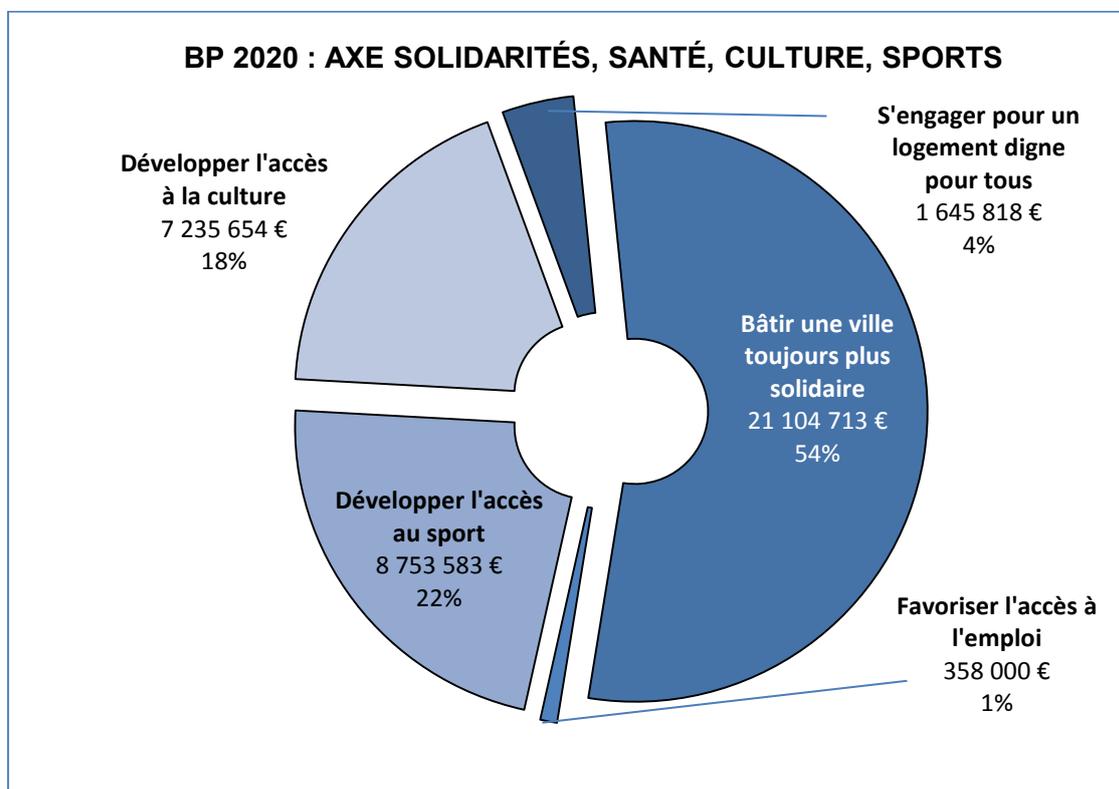
En 2020, le budget consacré à la jeunesse est en légère augmentation de 1,3 % par rapport à 2019. En 2020, la ville poursuit le dispositif de bourses pour les étudiants (25 bourses supplémentaires) afin de les soutenir dans le financement de leurs études tout en facilitant leur engagement auprès d'une structure associative.

- *Valoriser la ville et ses habitants*

Les moyens dédiés à la valorisation de la ville (relations publiques, communication et relations internationales) sont en légère baisse.

2.4. Solidarités, santé, culture et sports

Après plusieurs années consécutives de croissance, cet axe du budget connaît une stabilisation globale en 2020.



- *Bâtir une ville toujours plus solidaire*

Cette politique publique représente près de 12 % du budget, stable par rapport à 2019 et regroupe :

- l'accompagnement social, qui assure un appui permanent aux personnes les plus en difficultés. Elles bénéficient d'un suivi spécifique grâce aux permanences dans les quartiers et au centre administratif ;
- l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations : les permanences juridiques à la Maison de la Justice et du Droit, au centre administratif et dans les maisons de quartier, ainsi que les missions « citoyenneté », « droits des femmes », « handicap » et « numérique » qui veillent à combattre toutes formes de discriminations et d'inégalités ;
- le soutien de la ville en faveur du CCAS au titre de la politique de soutien aux personnes âgées (maintien à domicile, résidences, foyers soleil) ;
- la politique de santé avec les 4 CMS qui ont pour missions de favoriser l'accès aux soins par la pratique du tiers payant, l'accès des publics fragilisés à une offre de santé de premier recours. Sont également proposées des actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé.

- *Développer l'accès au sport*

Le budget alloué à la politique sportive évolue de 1,6 % par rapport à 2019 et intègre l'accompagnement des associations sportives, l'école des sports ou encore la participation au centre nautique La Baleine. À noter également le soutien aux pratiques sportives, via notamment l'aide à l'acquisition d'une première licence ou de matériel pour les publics éloignés de la pratique.

- *Développer l'accès à la culture*

Les politiques culturelles menées confirment les actions engagées et le soutien aux institutions culturelles de la ville. En 2020, la commune maintient leur financement. Le budget est globalement en évolution de 1,3 %.

- *S'engager pour un logement digne pour tous*

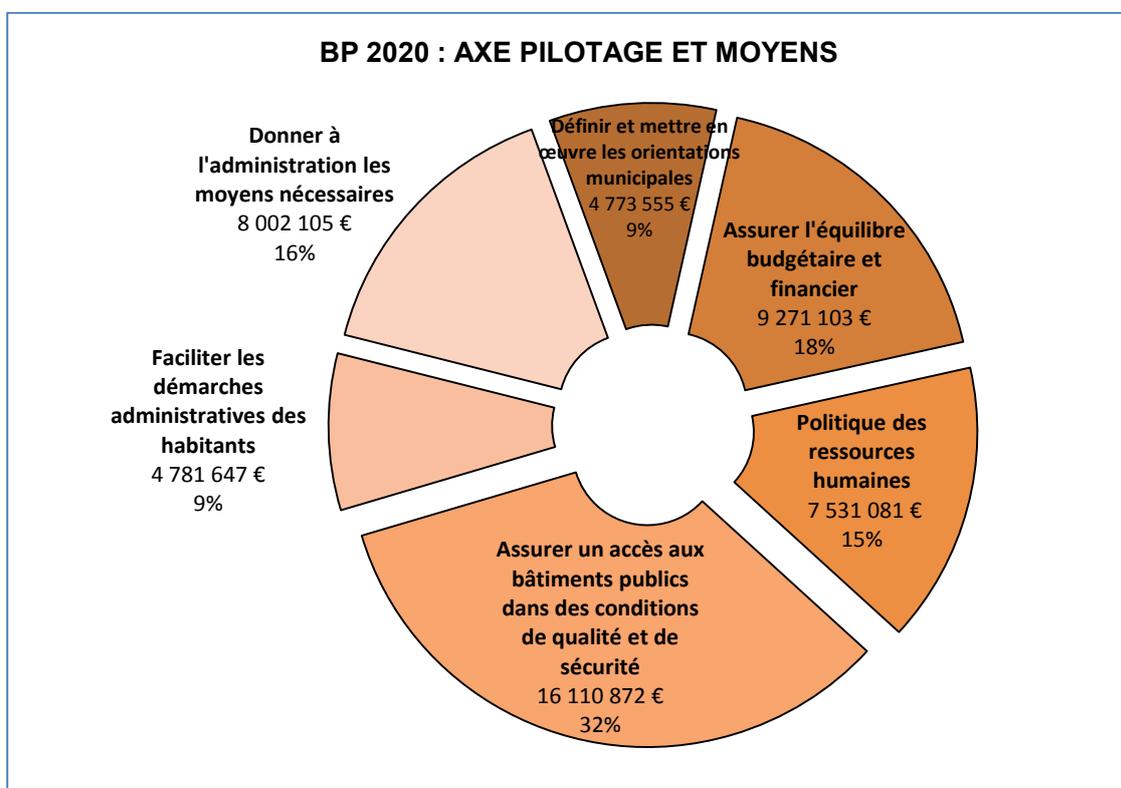
Face aux problématiques d'insalubrité et d'indignité très présentes sur la ville, les moyens de la mission habitat indigne ont été renforcés courant 2019, avec un effet budgétaire en année pleine en 2020. La commune poursuit la stratégie de montée en puissance sur l'habitat indigne via la déclinaison du protocole signé avec l'État. En ce sens, une étude sur la mise à jour du stock d'arrêtés d'insalubrité sera financée. Le budget de cette politique publique est en hausse de 8,1 %.

- *Favoriser l'accès à l'emploi*

Le budget attribué aux emplois d'avenir, en lien avec l'extinction progressive du dispositif, à la suite des décisions gouvernementales tend à cesser au cours de l'exercice 2020.

2.5. Pilotage et moyens

Après une diminution de 1,6 % en 2019, cet axe enregistre à nouveau une baisse de 0,3 % par rapport au précédent budget, ce qui traduit la poursuite de l'engagement municipal dans une dynamique de maîtrise des dépenses structurelles de la collectivité, afin de privilégier un redéploiement des crédits alloués aux dispositifs de politiques publiques et au service direct de la population.



- *Assurer l'équilibre budgétaire et financier*

Ce poste augmente de 1,7 % du fait d'une augmentation des frais d'intérêt de la dette dû aux emprunts contractés en 2019, ainsi que des variations contractuelles des prix d'indice ou des fréquences des prestations sur les frais de nettoyage des locaux administratifs.

- *Mener une gestion des ressources humaines de qualité*

A l'instar des autres dépenses de gestion, le budget attribué à la politique de gestion des ressources humaines est en baisse traduisant ainsi l'effort de maîtrise des dépenses liées au fonctionnement des services administratifs de la ville.

- *Assurer un accès aux bâtiments publics dans les meilleures conditions*

Ce poste budgétaire est en diminution de 5 %. Cette baisse s'explique notamment en raison des engagements de la ville en faveur d'une meilleure maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux.

- *Donner à l'administration les moyens nécessaires à son fonctionnement*

Les moyens mis en œuvre pour poursuivre l'amélioration et la modernisation à l'usager expliquent la hausse de 2 % de ce poste par rapport au budget primitif 2019.

- *Faciliter les démarches administratives des habitants*

Le budget alloué en 2020 est en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2019, la municipalité poursuit l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, qui verront le déploiement de l'espace public numérique et l'adoption d'un nouveau schéma directeur pour l'accueil.

SYNTHÈSE PAR AXE DE POLITIQUE PUBLIQUE	BP 2020			BP 2019	BP 2018
	€	% du budget	% var. 2019-2020	€	€
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, HORS MÉTROPOLE DU GRAND PARIS	181 066 071 €	100,0%	0,4%	180 356 920 €	180 719 433 €
Cadre de vie, tranquillité publique et animation des quartiers	9 986 271 €	5,5%	-2,0%	10 194 779 €	9 919 469 €
Promouvoir un cadre de vie de qualité	38 000 €	0,0%	-92,5%	504 000 €	498 000 €
Lutter contre l'insécurité et les incivilités	5 123 167 €	2,8%	2,2%	5 014 346 €	4 766 188 €
Animer la ville et les quartiers	1 446 814 €	0,8%	0,1%	1 444 984 €	1 518 074 €
Soutenir le commerce	1 848 701 €	1,0%	3,4%	1 788 040 €	1 728 343 €
Protéger et éduquer à l'environnement	1 529 589 €	0,8%	6,0%	1 443 410 €	1 408 864 €
Solidarités, santé, culture et sports	39 097 768 €	21,6%	1,6%	38 481 404 €	38 415 381 €
S'engager pour un logement digne pour tous	1 645 818 €	0,9%	8,1%	1 522 241 €	1 378 093 €
Bâtir une ville toujours plus solidaire	21 104 713 €	11,7%	1,3%	20 837 278 €	21 076 900 €
Favoriser l'accès à l'emploi	358 000 €	0,2%	0,0%	358 000 €	413 599 €
Développer l'accès au sport	8 753 583 €	4,8%	1,6%	8 617 712 €	8 490 475 €
Développer l'accès à la culture	7 235 654 €	4,0%	1,3%	7 146 173 €	7 056 314 €
Petite enfance, éducation, jeunesse et vie des quartiers	81 511 669 €	45,0%	0,5%	81 069 724 €	80 940 586 €
Organiser des modes de garde pour la petite enfance	12 732 861 €	7,0%	0,6%	12 661 732 €	12 733 968 €
Faire de Saint-Denis une ville éducative	38 331 843 €	21,2%	2,2%	37 501 100 €	36 968 927 €
Accompagner les jeunes vers l'autonomie	3 831 181 €	2,1%	1,3%	3 781 391 €	3 783 470 €
Favoriser l'accès aux loisirs	19 194 474 €	10,6%	-3,2%	19 835 205 €	20 092 771 €
Renforcer le développement des quartiers et la démocratie	4 568 722 €	2,5%	3,7%	4 404 958 €	4 431 888 €
Valoriser la ville et ses habitants	2 852 588 €	1,6%	-1,1%	2 885 337 €	2 929 563 €
Pilotage et moyens	50 470 364 €	27,9%	-0,3%	50 611 013 €	51 443 997 €
Définir et mettre en œuvre les orientations municipales	4 773 555 €	2,6%	4,3%	4 576 008 €	4 507 047 €
Assurer l'équilibre budgétaire et financier nécessaire à la mise en œuvre de nos projets	9 271 103 €	5,1%	1,7%	9 115 039 €	9 550 389 €
Mener une politique des ressources humaines permettant un service public de qualité et un bien-être au travail	7 531 081 €	4,2%	-2,9%	7 752 263 €	7 921 289 €
Assurer un accès aux bâtiments publics dans les meilleures conditions de qualité et de sécurité	16 110 872 €	8,9%	-5,2%	16 996 081 €	17 181 453 €
Faciliter les démarches administratives des habitants	4 781 647 €	2,6%	10,5%	4 328 708 €	4 315 208 €
Donner à l'administration les moyens nécessaires à son fonctionnement	8 002 105 €	4,4%	2,0%	7 842 914 €	7 968 610 €

Annexe 4 – Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

○ Les dépenses de personnel

- *La part des dépenses de personnel illustre les choix de gestion en interne des services publics ainsi que l'accompagnement de la dynamique démographique du territoire*

En 2019, les dépenses de personnel (rémunérations et cotisations sociales) devraient atteindre 66,1% des dépenses réelles de fonctionnement totales (hors FCCT).

Part de la masse salariale dans les dépenses totales et évolution depuis 2014

Masse salariale	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP2019	CA prévisionnel
Masse salariale	101 240 437	105 569 931	109 191 664	112 012 514	115 208 740 €	115 706 499 €	119 167 228 €	118 960 997€
Dépenses réelles hors FCCT	157 638 044	163 936 279	168 229 552	174 058 470	175 114 385 €	175 459 882 €	180 873 660 €	
Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales	64,2%	64,4%	64,9%	64,4%	65,8%	65,9%	65,9%	
Évolution annuelle des dépenses de personnel		4,3%	3,4%	2,6%	2,9%	0,4%	3,0%	2,8%
Évolution annuelle des dépenses totales		4,0%	2,62%	3,46%	0,61%	0,2%	3,1%	

La part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement traduit le choix de la municipalité d'accompagner le dynamisme démographique de la ville en développant le service public. Cela explique une augmentation moyenne des dépenses de personnel de 2,7% par an entre 2013 et 2018.

Ainsi, 50 % du budget de la ville est consacré aux secteurs de l'enfance et de la jeunesse. Au-delà du volontarisme sur ses compétences obligatoires, 18,8% des effectifs de la ville sont affectés à la mise en œuvre de compétences municipales non obligatoires afin de répondre à des besoins non couverts par le droit commun. Enfin, la gestion en régie des compétences municipales explique également la part de la masse salariale, la collectivité faisant le choix de l'emploi public et de la lutte contre la précarité.

Ce volontarisme s'accompagne d'un pilotage et d'une maîtrise de la croissance de la masse salariale.

Après un net ralentissement de la hausse des dépenses de personnel entre 2013 et 2016, pour atteindre entre 2016 et 2017 une quasi-stabilité, l'augmentation constatée entre 2018 et 2017 se situe à un niveau modeste, soit +0,3% entre les deux exercices. Entre le CA 2018 et le CA 2019 prévisionnel, les dépenses de personnel reprennent, mais sur un rythme similaire à celui de 2017.

Cette augmentation a notamment permis de financer les dépenses de personnel nécessaires au développement du service public (création de la foncière commerce, renforcement des équipes de la police municipale et de la brigade verte, finalisation de Confluence/Pina Baush et Diez, développement dans les centres de loisirs de l'accueil des enfants en situation de handicap, renforcement de l'activité ludothèque, poursuite de la montée en puissance de la lutte contre l'habitat indigne et mise en œuvre du permis de louer, développement de l'offre de soin sur le territoire, création de places supplémentaires en crèche, mise en place d'un médiateur de service public, travail sur le permis de végétaliser, renforcement des capacités d'accueil de l'Ecole municipale des sports).

Cette dynamique de maîtrise de la masse salariale se poursuivra en 2020 afin de combiner pérennité des ratios financiers, respect de la contractualisation et accompagnement du développement de service public.

- *Les perspectives d'évolution réglementaire*

Si la Municipalité déplore le gel du point d'indice qui grève l'évolution des rémunérations des agents publics, certaines mesures nationales ont toutefois impacté à la hausse les dépenses de personnel (mise en place de la 2^{ème} phase de la réforme PPCR, revalorisation du SMIC, hausse des cotisations employeur, etc.).

Décomposition de l'évolution annuelle réglementaire de masse salariale

Évolution de la masse salariale	2015 > 2016	2016 > 2017	2017 > 2018	2018 > 2019	2019 > 2020
Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)		696 250 €		447 263 €	250 000 €
Revalorisation du SMIC	3 439 €	6 048 €	6 500 €	10 000 €	10 000 €
Revalorisation du point d'indice	165 071 €	489 262 €			
Glissement vieillesse technicité (GVT)	468 455 €	450 435 €	432 416 €	369 857 €	481 910 €
Réforme des quotas d'avancement de grade C1 vers C2			150 288 €	75 200 €	75 200 €
TOTAL	636 965 €	1 641 995 €	589 204 €	902 320 €	

Pour l'année 2020, il convient d'appréhender l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs sous le prisme de plusieurs mesures d'ordres législatif et réglementaire, instaurées dans la loi de finances pour 2019 et les diverses annonces gouvernementales :

- le point d'indice de la fonction publique restera « gelé » en 2020, la dernière revalorisation datant de février 2017 ;
- le protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) continuera pour la dernière année ;
- la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) est reconduite ;
- l'augmentation légale du SMIC au 1^{er} janvier 2020 est inconnu à ce jour. Le montant de 2019 a été maintenu dans l'attente de la publication des textes.

La loi de transformation de la fonction publique prévoit un certain nombre de mesures applicables immédiatement. Toutefois, les mesures ayant un impact budgétaire (ex : prime de précarité) auront un impact en 2021.

Par ailleurs, l'organisation des élections municipales en 2020 aura un coût en masse salariale estimé à 110 000€.

- *La commune poursuivra sa stratégie de maîtrise de la masse salariale tout en assurant le développement du service public nécessaire aux Dionysiens*

Dans un contexte de contraction des marges de manœuvre et au regard du processus de contractualisation mis en place par l'État, le pilotage de la masse salariale est un enjeu majeur pour la collectivité, afin de maintenir un service public de qualité et un niveau d'investissement élevé sur le territoire.

Les dépenses de personnel représentant plus de 65% du budget, la stratégie de maîtrise de la masse salariale porte en partie sur les arbitrages opérés lors du processus budgétaire. Les économies validées permettent de financer une partie des ouvertures d'équipements et des engagements de la municipalité tout en maîtrisant le dynamisme des dépenses induit par le développement du territoire.

Les réorganisations engagées au sein de nombreux services sont des processus de moyen terme qui portent leur fruit de façon pluriannuelle en tenant compte des délais nécessaires à l'accompagnement des agents concernés dans des parcours de reconversion professionnelle.

Par ailleurs, la municipalité a enclenché un plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail validé en 2018 qui présente des leviers de mobilisation au travail dont l'objectif est de prévenir l'absentéisme, dont le coût global est estimé à 11 M€ pour la collectivité. **Ainsi, en 2018, l'absentéisme pour raisons médicales diminue (passe de 13,9% à 13,5%) alors qu'il avait connu une progression continue depuis ces dernières années.**

Le travail sur les parcours professionnels et la prévention de l'usure, sur l'application équitable et ferme des règles, sur le matériel de travail et l'ergonomie, sur la relation avec les usagers et sur la qualité de nos collectifs sont autant de leviers de reconnaissance qui valorisent la présence et l'engagement au quotidien. La participation de tous dans la construction comme dans la mise en œuvre de ce plan d'actions est le gage de l'amélioration des conditions de travail et du service public.

Au-delà du processus budgétaire, la masse salariale fait l'objet d'un pilotage infra-annuel. Des outils de suivi sont transmis aux directions de façon mensuelle et un suivi est organisé au niveau de la direction générale de façon mensuelle. Ce suivi a permis de maîtriser la consommation des dépenses de personnel en cours d'année et de présenter des comptes administratifs avec un taux de consommation des crédits situé entre 98% et 99% en 2016, 2017 et 2018.

○ **Les effectifs**

- *Structure des effectifs de la Ville entre 2014 et 2018*

Effectif	2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnaires	1 890	1 929	1 960	2 020	1 972
Contractuels sur emploi permanent	161	166	167	142	146
Contractuels sur emploi permanent : remplaçants de titulaires absents	124	183	210	249	286
Contractuels non permanents	1 177	1 219	1 172	1 038	994
Effectif total	3 352	3 497	3 509	3 449	3 398

NB : les chiffres présentés représentent les agents présents au 31/12 de l'année.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'équivalent temps-plein (ETP)	2798	2 850	2 893	2 884	2 881

Attention, par rapport au DOB de l'an passé, les chiffres ont été recalculés sur l'ensemble de la période afin de tenir compte de l'ensemble des heures travaillées au cours de l'année (et non des seules heures générées par les agents présents au 31 décembre)

	2016	2017	2018	2019
Nombre de postes créés au BP	36	56	20	13

La stabilisation de l'effectif total sur les trois dernières années couvre plusieurs dynamiques :

- **Une augmentation du nombre de fonctionnaires depuis 2014.** Il faut noter qu'en 2018, le nombre d'agents diminue pour rester supérieur à 2017. Cela s'explique par un nombre de postes vacants plus important au 31/12. Toutefois, si on prend en compte l'ensemble des fonctionnaires présents sur toute l'année, on note en 2018 4 fonctionnaires de moins.
Au 31/12/2018, 93% des emplois permanents (hors remplaçants) sont occupés par des fonctionnaires.
- **Une stabilisation du nombre de contractuels sur emploi permanent**
- **Une augmentation constante du nombre d'agents remplaçants** (multiplié par 140% depuis 2014) afin de pallier aux vacances de poste et à l'absentéisme
- **Une diminution du nombre de contractuels non permanents qui traduit la politique de lutte contre la précarité menée depuis plusieurs années.** L'effectif des agents contractuels non permanents répond à des besoins spécifiques tels que ceux de l'animation, de la santé ou encore de l'enseignement. La diminution notable de cet effectif traduit la politique municipale de lutte contre la précarité en activant deux

leviers : des créations de postes permanents et la mise en place d'un contrat unique qui permet à ces agents de travailler plus d'heures et de bénéficier de rémunérations plus conséquentes.

Par ailleurs, cette diminution s'explique également par la diminution sensible du nombre d'enfants fréquentant les ADL du fait du retour sur la réforme des rythmes scolaires qui a impliqué une diminution du nombre d'animateurs.

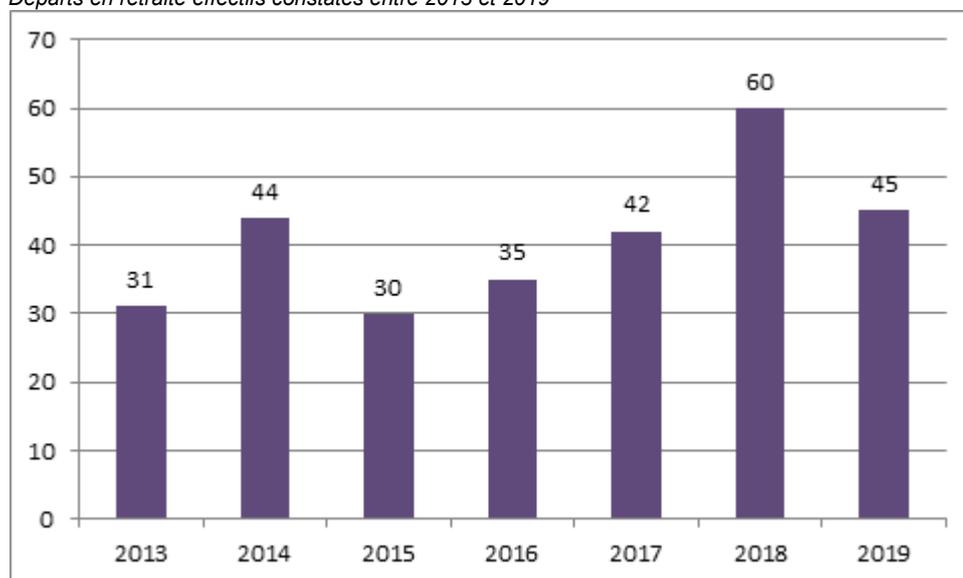
- *Projection en matière d'évolution des effectifs*

Les facteurs suivants impactent l'évolution des effectifs de la collectivité :

- les projections de développement pour mettre en œuvre le projet municipal (créations de groupes scolaires et accueils de loisirs, de maisons du petit enfant, développement de la police municipale et renforcement de la lutte contre l'habitat indigne...)
- les projets de réorganisations internes qui viennent modifier les besoins futurs et nécessitent un besoin d'accompagnement des agents concernés
- la gestion des agents en situation de reclassement, population en croissance compte-tenu de la pyramide des âges et de la politique municipale volontariste en matière de de prévention, et dont l'affectation sur de nouveaux postes plus adaptés induit des délais de traitement importants
- les départs en retraite (cf. infra), qui vont s'accroître sur les 3 prochains exercices (cf. pyramide des âges). Une nouvelle réforme des retraites ainsi que le durcissement des conditions d'obtention de la retraite à taux plein peuvent constituer des variables d'ajustement qui ne sont pas maîtrisées à ce stade et ne peuvent donner lieu à une projection sérieuse en matière de masse salariale. Une tendance au report de départs en retraite d'agents qui n'obtenaient pas les conditions optimales du fait des précédentes réformes a pu être observée.

Les tableaux suivants illustrent le potentiel de départs à la retraite d'ici 2024, sur une base de départ à 62 ans (âge de départ légal), comparé avec les départs effectivement constatés entre 2013 et 2019 (NB : pour l'année 2019, les données sont arrêtées au 1^{er} septembre. On peut estimer que les données pour l'année atteindront une soixantaine d'agents).

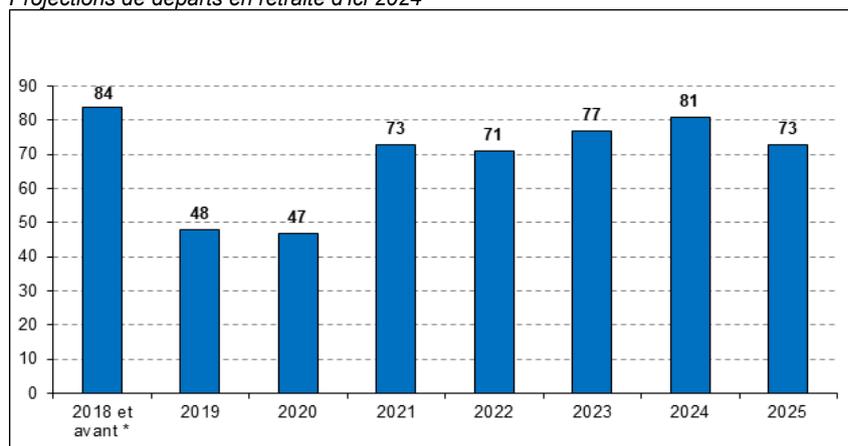
Départs en retraite effectifs constatés entre 2013 et 2019



On constate depuis 2015 une accélération continue du nombre de départs effectifs à la retraite, soit un doublement du nombre d'agents entre 2015 et 2018.

Cette tendance s'accroîtra particulièrement à partir de 2021 avec plus de 70 départs par an à anticiper. Entre 2019 et 2025, 554 agents environ seront susceptibles de quitter la collectivité (soit 18 % de l'effectif total actuel).

Projections de départs en retraite d'ici 2024



* Ces agents ont atteint l'âge de 62 ans et plus au 31 décembre 2017 et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans les prochaines années.

o **La rémunération des agents communaux, les avantages en nature et la politique sociale**

La masse salariale totale, incluant l'ensemble des rémunérations aux agents et des cotisations employeur, devrait atteindre le montant de 115,6 M€ (hors allocations de retour à l'emploi et stagiaires) en 2018 (compte administratif prévisionnel).

Décomposition des éléments de rémunération des agents permanents

Masse salariale fonctionnaires + contractuels permanents	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Réalisé sept 2019	CA 2019 prév*.
Traitements	63 160 144	65 804 214	69 074 468	69 527 702	52 414 389	69 885 852
Dont primes & indemnités	15 581 129	16 277 103	16 929 388	16 481 392	11 663 269	15 551 025
Dont NBI	1 300 827	1 353 539	1 402 046	1 395 661	1 053 334	1 404 445
Dont heures supplémentaires	403 496	487 631	419 040	555 341	473 027	630 702
Charges patronales	24 937 242	25 892 497	27 307 562	26 755 126	20 659 212	27 545 616
Total coût brut chargé	88 097 386	91 696 711	96 382 030	96 282 828	73 073 600	97 431 466

* le CA prévisionnel est calculé en projetant une réalisation linéaire du réalisé constaté en septembre. Le CA de 2019 sera probablement supérieur à cette estimation

Décomposition des éléments de rémunération des agents non permanents

Masse salariale des non permanents	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Réalisé sept 2019	CA 2019 prév.
Traitements	14 522 262	13 680 527	12 211 373	13 574 493	9 234 129	13 249 417
Charges patronales	4 931 017	4 646 853	4 220 559	4 648 287	3 262 788	4 711 236
Total coût brut chargé	19 453 279	18 327 380	16 431 932	18 222 780	12 496 917	17 959 834

* afin de tenir compte du caractère saisonnier des emplois non permanents, le CA prévisionnel est calculé en projetant une réalisation similaire à celle constatée en 2018

Total dépenses salariales agents permanents et non permanents (hors ARE, stagiaires)

Dépenses salariales permanents et non permanents	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Réalisé sept 2019	CA 2019 prév.
Total coût brut chargé	107 550 665	110 024 091	112 813 962	114 505 608	85 570 517	115 391 300

- *La rémunération des agents sur emploi permanent*

En 2018, le salaire brut moyen d'un fonctionnaire s'élevait à 27.269 € pour 26.575 € en 2016 et 27 130€ en 2017. La stabilisation de la rémunération s'explique par plusieurs tendances :

- Hausse des rémunérations du fait du GVT.
NB : en 2018, la réforme PPCR a été reportée. L'augmentation de rémunération sera constatée en 2019.
- Diminution des rémunérations du fait des réformes gouvernementales : réduction des primes d'installation et de la prime annuelle.
- Par ailleurs, 2017 intégrait 250 000€ de forfait élections versés aux agents pour la tenue des bureaux de vote, somme conjoncturelle qui n'avait pas lieu d'être en 2018 au vu du calendrier électoral.
- Enfin, on note en 2018 une augmentation du nombre d'heures supplémentaires payées, lesquelles viennent en partie compenser un taux de vacance de poste particulièrement important en 2018 du fait notamment de départs à la retraite.

- *La rémunération des agents sur emploi non-permanent*

On note qu'après une tendance à la baisse, la rémunération des agents sur emploi non-permanent a fortement augmenté en 2018. En 2019, elle redescend légèrement du fait de la baisse des effectifs d'enfants dans les ADL mais reste supérieure à 2017.

Focus vacations : les besoins en vacations sont très liés à certaines activités de la commune : médecins, animateurs... Ces rémunérations représentent un montant de 11.790.541 € en 2018 contre 12.127.154 € en 2017 et 12.989.021 € en 2016, soit une baisse de -9,2% sur trois ans. Avec un consommé de 8,2M€ au mois de septembre 2019, cette trajectoire se confirme. Elle est en cohérence avec la dynamique de résorption d'emploi précaire par la création de postes permanents plutôt que par le recours aux vacations.

- *Indemnités liées à la perte d'emploi*

Les allocations de retour à l'emploi (ARE) sont générées par la rotation des effectifs de contractuels et sont donc soumises à fluctuation.

Elles s'élèvent à 1. 524.923 en 2018 contre 1,6M€ en 2017 et 1,4M€ en 2016. Après une forte croissance depuis 2015, l'année 2018 enregistre une baisse du montant des ARE versées, lequel revient à un niveau plus comparable à celui de 2013. Avec 1,1M€ réalisés en septembre 2019, le montant d'ARE devrait être stable par rapport à 2018.

Des changements en termes de gestion des effectifs d'agents non permanents qui privilégie des durées de contrats et un nombre d'heures de travail plus importants expliquent la diminution du coût lié au versement des allocations de retour à l'emploi. Toutefois, cette enveloppe est difficile à prévoir du fait des règles d'ouverture de droits.

Enfin, le taux de vacance de poste et l'absentéisme influent directement sur ce budget car ils induisent un recours important à des agents remplaçants ou à des renforts temporaires.

- *Les avantages en nature*

Les avantages en nature résultent de la mise à disposition ou de la fourniture par l'employeur d'un bien ou service à l'agent lui permettant de faire l'économie des frais qu'il aurait dû normalement supporter.

- Logements de fonction

Les logements sont concédés soit pour nécessité absolue de service, lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans les bâtiments où il doit exercer ses fonctions, soit sous le régime

de la convention d'occupation précaire assortie d'une obligation d'astreinte. Ce dernier régime remplace la notion d'utilité de service et a été mis en place à la Ville en mars 2018 en application du cadre réglementaire. Elle a également donné lieu à la remise à plat du système d'astreintes et de la contribution des agents aux charges locatives.

- Restaurant inter-entreprises

La contribution de l'employeur au Restaurant Inter-Entreprises était de 340.000 € en 2019 et sera maintenue en 2020. Un point sera organisé en novembre avec l'élue au personnel afin que le RIE puisse apporter des réponses aux problèmes pointés par le personnel sur l'organisation du service et la qualité de la prestation apportée.

- *La politique sociale en direction du personnel*
- Le financement de la protection sociale complémentaire des agents

Les agents choisissant la mutuelle complémentaire santé ou la couverture prévoyance proposées par la commune bénéficient d'une participation employeur. En 2019, en prévision du renouvellement de ces marchés, un travail a été mené en lien étroit avec les organisations syndicales.

Les négociations menées avec les prestataires ont permis de finaliser des offres avantageuses pour les agents :

- *Pour la prévoyance :*
 - o **Aucun questionnaire santé** ne leur sera demandé pendant toute la durée de la convention
 - o Durant les 6 premiers mois de la mise en œuvre de la convention, **aucun délai de carence** n'est appliqué
 - o **Les taux de cotisation sont sensiblement équivalents, voire en diminution**
 - o **Ces taux seront stables pendant les 2 premières années** du contrat, puis leur évolution est strictement encadrée
- *Pour la santé :*
 - o **Des garanties renforcées** : orthodontie, chambre particulière, prime de naissance
 - o **Des tarifs négociés** en diminution pour une grande partie des agents. Pour ceux qui vont connaître des hausses, elles ont été largement maîtrisées
 - o **Des tarifs stables pendant 3 ans** puis un plafonnement de leur évolution annuelle à 7%

La Municipalité a fait le choix d'augmenter substantiellement la participation employeur, en particulier sur la mutuelle santé afin de :

- Réduire le coût pour les agents et notamment pour les familles pour lesquelles le taux de cotisation est plus élevé
- De tenir compte des augmentations de cotisations avec l'âge des agents
- De compenser une partie de l'augmentation de cotisations que vont connaître certains agents
- D'élargir la participation aux contractuels sur postes non permanents ayant des contrats de plus d'un an

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2020, les agents bénéficieront d'une participation employeur pour leur couverture santé allant de 8€ à 47€ (contre 8€ à 25€ précédemment). Pour la couverture prévoyance, la Ville participe à hauteur de 50% de l'option de base.

Cet investissement de la Ville représente une dépense supplémentaire de 115 000€ soit +64% par rapport aux années précédentes.

- La subvention au CASC

Le Comité d'Action Sociale et Culturelle de Saint-Denis bénéficie d'une subvention annuelle et de la mise à disposition de 3 postes.

La subvention versée au CASC en 2019 est de 826.409 € et est stable par rapport à 2018 (elle était de 811.410 € en 2017). 725.476 € de cette enveloppe sont alloués aux activités. Ce montant de subvention sera revu à la hausse en 2020 afin de tenir compte de l'augmentation des effectifs.

- **Le temps de travail**

Les agents sont placés sur 2 régimes principaux : 35 heures et 37h30 hebdomadaires. Le second seul ouvre droit aux RTT, au nombre de 16. Certaines équipes bénéficient d'un régime de travail annualisé pour faciliter la gestion de l'activité sur l'année. Ce régime sera par exemple étendu en 2019 aux agents des centres de vacances qui se verront proposer des emplois permanents avec une durée de travail annualisée, dans un objectif de lutte contre la précarité.

Le recours au temps partiel par des agents occupant des postes à temps complet concerne 6% du personnel permanent de la ville.

Suite au constat posé d'un taux d'absentéisme important au sein de la ville, un plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail a été validé en 2018.

En 2018 et 2019, des actions phares de ce plan d'action ont été mises en œuvre afin de renforcer les collectifs de travail, assurer une application équitable des règles, diversifier les parcours et renforcer les perspectives professionnelles, améliorer les conditions matérielles de travail et apaiser la relation avec les usagers.

A titre d'exemple, on peut citer les actions suivantes : passage à temps plein de la psychologue du travail, l'ouverture du St Jean avec des locaux renouvelés et améliorés, la mise en place d'une enveloppe de 500 000€ pour renouveler le matériel, la diffusion du nouveau guide du personnel et d'un règlement intérieur en santé et sécurité au travail, le renforcement des contrôles et expertises en matière d'absence, le développement du dispositif mobilité choisie afin de renforcer les perspectives professionnelles, la formalisation d'un nouvel intranet permettant la diffusion de l'information (et notamment une place importante donnée aux postes vacants et aux formations), l'amélioration et le renforcement des dispositifs de remplacement de la vie scolaire et de la petite enfance, le développement d'un portail de prestation en ligne afin de faciliter l'accès aux prestations et les relations avec les usagers, le lancement d'un travail sur l'accompagnement des parcours des auxiliaires de puériculture et des agents d'office....

La mise en œuvre de ce plan d'action se poursuivra en 2020 afin de prévenir les causes de l'absence et d'en diminuer le coût.

1. Contexte

En 2011, le bureau municipal a validé le principe d'élaboration d'un handibudget, dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'action municipale en faveur des personnes handicapées. La Ville ayant une approche intégrée du handicap, le travail en ce domaine est partagé et mené par toutes les directions de la ville.

Ce rapport présente les dépenses prévues dans le cadre du BP 2020, sur la base des apports des directions et services de la Ville. Il mentionné également les principales actions n'entraînant pas de surcoût mais favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap à Saint-Denis.

Les actions, dont le détail figure en annexe, sont classées en **cinq domaines** :

- accessibilité
- intégration professionnelle
- accès aux droits et services
- communication, sensibilisation
- développement des partenariats et soutien aux associations

Ce handibudget BP 2020 est en légère hausse par rapport au BP 2019 : **2 373 979 euros sont prévus** contre **2 241 013 euros** en 2019, en raison notamment d'une amélioration du repérage et du recensement des budgets dédiés au handicap au sein des directions.

Sur ces **2 373 979 €**, 1 100 000 € (46,3%) correspondent à des dépenses d'investissement et 1 292 212 € (53,7%) à des dépenses de fonctionnement.

Le travail mené a permis d'améliorer le taux d'emploi conforme aux obligations légales, ce qui a pour conséquence une suppression de la cotisation obligatoire indexée sur le taux d'emploi des personnes en situation de handicap.

L'enveloppe globale des travaux d'accessibilité physique recensés est prévue à un niveau similaire à celui de l'an dernier avec un montant de 1 100 000 €. Cet **effort important de la ville se poursuit annuellement, consolidée par la ligne dédiée au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**.

En raison de l'avancée du calendrier de préparation et de vote du budget, la programmation détaillée des travaux de mise en accessibilité sur les ERP municipaux pour l'année 2020 est encore en cours.

D'une manière générale, **la dimension « handicap » restera portée en 2020 par la plupart des directions.**

2. Les actions en faveur du handicap et les dépenses liées selon les domaines

2.1. L'accessibilité du cadre bâti, de l'information et de la communication (1 108 840€)

Le détail des travaux prévus en 2020 est en cours d'élaboration. Néanmoins, les principales opérations sont d'ores et déjà identifiées, notamment au sein des groupes scolaires Diez, Jean Vilar, Puy Pensot, Langevin qui bénéficieront d'opérations d'ampleur.

Au total, **le montant des travaux envisagés devrait atteindre 1 100 000 € pour la mise en accessibilité des ERP municipaux**, qui seront financés grâce à l'enveloppe accessibilité au Plan pluriannuel d'investissement de 800 000 € ou via d'autres opérations du PPI.

Au-delà de ces travaux pilotés par la direction des bâtiments et de l'architecture, **d'autres directions participent à la mise en accessibilité des services municipaux**, telles que :

- le CTM, lors d'interventions ponctuelles (exemple : installation d'isoloirs PMR pour les élections)
- la Direction de la Vie scolaire et la direction de l'Enfance, avec l'achat de mobilier et de matériel pédagogique adapté (environ 7500 €)

2.2. L'intégration professionnelle (267 312 euros)

• L'obligation d'emploi et la contribution au FIPHFP

Tout employeur de plus de 20 salariés doit présenter un taux d'emploi de travailleurs handicapés supérieur ou égal à 6%. Si ce taux est inférieur à 6%, l'employeur doit reverser une contribution à un fonds d'aide pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés (le FIPHFP, dans le cas des employeurs publics).

Depuis 2013, le taux d'emploi de la Ville a été en constante augmentation, ce qui a entraîné une baisse de la contribution payée au FIPHFP. En 2018 pour la première fois la ville n'a pas contribué au FIPHFP, (20 000 € en 2016) le taux d'obligation d'emploi ayant atteint 6%.

Outre l'emploi direct, la Ville sous-traite des activités à des établissements et services d'aide par le travail pour personnes en situation de handicap (ramassage des poubelles de tri, mise sous pli, etc.). Depuis 2018 certains marchés sont réservés aux ESAT. 156 000 euros sont ainsi prévus pour cela en 2020.

Evolution du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) à la Ville de Saint-Denis

Année	2006	2012	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'emploi direct	1,19%	3,40%	5,50 %	5,62%	6 %	6.3%	6.5%

• Les actions prévues pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Depuis 2012 la ville est en **convention avec le FIPHFP** afin d'avoir davantage de moyens pour prendre en compte les problèmes de santé ou les situations de handicap rencontrés par les agents. La dernière convention a été signée en 2017 prendra fin en 2020. Désormais le FIPHFP impose qu'une partie ou la totalité de certaines actions doivent être financées par la collectivité. Les actions co-financées sont les suivantes : aménagements et adaptations de postes, formation et recrutement des BOE⁶, études, apprentissage, sensibilisations, soutien médico-psychologique.

Le budget prévisionnel total au BP 2020 que l'on peut recenser à ce jour pour l'intégration professionnelle s'élève à **267 312 €**.

2.3. Accès aux droits et services (862 983 €)

• L'accueil de droit commun

Les Dionysiens en situation de handicap sont accueillis dans les services municipaux au même titre que n'importe quel habitant. Des actions plus ciblées sont toutefois menées. Ainsi le **CCAS et la DSDS** sont particulièrement concernés, notamment:

- Le service d'Aide à domicile : 4 personnes en situation de handicap bénéficieront en 2020 de ce service du CCAS, pour une dépense totale estimée à 76 992 € et une recette à hauteur de 31 183 €.
- Le Pôle social, qui met à disposition des dossiers MDPH, peut aider à les remplir lors de permanences dédiées et remet aux usagers les cartes attribuées par la MDPH (invalidité, priorité, stationnement). En plus de cet accueil de droit commun, deux permanences par semaine sont dédiées à l'accueil du public sur la thématique du handicap.

Au-delà du CCAS, **l'ensemble des structures municipales** sont impliquées. On peut notamment citer :

- les Maisons du Petit Enfant. Une vingtaine d'enfants accueillis, pour lesquels les professionnels des crèches de la ville bénéficient depuis 2018 de l'accompagnement d'une psychomotricienne,
- les équipements culturels : Musée d'Art et d'histoire, Unité d'archéologie, Ecole d'Arts Plastiques, Conservatoire : médiation culturelle et activités spécifiques avec des groupes de personnes handicapées, autour du jardin des 5 sens au Musée, à la Fabrique de la Ville, etc.
- la Maison des parents : perspective de reprise des temps d'échange et de rencontres autour du handicap
- les équipements de vie des quartiers (vie associative, maisons de quartier, etc.)

⁶ BOE : Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi

- **Les actions de prévention et dépistage** du handicap effectués par les PMI (162 000 €)

Les structures municipales de santé concourent à la prévention et au dépistage de troubles ou handicaps, mais cela est difficilement quantifiable. On peut toutefois citer les PMI qui réalisent à l'occasion du bilan des 4 ans des enfants une série de tests qui concourent à dépister les éventuelles déficiences visuelles, auditives, langagières. Le coût estimé de ces actions est de 162 000 euros.

- **L'accueil et la prise en charge renforcée**

L'accueil de droit commun pratiqué par l'ensemble des structures municipales n'est pas toujours suffisant et un accompagnement spécifique peut être nécessaire pour certains types de handicaps.

Ce constat a amené la Ville à mettre en place des projets spécifiques pour renforcer l'accueil, avec des personnels supplémentaires lorsque le droit commun montre ses limites.

A la direction de l'Enfance, les **accueils de loisirs** pratiquent ainsi, depuis 2011, un encadrement renforcé dans plusieurs ADL (7 en 2019) pour les enfants en situation de handicap ne pouvant être accueillis avec un taux d'encadrement réglementaire. En 2019, un projet de développement de l'accueil sur tous les temps est engagé du fait de la demande croissante des familles et du cadre juridique (principe de non-discrimination en raison d'un handicap). Ce projet s'est accompagné d'une demande de développement budgétaire de **206 405 euros**. Il consiste à garantir l'accueil sur tous les temps (soirées, mercredis, vacances, été) des enfants en situation de handicap déjà accueillis, et de répondre aux demandes de nouvelles familles.

Ainsi, afin de faire face au développement croissant de la demande, le budget dédié au recrutement d'animateurs encadrant les enfants en situation de handicap a fortement augmenté en 2019, et atteint 523 971 € en 2020

La Ville a également recours à **des vacataires supplémentaires sur le temps de pause méridienne dans les écoles** pour renforcer les équipes lorsque le handicap d'un enfant le nécessite. Une vingtaine de vacataires est employée à ce titre, pour un budget prévisionnel de **64 194 euros**.

En 2020 il est également prévu de poursuivre le développement d'actions pour **favoriser le départ en vacances des enfants handicapés**, sur plusieurs modalités :

- Organisation de séjours de répit en centre de vacances municipal, ce qui nécessite de renforcer et former l'encadrement dédié
- Financement de séjours adaptés en dehors des structures municipales si pas de possibilité d'accueil en structure municipale.

Le besoin financier nécessaire pour développer l'accès aux séjours est ainsi estimé à **15 600 euros**.

La Direction de la Jeunesse s'est également engagée dans la formalisation de l'accueil de jeunes en situation de handicap dans ses structures de quartier grâce à la mise en place d'un protocole d'accueil spécifique et à la création d'une fiche de poste d'animateur spécialisé, expérimenté à l'espace jeunesse Delaunay-Belleville, où l'animatrice qui suivait une jeune autiste fréquentant les accueils de loisirs a été recrutée pour prolonger l'accompagnement. Le coût prévisionnel de ce poste à temps partiel est estimé à 20 000 € pour 2020.

2.4. Sensibilisation au handicap, information et communication (8 700 euros)

- **La sensibilisation du grand public sur le handicap**

En 2020, il est prévu de poursuivre **les actions de sensibilisation** à l'occasion de temps festifs de la ville ou selon le calendrier national (semaine du handicap, duo day, etc.). D'autres actions du même type sont également susceptibles d'être programmées pendant le reste de l'année.

La mise à jour et publication du guide du handicap est prévue pour fin 2019/2020 pour un montant estimé de 2200 €

- **Plan autisme**

Dans le cadre du plan autisme, la mission handicap finance plusieurs actions de sensibilisation et de formation des professionnels de la ville et du territoire. L'accent sur la formation des personnels des accueils de loisirs effectuant un accueil d'enfants en situation de handicap en 1 pour 1 sera maintenu, en particulier l'approche menée en partenariat avec l'association Tes Vacances d'accompagnement in situ des animateurs. Le plan autisme (15000 €) permet également de financer des actions de soutien à la parentalité et du matériel adapté.

- **Handicap et culture : le projet accueillir la différence**

En 2019 s'est engagé un projet de sensibilisation au handicap dans le champ culturel, qui comprend plusieurs volets et qui va se poursuivre en 2020. Une sensibilisation des acteurs culturels au handicap a été menée en 2019. En 2020, dans le cadre de la pièce de la saison jeune public au TGP Tendres Fragments de Cornelia Sno, mettant en scène un jeune autiste, des actions de sensibilisation seront menées auprès des enfants (ateliers auprès de classes), et un accès au théâtre sera facilité pour les familles touchées par le handicap. Ce projet est financé par la Mission Handicap, la direction de la Culture qui a bénéficié en 2019 d'une aide de 5000 euros du département dans le cadre des accords de co-développement.

2.5 Le développement des partenariats et le soutien aux associations

La Ville travaille avec plusieurs types de partenaires :

- les **associations locales** : la Ville soutient leurs projets (activités au Musée, au théâtre, mise à disposition de salles et de cars) et leur verse des subventions, en particulier via la mission handicap, la direction de la santé et la vie associative. 5600 euros de subventions seront ainsi versés en 2020, dont 2100 euros provenant de la mission handicap.
- les **services et établissements médico-sociaux implantés à Saint-Denis**, qui fréquentent régulièrement les services municipaux (Musée, Centres de santé, espaces-jeunesse, ludothèques...)
- les **partenaires institutionnels** : ARS, MDPH, Conseil départemental, Centres ressources, etc., autant de partenaires incontournables pour la mise en œuvre de nouveaux projets. Par ailleurs, le handicap est pleinement pris en compte dans deux instances partenariales importantes du territoire :
- le **Contrat local de santé** qui comprend une fiche action sur l'accès aux soins des personnes handicapées et une autre sur l'autisme.
- le **Conseil Local en Santé Mentale**, qui porte plusieurs actions contribuant au mieux-être des personnes en situation de handicap, notamment à travers les groupes de travail « Autisme » et « Logement ».

3. Les moyens humains

3.1. Les postes dédiés à temps plein

Outre les postes de vacataires dans les accueils de loisirs, sur le temps de pause méridienne et dans les centres de vacances, trois postes à temps plein sont aujourd'hui dédiés au handicap :

- Au sein de la Direction Générale, un poste de chargé de mission dont l'objet est d'assister les directions dans la mise en œuvre de projets pour une meilleure prise en compte du handicap
- Au sein de la Direction de la Petite Enfance, un poste de psychomotricienne vient d'être créé pour l'accompagnement des professionnels en crèche accueillant des enfants en situation de handicap
- Au sein de la DRH, un poste de référent handicap dont l'objet est de mettre en œuvre la convention signée avec le FIPHFP. Le coût de ce troisième poste est inclus dans le budget dédié à l'intégration professionnelle.

3.2. La mobilisation de l'ensemble des directions

Au-delà des postes dédiés, plusieurs agents consacrent un temps de travail conséquent au handicap dans le cadre de leurs missions. C'est notamment le cas de :

- la Direction des bâtiments et de l'architecture, pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux ;
- la Direction des Ressources humaines via le pôle social pour l'accompagnement des agents de la ville dans la constitution de leur dossier MDPH ;
- la Direction Enfance- loisirs avec le renforcement de l'accueil en centres de loisirs et en séjours de vacances et celui de l'encadrement pour la pause méridienne et le travail réalisé en lien avec les CASEH, référent handicap de l'Education nationale.
- La Direction de la santé, dans ses différentes composantes, (dépistage en PMI, intégration de la question du handicap dans les projets de l'Unité Ville et santé (CLS, CLSM), suivi en CMS...)

Au-delà de ces directions, d'autres projets sont menés en lien avec le handicap dans les différentes directions, un investissement qui se conforte d'année en année et qui dépend de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la municipalité.

Synthèse des dépenses prévues selon les domaines d'action

Accessibilité	1 108 840 €
Intégration professionnelle	267 312 €
Accès aux droits et services	862 983 €
Sensibilisation et formation	23 200 €
Partenariats - associations	8700 €
Postes entièrement dédiés au handicap	102 944 €
Total	2 373 979 €

Domaine d'action 1 : Accessibilité (physique + information & communication)

Direction / Service	Action	Partenaires	Dépenses prévues en 2020	Recettes prévues en 2020	Observations
Bâtiments & architecture	Travaux et études favorisant la mise en accessibilité des bâtiments municipaux	MOE, CCA	1 100 000 €		<i>Enveloppe estimée en amont des arbitrages de programmation</i>
Mission Handicap	Prestation de traduction en langue des signes	ISF	840 €		
Vie scolaire	Achat de mobilier scolaire et de matériel pédagogique adapté		1500 €		
Enfance	Achat de matériel pédagogique	Education Nationale	4500 €		
Mission Handicap	Achat de matériel pédagogique	Mission Handicap	2000€		
TOTAL			1 108 840 €		

Domaine d'action 2 Intégration professionnelle

Direction / Service	Action	Partenaires	Dépenses prévues en 2020	Recettes prévues en 2020	Observations
Ressources Humaines	Aménagements et adaptations de poste	FIPHFP	58 750		
	Formation des BOE		13 000		Dont 4000€ pour les actions de sensibilisation collective
	Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi		6260		Dont 3000€ pour le recrutement
	Etude pour les bilans de mise à jour de la convention FIPHFP		7200		
	Soutien médico-psychologique		2500		
	Recrutement BOE		3000		
	Apprentissage		5130		
	Sensibilisations des équipes		3000		
	Emploi d'une référente handicap		34 472		
	Contribution annuelle au FIPHFP		0		Depuis 2017 suppression de la contribution en raison de l'atteinte du taux d'emploi de plus de 6%
Accueil/ Commande publique	Marchés réservés aux ESAT	ESAT Vivre autrement ESAT La Résidence sociale	134 000		Marchés pour la mise sous pli et le ramassage des poubelles au Centre Administratif
TOTAL			267 312 €		

Domaine d'action 3 Accès aux droits et services

Direction / Service	Action	partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2020	Recettes prévues en 2020	Observations
Santé	Dépistage des 4 ans pour repérer déficits auditifs, visuels ou langagiers, consultations de PMI	ARS, PMI	162 000€		3.5 ETP dédiés
CCAS	Prestations d'aide à domicile auprès de personnes en situation de handicap		76 992 €	31 183 €	
Jeunesse	Recrutement d'une animatrice spécialisée à temps partiel pour l'espace jeunesse Delaunay Belleville		20 000€		Temps partiel
Enfance- Loisirs	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs	CAF – Mission Handicap	523 971 €	279 342 €	Dépenses dédiées au personnel et au fonctionnement (jouets et matériel adaptés, etc. Développement important de l'accueil proposé.
	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en séjours de vacances	Eclaireurs de France	15 826 €		Dépense qui englobe le coût salarial supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en séjours ordinaires avec encadrement renforcé, l'organisation d'un séjour de répit et le financement de séjours adaptés.
	Renforts pour l'encadrement de la pause méridienne	Education nationale	64 194 €		
TOTAL			862 983 €		

Domaine d'action 4 Sensibilisation et Formation

Direction / Service	Action	partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2020	Recettes prévues en 2020	Observations
Communication/Mission handicap	Mise à jour et réimpression du guide du handicap, documentations		2200 €		
Mission Handicap	Actions de sensibilisations handicap, autisme, soutien à la parentalité	Association Tes Vacances – TGP – Action Handicap France	15 000 €		
Enfance	Formation à l'inclusion dans les ADL	Francas	6000 €		
TOTAL			23 200 €		

Domaine d'action 5 Développement du partenariat/soutien aux associations

Direction / Service	Action	partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2019	Recettes prévues en 2019	Observations
Mission Handicap/ Santé/ Vie associative	Subventions		5600 €		Associations concernées: Un sourire d'ange, GAIF, GEM L'Entretemps, GEM L'Astrolabe, Santé Mentale et Culture, A Plaine vie
Vie associative/Espace jeunesse	-Mise à disposition de salles de la maison des associations (permanence et cercle de lecture de l'association Valentin Haüy, ...) -Mise à disposition de l'EJ centre-ville à l'association Le Relais Ile-de-France (jeunes en TSA)	Associations Valentin Haüy, Relais Ile-de- France, GEM L'entretemps			
Vie associative	-Mises à disposition de cars GEM l'Astrolabe Pourkoipanou Tes vacances		3100 €		
TOTAL			8 700€		

Mission handicap (mise à part car transversale à l'ensemble des domaines présentés ci-dessus)

Direction / Service	Action	partenaires éventuels	Dépenses prévues en 2020	Recettes prévues en 2020	Observations
Direction générale / Mission handicap	Emploi d'une personne à temps plein pour animer la mission handicap		48 928 €		
Direction de la Petite Enfance	Emploi d'une psychomotricienne pour accompagner les équipes qui accueillent des enfants en situation de handicap	CAF	54016 €	48 667 €	Recettes CAF dans le cadre de l'appel à projet Publics et Territoires et du bonus handicap
TOTAL			102 944€		

Annexe 6 – Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Saint-Denis (données 2019)

Aux termes du décret n°2015-761 du 24 juin 2015 pris en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes de plus de 20.000 habitants doivent établir un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes qui concerne à la fois la politique de ressources humaines de la collectivité, et sa politique territoriale.

Ce rapport doit rappeler comment la commune assure l'égalité professionnelle de ses agents femmes et hommes en se concentrant sur les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport doit également présenter les politiques que mène la collectivité en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sur son territoire.

- **La politique de ressources humaines de la ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : bilan 2019⁷**

- a. **La très large féminisation des emplois titulaires à la ville.**

Filière	Femme	Homme	Total	% féminisation
Administrative	433	82	515	84,1%
Animation	188	143	331	56,8%
Culturelle	30	21	51	58,8%
Médico-sociale	153	5	158	96,8%
Médico-technique	8		8	100,0%
Police municipale	9	35	44	20,5%
Sociale	208	4	212	98,1%
Sportive	4	8	12	33,3%
Technique	410	351	761	53,9%

Les femmes représentent une très large majorité des effectifs de la ville (plus des deux tiers), avec 69% en 2019 (contre 68,9% en 2018 et 69,4% en 2017), en cohérence avec la situation dans les trois versants de la fonction publique.

L'importante féminisation de l'administration communale masque de fortes disparités entre filières puisque ce taux atteint 98,1% dans la filière sociale et médico-sociale contre seulement 20,5% dans celle de la police municipale en 2019. On note toutefois un renforcement des effectifs féminins dans cette dernière filière puisque le taux de femmes était de 17,8% en 2018 soit une évolution de 2,7 points.

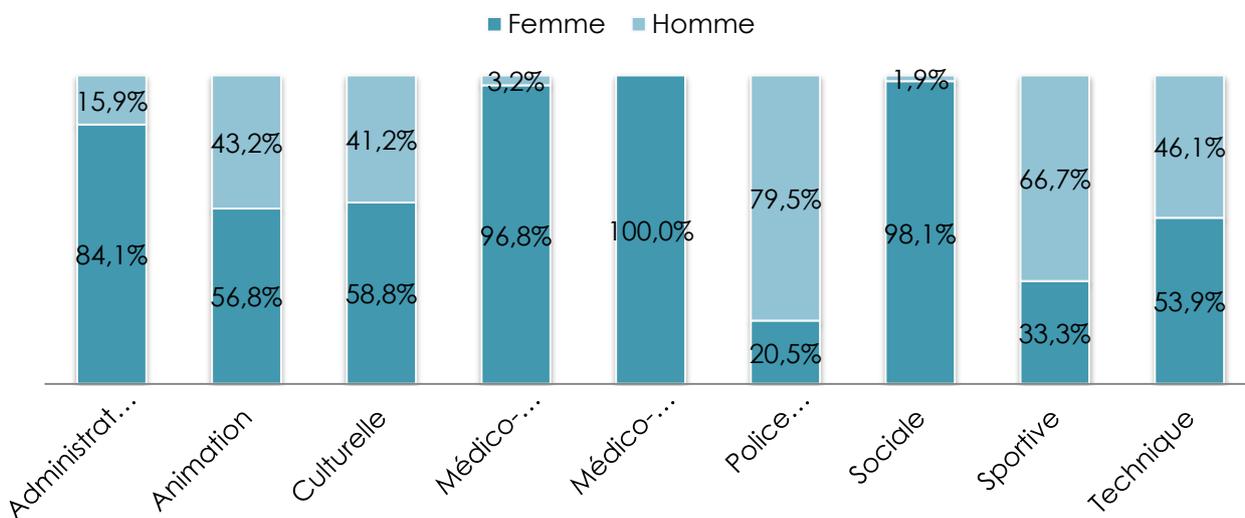
La filière administrative comporte 84,1% de femmes, une part restant relativement stable depuis quelques années (83,5% en 2018 et 84,2% 2017).

La filière technique apparaît comme la plus équilibrée en termes de mixité avec 53,9% de taux féminisation en 2019, suivie de l'animation avec 56,8% de femmes.

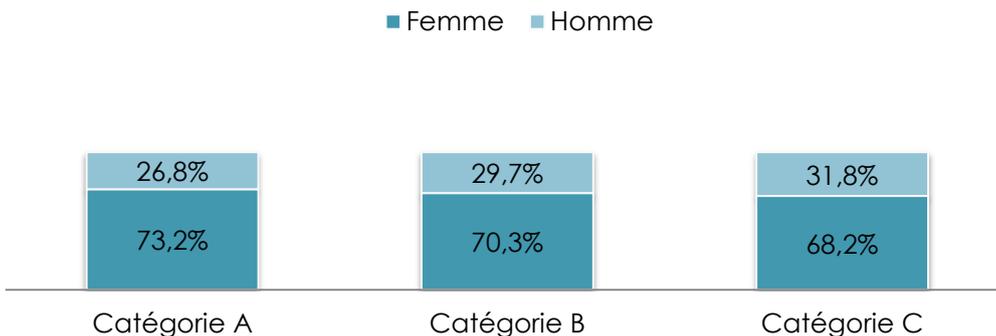
⁷ Précaution statistique : les données prises en compte pour l'écriture de ce rapport ne proviennent pas d'une base de données sur une année pleine considérant que l'année 2019 n'est pas finie. Ainsi, les données sont bornées entre le 01/01/2019 et le 31/10/2019.

Répartition des femmes et des hommes par filière :

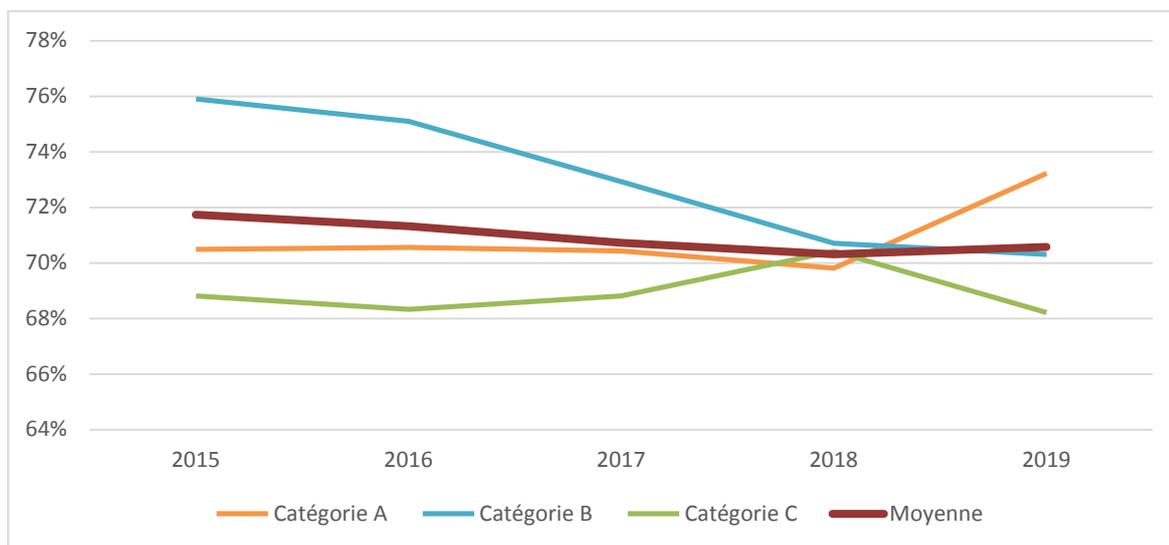
Répartition de l'effectif par sexe et filière en 2019



Répartition de l'effectif par sexe et par catégorie en 2019



Evolution de la proportion de femmes au sein de chaque catégorie hiérarchique entre 2015 et 2019 :



On constate une certaine homogénéité en ce qui concerne la répartition dans les différentes catégories, notamment pour la catégorie A : 9,9% des hommes et 12,1% des femmes ont des grades de catégorie A.

Répartition de l'effectif par catégorie hiérarchique et par sexe :

	Femme	Homme	Total
Catégorie A	12,1%	9,9%	11,4%
Catégorie B	9,4%	8,8%	9,2%
Catégorie C	78,5%	81,4%	79,4%

Cependant, alors que les femmes représentent 69% des fonctionnaires, elles n'occupent que 54,6% des postes de cadres évaluateurs.

Les femmes occupant un poste d'encadrant représentent 12,7% de l'effectif féminin alors que le même ratio pour les hommes atteint 23,6%.

b. Comparatif des rémunérations

Sur le plan de la rémunération, on observe un écart de 7% en faveur des hommes.⁸ Les écarts diffèrent selon les filières.

Comparaison des rémunérations moyennes entre les femmes et les hommes (titulaires) :

Filière	Différence de salaire moyenne
Administrative	-14%
Animation	-5%
Culturelle	10%
Médico-sociale	-13%
Médico-technique	
Police municipale	5%
Sociale	-10%
Sportive	6%
Technique	-15%
Total général	-7%

L'évolution par rapport à 2018 où l'écart était de 6% s'explique essentiellement par les éléments de rémunération accessoire. En effet, les hommes sont plus représentés au sein des filières bénéficiant de contrats de service et d'heures supplémentaires rémunérées. En 2019, la féminisation des catégories A a augmenté mais celle des catégories B et C a diminué. Ainsi, entre 2018 et 2019, le montant de contrat de service et d'heures supplémentaires rémunérées alloué à des hommes a augmenté plus que le montant alloué à des femmes.

Ex - Filière médico-sociale : l'écart s'explique par le fait que parmi l'échantillon pris en compte, on trouve 150 femmes mais uniquement 5 hommes. S'il s'agit bien d'un comparatif de moyenne des salaires, il n'empêche que l'effectif très réduit des hommes dans l'échantillon de cette filière affaiblit ici l'efficacité de l'indicateur « écart de salaire moyen ».

Ex - filière technique : alors qu'on compte un effectif plus important de femmes (53%), on note un différentiel de rémunération de 15%. Le tableau des grades ci-dessous indique que les femmes sont moins représentées que les hommes dans les grades les mieux rémunérés. Par ailleurs, les rémunérations accessoires au traitement de base (primes et indemnités) sont nettement plus élevées pour les hommes, plus représentés dans les métiers avec des contraintes horaires. Cela explique que le montant moyen de primes perçu par les femmes est de 29% inférieur à celui des hommes.

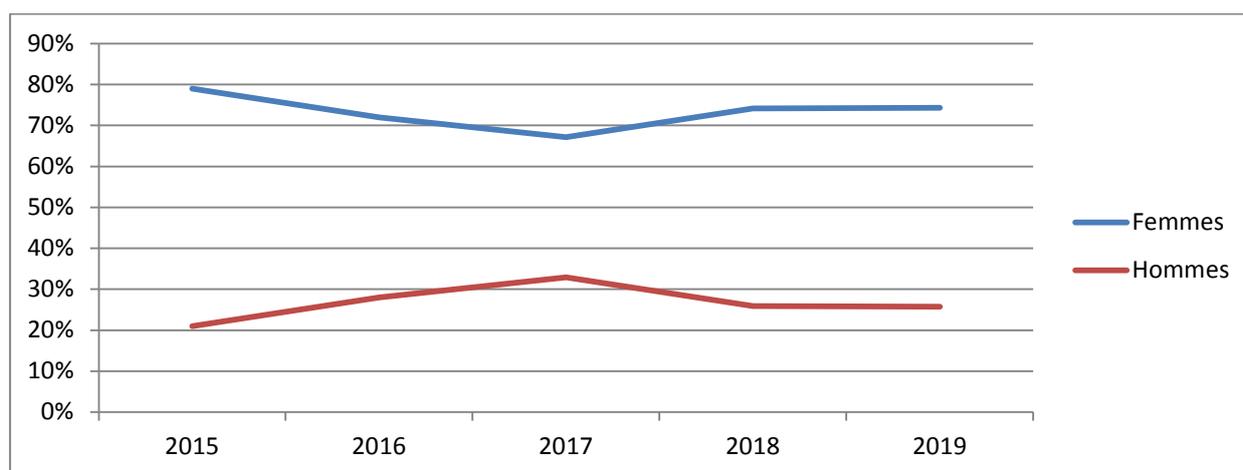
⁸ Etude réalisée sur la rémunération annuelle brute d'un échantillon de 2026 fonctionnaires, ayant été payés de janvier à octobre 2019, à l'exclusion des temps partiels et des rémunérations mensuelles brutes inférieures à 1.000 euros (dans un souci entre autres de ne pas prendre en compte les entrées sorties en cours d'année). Source : SIRH

Grades	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Ecart de primes perçues en moyenne
Ingénieur principal	3	7	5%
Ingénieur	1	6	1%
Technicien principal de 2ème classe	2	3	-5%
Technicien	2	2	-22%
Agent de maîtrise territorial principal	12	24	-24%
Agent de maîtrise	11	8	-1%
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	25	93	-14%
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	101	63	-26%
Adjoint technique territorial	185	116	-23%
Total	342	322	-29%

c. Une féminisation qui se traduit en termes de politique des ressources humaines

i. Formation.

En 2019, 74% des agents partis en formation sont des femmes tout comme en 2018. Pour rappel, cette proportion était de 79% en 2015, 72% en 2016 et 67% en 2017.

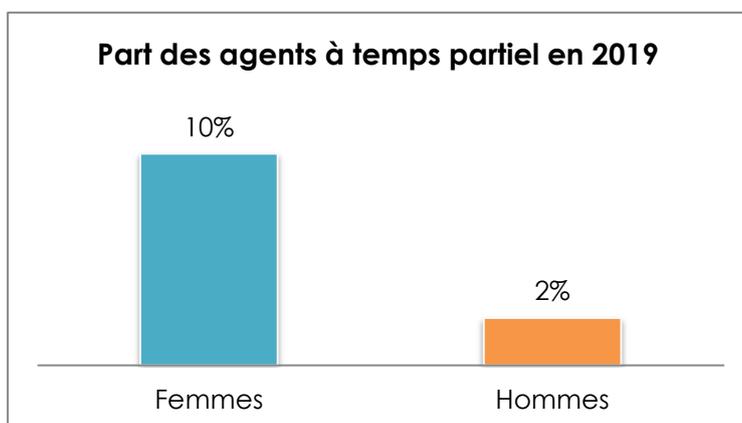


ii. Temps partiel

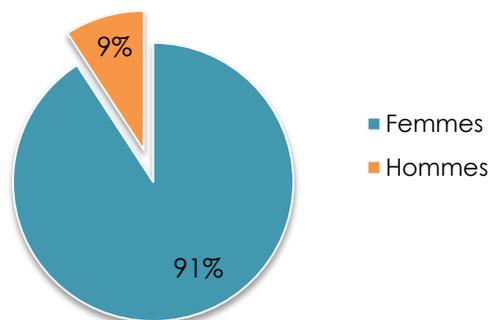
Le temps partiel reste majoritairement demandé par les femmes :

10% des femmes sont à temps partiel, un chiffre qui reste stable puisque la proportion de femmes travaillant à temps partiel en 2018 était également de 10% (8,4% en 2017).

La proportion d'hommes travaillant à temps partiel, quant-à-elle, stagne depuis quelques années, elle est de 2% aujourd'hui tout comme en 2018 et 2017.



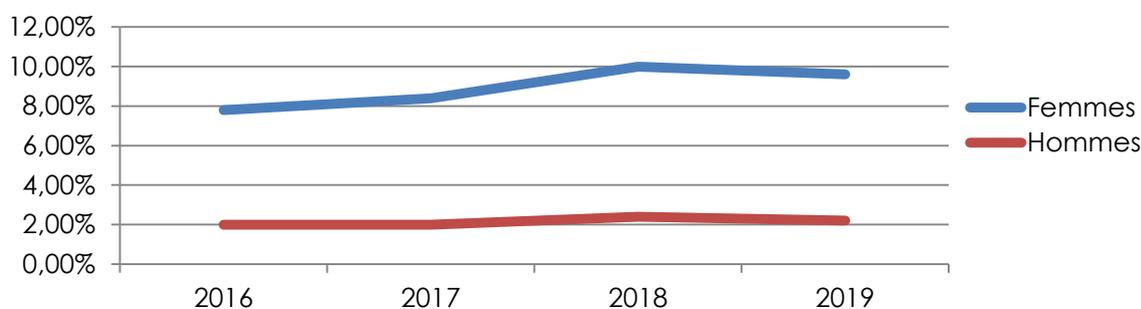
Composition des agents en temps partiel en 2019



Toutefois, la part de femmes en temps partiel est moins importante à Saint-Denis que la moyenne nationale. Ce constat vaut également pour la proportion d'hommes en temps partiels. À titre de comparaison, en 2015 dans la fonction publique territoriale, 29,1% des femmes étaient à temps partiel et 6,6% des hommes⁹.

Sur les 153 agents permanents à temps partiel au sein de la Ville, on compte 91% de femmes (139 agents) et 9% d'hommes (14 agents).

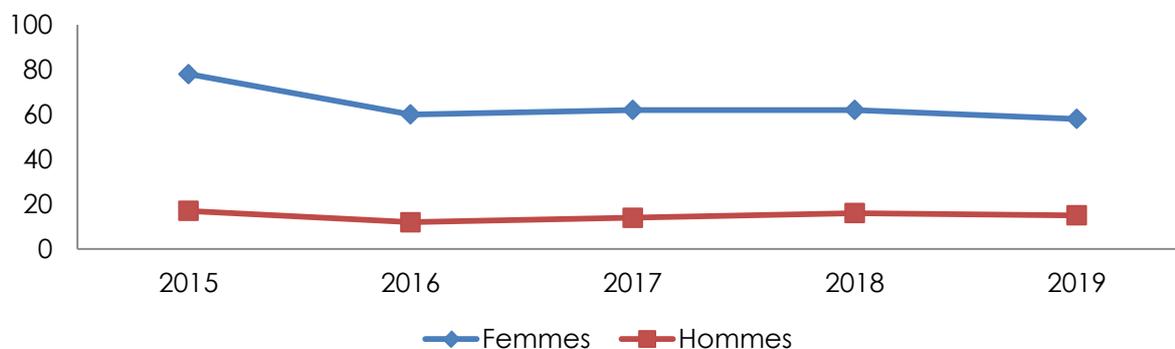
Répartition par sexe des agents ayant bénéficié d'un temps partiel sur un effectif total depuis 2016



iii. Dispositifs en faveur du maintien dans l'emploi et de la continuité de carrière.

Nombre d'agents en reconversion professionnelle.

Année	Femmes	Hommes	Total général
2015	78	17	95
2016	60	12	72
2017	62	14	76
2018	62	16	78
2019	58	15	73
Total général	320	74	394



Au total, en 2019, 58 femmes sont en position de reclassement, ce sont 20 agents de moins qu'en 2015. Cette baisse s'explique par la mise un ensemble de mesures visant à prévenir l'usure professionnelle qui touche les

⁹ Source : DGAFP / Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes / Ed. 2017

personnels intervenant dans des secteurs opérationnels notamment, afin de leur permettre de continuer à mener leur activité moyennant par exemple des aménagements de leur poste de travail (aménagements techniques, organisationnels, formations, ...) ou encore un reclassement dans un autre secteur d'activités. Ces mesures visent le maintien dans l'emploi et à éviter les périodes de ruptures d'activités dans la carrière des agents.

iv. Politique sociale.

Répartition par sexe des adhérents à une mutuelle santé et prévoyance :

Genre	Adhérents prévoyance	Part sur l'effectif total	Adhérents santé	Part sur l'effectif total	Adhérents santé et prévoyance	Part sur l'effectif total
Femmes	559	38,7%	563	39,0%	1122	77,8%
Hommes	168	25,9%	252	38,8%	420	64,7%
Total	727	34,8%	815	39,0%	1542	73,7%

La ville participe financièrement à la protection sociale complémentaire pour les garanties santé et prévoyance. 38,7% des femmes bénéficient de la participation de la ville à une mutuelle prévoyance, et 39% à une mutuelle santé. 77,8% des femmes bénéficient de l'aide financière de la ville pour l'adhésion à une mutuelle santé et/ou prévoyance. On constate en proportion, que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à profiter de cette aide de la collectivité, soit un écart de 12,8 points pour la prévoyance et 1 point sur la santé.

- **Les actions de la ville sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - **L'évolution de la politique locale en faveur de l'égalité femmes/ hommes**

Le premier Rapport d'orientation sur la politique de promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes date de 2009.

La ville avait consolidé sa politique locale de promotion des droits des femmes à travers trois axes de travail prioritaires, validés par le bureau municipal :

- 1/ Lutter contre les discriminations liées au sexe dans les différents secteurs d'intervention de la collectivité ;
- 2/ Combattre et prévenir les violences faites aux femmes et les comportements sexistes ;
- 3/ Créer les conditions pour favoriser une réelle autonomie des femmes.

Ces axes de travail, ambitieux, s'inscrivaient de manière cohérente dans le projet politique municipale et, dans une approche transversale, encourageant l'ensemble des politiques publiques locales à prendre en compte cette exigence d'égalité réelle entre hommes et femmes.

En 2016, un deuxième rapport d'orientation intitulé politique en faveur de l'égalité femmes/hommes soulignait l'importance de prendre en compte la question des inégalités femmes hommes à St Denis.

Il s'agissait de réaffirmer les objectifs de la ville et la cohérence de l'action en faveur de l'égalité femmes/hommes avec les services œuvrant dans ce domaine et de déterminer les orientations politiques de la mission droits des femmes jusqu'en 2020.

Cet engagement municipal est d'autant plus ambitieux qu'aujourd'hui, en 2019 malgré le Grenelle des violences mis en place par le gouvernement, le manque de moyen est criant.

La mission Droits des femmes au sein de la collectivité et du territoire local.

Si le dénominateur commun est l'action en direction des femmes avec l'ensemble des directions de la collectivité, les projets et initiatives menées recouvrent des réalités très variées. La mission Droits des femmes

contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et promeut l'égalité femmes-hommes.

La prévention est un des axes forts de la mission droits des femmes : il s'agit de promouvoir l'éducation à l'égalité et de lutter contre les stéréotypes de sexe.

La mission favorise l'émergence et l'accompagnement de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Elle coordonne et anime un réseau d'acteurs et d'actrices autour des violences faites aux femmes.

Par ailleurs, elle assure une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes en développant la sensibilisation et la formation des professionnel-le-s au repérage des situations de violences et à la prise en charge des violences. Elle améliore l'information des femmes sur leurs droits, l'accueil et l'accompagnement.

Elle coordonne des actions phares : journée internationale des femmes, journée de lutte contre les violences envers les femmes et depuis 2018 une programmation matrimoniale dans le cadre des journées du patrimoine.

Elle anime le réseau de lutte contre les violences faites aux femmes du territoire regroupant 15 à 20 professionnel-le-s du territoire 5 matinées par an.

Elle accueille des stagiaires régulièrement et des services civiques.

- **L'action de la mission égalité femmes-hommes**

- **St Denis ville exemplaire, orientation stratégique pour renforcer la dynamique de la ville**

Des formations en interne pour lutter contre les violences sexistes et sensibiliser le plus grand nombre d'agents et d'agents à l'égalité femmes hommes

- a) Formation de 2 jours cyberviolences : sensibiliser les jeunes et leurs proches aux violences
9 et 10 janvier 15 personnes

Promotion de pratiques professionnelles non sexistes dans l'éducation des jeunes enfants (2^{ème} session) 30 janvier 17 personnes

L'établissement public Plaine commune est l'instigateur d'un projet de marches exploratoires. Deux journées de formation, ont eu lieu les 12 et 19 mars 2019 auprès des villes concernées. Les professionnelles du quartier de la Plaine regroupant l'association PPV, la maison de quartier Plaine, les infirmières du CMS et la service civique de la mission droits des femmes ont pu bénéficier de cette formation.

Formation de lutte contre les violences envers les femmes avec Ernestine Ronai de l'observatoire des violences envers les femmes pour les personnels de Plaine Commune Habitat et du service municipal du logement (28 mars et 16 avril) 120 personnes

- b) Formation à l'auto-défense pour les aides à domicile pour lutter contre le sentiment d'insécurité dans l'espace public (5 séances de 3h (17-18-19-24-25 juin) 12 personnes
- c) Conférence autour de « L'égalité Femmes/hommes dans l'enseignement musical » à destination du personnel enseignant et administratif de l'école de musique et de danse de Saint Denis
12 septembre 2019 32 personnes
- d) Formation sur les violences envers les femmes « des outils pour agir » avec Ernestine Ronai
14 novembre 35 personnes

1. Présentation de l'atelier de psychomotricité « Toucher terre » pour les femmes victimes de violences jeudi 19 novembre 8 professionnel-les de santé
2. L'écran le 21 novembre à 10h Film débat « A thousand girls like me » de Sahra Mani, sur le thème des viols et de l'inceste avec le Panorama du Maghreb et du moyen orient – l'association Les résilientes, la directrice du CIDFF 93, et la mission droits des femmes 35 personnes

Présentation à L'Union Sociale pour l'habitat du plan de formation pour les acteurs et actrices du logement social avec Plaine Commune habitat dans le cadre d'une journée d'étude le 15 janvier

▪ **Promouvoir les droits des femmes**

A/ La programmation du 8 mars du 8 au 23 mars « la musique a-t-elle un sexe » pour interroger les inégalités entre les femmes et les hommes et s'interroger sur les pratiques musicales au conservatoire.

Pour préparer l'évènement la ville a inauguré dans le cadre de la nuit des conservatoires le 25 janvier une exposition de la Sacem « Les femmes dans la création musicale ». Par ailleurs les élèves du conservatoire ont travaillé sur le répertoire des femmes compositrices tout au long de l'année.

Vendredi 08 mars : Concert rencontre avec Aude Publes musicinnes « Les femmes au chœur de la musique » à l'accueil de jour de l'amicale du nid 60 personnes

Samedi 9 mars à 14h à la maison de quartier Sémard : les femmes compositrices par Karine Huet 50 personnes

Mercredi 13 mars à 10h à la Maison des seniors : Rencontre autour d'Elsa Triolet par Bernard Vasseur philosophe. 25 personnes

Jeudi 14 mars à 19h au conservatoire : Rencontre « Chant du monde » avec l'association Lado Polyphonies et histoire des femmes et la musique 30 personnes

Lundi 18 mars à 18h en salle des mariages : Débat avec Françoise Verges politologue, Anaïs Bourdet, les collectif les Dionysiennes 60 personnes

Mardi 19 mars à 14h à la maison des parents : Les femmes compositrices avec Karine Huet accordéoniste 16 personnes

Mercredi 20 mars à 14h au conservatoire : animation jeu de lois sur l'histoire des femmes 6 personnes

Jeudi 21 mars au cinéma l'Ecran – projection du film « Forte » de Salim Saab, journaliste franco libanais, spécialisé dans le hip hop *age tirillé entre traditions et profond besoin d'émancipation.* 65 personnes

Samedi 23 mars à 10h : Réception en salle des mariages avec le Maire pour rendre hommage aux femmes dionysiennes qui agissent au quotidien dans la vie locale. 45 personnes

Samedi 23 mars à 14 heures à la Maison de quartier Floréal- conférence « Les filles jouent aussi de la trompette » et présentation de la chorale kabyle des femmes du quartier 125 personnes.

Samedi 23 mars à 14h à la médiathèque Don Quichotte, en partenariat avec la maison de quartier Floréal conférence sur les femmes et l'opéra avec Ines Berlet Mezzo Soprano

Les 17 et 24 mars de 9 à 17 heures – stage d'auto-défense avec l'AR-CAF 15 personnes

Par ailleurs, des associations ont été financées ou soutenues par la ville pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la journée internationale des femmes.

B/ Les journées du matrimoine

Samedi 21 septembre à 10h dans les locaux de Synesthésie Atelier philosophique « Penser le matrimoine » avec Anne-Laure Benharrosh 10 enfants

14h30 à 18h30 - Bourse du Travail de Saint-Denis, salle Marcel Paul : meeting de solidarité avec les Algériennes, avec l'association Apel-égalité.

Au programme, informations et échanges sur la situation en Algérie et les luttes des femmes pour la démocratie et pour leurs droits, Théâtre Forum avec les femmes de St Denis avec la participation de Synergies Théâtre, chants avec la Chorale des Femmes de Floréal poésie...

- l'histoire de la libération de l'Algérie jusqu'en 2019 puisque la question se pose en « Libérez l'Algérie », une des chansons emblématiques du hirak (mouvement de protestation actuel).

- la situation des femmes abordée par la question du code de la famille et des violences subies. On rappellera utilement en ce qui concerne les violences qu'elles sont mondiales.

- le hirak en Algérie, comme enjeu pour les femmes en tant que les questions de démocratie et d'État de droit concernent directement les femmes pour leur expression, leur organisation et leur statut. 80 personnes

De 11h à 13h à la librairie Folies d'encre : vitrine matrimoine

Animation quizz avec la mission droits des femmes. 25 livres « Ni vues ni connues » du collectif Georgette Sand pourront être gagnés par toutes celles et ceux qui trouveront les bonnes réponses au quizz. 40 participant-es

Dimanche 22 septembre à 15h et 17h au musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Visites guidées tous publics Les deux Louise

Louise Michel, Louise de France : quel point commun entre la militante anarchiste et la carmélite, fille de Louis XV ? La désobéissance. Une médiatrice culturelle vous invite à redécouvrir ces deux figures majeures du musée. 30 personnes

A 16h au musée d'art et d'histoire Paul Eluard : Visite guidée spéciale famille

L'une était institutrice, l'autre princesse, l'une voulait sauver les hommes et les femmes de son temps, l'autre leurs âmes. Louise Michel, Louise de France, deux femmes qui ont choisi leur vie, loin d'un destin tout tracé. 34 personnes

C/ Programmation du 25 novembre

Vendredi 15 novembre à 19h Maison de quartier Sépard : Voix de femmes spectacle de la compagnie Compos Suie 40 personnes

Samedi 23 novembre à 19h à Adada (association des artistes dionysiens associés) : Exposition tricot-photographique « cris de femmes » dans la continuité de l'exposition statures de femmes: poupées en résistance » par Anna Rouker et Hélène Cohen Solal artistes dionysiennes (atelier de création avec 20 femmes) et performance de Catherine Froment écrivaine en résidence sur St Denis vernissage 110 personnes

Lundi 25 novembre à 9 heures à la Médiathèque Ulysse : Présentation d'une scène « la jalousie est une preuve d'amour » théâtre Forum avec Synergies Théâtre en partenariat avec la place Santé centre de santé communautaire + Ateliers théâtre : 45 personnes dont une classe du lycée Angela Davies

Les 17 et 24 novembre de 9h à 17h : Stage d'auto-défense assuré par l'association ARCA-f avec un groupe de 15 femmes du quartier de la plaine

Ces manifestations regroupent une grande diversité de publics de l'ensemble des quartiers de St Denis en fonction des lieux de programmation et des partenaires associés. Elles restent des moments d'échanges et de débats pour mettre en lumière les violences envers les femmes.

▪ **Développer une culture de l'égalité entre filles et garçons**

Le travail mené depuis plusieurs années pour que les jeunes puissent comprendre les mécanismes d'intériorisation des stéréotypes, offrir une éducation plus égalitaire, et lutter contre les discriminations ont porté leurs fruits car de plus en plus d'établissements scolaires se sont inscrits dans des projets destinés à faire la promotion des comportements non sexistes.

L'année 2019 s'est traduite par le développement d'actions de préventions des comportements sexistes dans les collèges, lycées et écoles élémentaires :

Ecole élémentaire Pasteur :

Création d'une comédie musicale « Un si beau royaume » présentée par 25 élèves de ce1 à la médiathèque Gulliver devant un public de parents d'élèves 120 personnes le mardi 11 juin. Le travail mené a permis de faire réfléchir les enfants sur la place des filles et des garçons dans les contes de fées ; de participer à un processus de création, tant au niveau de l'écriture que du jeu théâtral. La compagnie Synergies théâtre à assisté les enseignantes pendant 20h dans le processus de mise en scène du spectacle et 30 heures d'atelier d'écriture ont été menés par avec Sabrina Tayebi, dont les ateliers ont un objectif de prévention des comportements sexistes.

13 septembre 3 classes de Ce1 ont assisté au spectacle Lia et Ali à la maison de quartier Floréal (60 élèves) et le 20 septembre 3 classes de Ce1 ont assisté à une intervention de la compagnie « sangs mêlés » à la médiathèque Gulliver (60 élèves). Ces représentations ont été programmées afin de créer un spectacle en fin d'année scolaire 2020. Par ailleurs un atelier d'écriture a démarré et un atelier théâtre ont démarré dans la foulée.

Ecole Marcel Sembat :

- Une semaine de l'égalité Filles/garçons a été organisée du 15 au 19 avril pour 2 classes de CE2/CM1/CM2 (70 élèves) avec le collectif « Sangs mêlés » à raison d'h30 d'intervention par classe. Le 16 avril une rencontre destinée aux parents d'élèves avec la mission droits des femmes et la médiathèque centrale a également permis d'échanger sur les problèmes de l'école liés aux inégalités de genre (22 personnes).

Ecole Jean Vilar :

- des interventions de la mission « Droits des femmes » avec l'ensemble de l'équipe éducative (formation égalité Fille/Garçon) ont eu lieu à la demande de la directrice d'école afin de travailler sur les questions d'égalité filles-garçons sur l'année scolaire 2019/2020.

Ecole Renoir

-Deux classes de Cm1 cm2 ont bénéficié d'interventions du « collectif sangs mêlés » le vendredi 22 novembre. Une des classes va démarrer un cycle d'ateliers d'écriture de 20h sur l'égalité filles garçons avant les vacances de Noël (48 élèves)

Les collèges

Trois collèges Pierre Degeyter (3èmes), Iqbal Masih (4èmes) et Dora Maar(3èmes) ont participé au dispositif « Jeunes contre le sexisme » en partenariat avec le conseil départemental de Seine St Denis et assisté à trois représentations de théâtre Forum avec Synergies Théâtre « Questions de genres ». Deux représentations ont eu lieu à la bourse du travail le 25 janvier, et une représentation s'est déroulée au théâtre de la belle étoile en décembre 2018 350 élèves. Un clip a été réalisé par les collégien-nes de Dora Maar et des slams par collégien-nes de Pierre Degyeter. A noter qu'il n'y pas eu de restitution du collège Iqbal Masih dans le cadre de ce dispositif.

Dans le cadre du parcours citoyen-nes du collège Elsa Triolet 7 classes de 6^{ème} ont bénéficié de 2 représentations théâtrales « Lia et Ali » de la compagnie Synergies Théâtre le vendredi 1^{er} février ce qui représente 175 élèves

Intervention de Natasha Leroux autour de la thématique des femmes et musique « Les filles jouent aussi de la trompette pour 25 collégien-nes du collège Dora Maar le 16 avril.

Les lycées

Le lycée Suger (120 élèves) a bénéficié d'une représentation du spectacle Futsal le mardi 12 mars spectacle de la compagnie Jolie même sur le thème des stéréotypes dans le sport (co financement service des sports, lycée et mission droits des femmes).

Dans le cadre du forum Santé du Lycée Enna, Emilie Desjardins réalisatrice, partenaire du dispositif « jeunes contre le sexisme » a animé deux débats le 13 mai pour 25 lycéens.

Un atelier avec l'association dans le genre égales sur le thème de la sexualité et de l'homophobie s'est déroulé le 14 mai pour 16 lycéens

Le 18 avril deux ateliers sur le cyber sexisme pour une classe de terminale du lycée St Vincent de Paul avec l'association dans le genre égales 28 élèves (ateliers co financés par la Région Ile de France)

Le lycée Angela Davis (24 élèves) a bénéficié d'une représentation de Théâtre Forum « la jalousie est une preuve d'amour ? » le lundi 25 novembre suivi d'un atelier avec la compagnie Synergies théâtre.

La médiathèque Gulliver et la mission droits des femmes ont organisé une journée de sensibilisation pour travailler l'égalité filles garçons avec des enseignant-es des écoles Calmette, Floréal, Pasteur, Vieille mère, la Saussaie le 12 janvier 2018 à la demande de la coordonnatrice REP.

Le jeudi 14 décembre 2018, à la demande du principal adjoint la mission droits des femmes a rencontré un groupe de professeur-es du collège *Iqbal Masih* pour le projet égalité de l'établissement.

▪ **Combattre et prévenir les violences faites aux femmes**

La mission droits des femmes co finance un atelier de danse orientale mené par la compagnie les alouettes naïves à la maison des femmes de l'hôpital Delafontaine

12 groupes de paroles ont été mis en place à l'accueil de jour de l'amicale du nid avec une art-thérapeute pour les femmes victimes de viols (en moyenne 5 femmes par session ont participé à ces ateliers de janvier à novembre 2019)

Financement des permanences du CIDFF centre d'information pour les droits des femmes et des familles à la MJD, maisons de quartier Séward, Romain Rolland, la Plaine et Franc Moisin.

Un partenariat actif avec la direction de la santé –unité santé ville : Mise en place d'un atelier de création En partenariat avec l'Unité santé Ville, et les maisons de quartier Séward et Floréal, la compagnie Synergie théâtre a démarré un atelier à destination de femmes. L'objectif étant que les femmes créent un théâtre forum sur les questions de droits et de santé des femmes. Les femmes sont issues du stage d'Objectif Emploi « Actions jeunes et femmes », des maisons de quartier et du groupe santé des femmes, initié par la chargée de mission santé des femmes à la direction Santé. Les ateliers se sont déroulés de janvier à mars 2019. Une première représentation du spectacle « Un jour je partirai » a eu lieu le 9 avril à la maison de quartier Séward. Reprise des répétitions en septembre et 2^{ème} présentation le 21 septembre dans le cadre des journées du matrimoine.

Programmation dans le cadre d'octobre rose la ville de St Denis organise des rencontres et des animations sur le thème de la santé des femmes cf programme

18 novembre à la bourse du travail: pièce de théâtre « Tout sur le rouge », d' Elise Thiébaud (texte), Caroline Sahuquet (mise en scène), [Aline Stinus](#) (conception)

L'année passée, Elise Thiébaud était venue nous parler des règles et de la ménopause en s'appuyant sur son livre. Cette année, elle nous propose de le (faire) jouer, avec la pièce de théâtre.

Grande exploration du cycle menstruel et des grandes étapes de la vie, avec humour et poésie.

3 classes de seconde du lycée Angela Davis, 2 classes du collège Degeyter et 15 femmes de différents quartiers

Suivi de la consultation de psycho traumatologie du centre municipal de santé Les moulins et de l'atelier de psychomotricité à destination des femmes victimes de violences conjugales.

Maintien du soutien du CCAS d'une subvention de 51000€ pour l'accueil de jour de l'amicale du nid qui a fêté ses dix ans cette année.

▪ **Favoriser la pleine intégration des femmes dans la cité**

Médiation culturelle :

La culture reste un formidable outil d'émancipation et de lien de social.

Depuis plusieurs années, la ville organise des cinés club avec l'association Panorama du Maghreb et du moyen orient. Ces séances de cinéma à l'Ecran sont suivies d'un débat et permettent à des femmes qui pour la plupart

n'ont pas les moyens d'aller au cinéma de participer à des rencontres et de voir des films sur des thèmes liés aux droits des femmes.

- Paris la Blanche de Lidia Terki le 24 janvier
- Forte de Salim Saab le 21 mars
- 1. Des figues en avril de Nadir Dendoune le 20 juin
- a) Sofia de Meryem Bem Barek le 21 novembre

Ce sont environ 400 femmes (dont des classes du lycée Suger et Angela Davis) qui ont pu assister à ces séances de cinéma, à noter que certaines viennent en groupe avec une association et d'autres individuellement. Le travail de médiation est assuré par l'association Panorama du Maghreb et la mission droits des femmes.

Marches exploratoires à la Plaine

En partenariat avec la direction de quartier et l'association PPV, la maison de quartier Plaine, des marches exploratoires ont été organisées sur le quartier. Ces marches s'appuient sur une méthodologie rigoureuse. Après avoir mobilisé une équipe de marcheuses, un atelier de cartographie a été réalisé, afin que les femmes puissent définir un périmètre sur lequel elles rencontrent des problèmes de circulation, ou encore sur lequel elles se sentent en insécurité. Le premier atelier a eu lieu samedi 6 avril. Trois marches ont été organisées, de nuits, en semaine et le week-end. Une marche de restitution a eu lieu le 10 septembre.

13 participantes. L'action est toujours en cours.

Mémoires croisées,

Places aux femmes : réflexion sur la place des femmes dans l'espace public. Groupes de paroles au sein des maisons de quartier de la Plaine, Sémard, le 6B, le collège Dora Maar, l'espace jeunesse Pleyel. Recueil de témoignages sur les usages des espaces publics et photographies de femmes. Projet dont l'objectif est de lutter contre le harcèlement et le sexisme. Exposition itinérante et rencontres prévues en 2020. Projet porté par la direction de la culture.

Visites citoyennes :

23 mai en partenariat avec la maison du bébé, 12 femmes avec enfants ont bénéficié d'une visite au musée d'art et d'histoire.

18 juin visite de la mairie avec un groupe de jeunes 25 femmes de l'association Accion Artistica. A cette occasion les femmes ont présenté un spectacle en salle des mariages.

10 juillet visite de l'hôtel de ville et de la mairie pour un groupe de femmes de l'association Ikambere 12 femmes.

Ces actions ont pour objectifs la mobilité et le lien social ainsi que la valorisation de la ville et de ses institutions. Destinées aux femmes en situation de vulnérabilité, elles permettent aux femmes de s'approprier l'environnement local.

Ce bilan ne prend pas en compte le travail mené par les partenaires sur le sujet. Les associations locales, les médiathèques de Plaine commune, les maisons de quartier et les centres de planification ainsi que la direction de la prévention qui travaille avec l'amicale pour que les femmes victimes du système prostitutionnel soit accompagnées socialement.

Annexe 7 – Eléments de structuration budgétaire de Plaine commune en 2020

Le budget primitif de Plaine commune devrait être adopté le 25 février 2020, après le débat sur les orientations budgétaires prévu le 28 janvier 2020.

A l'instar du BP de la ville de Saint-Denis, le budget 2020 de Plaine commune est envisagé comme un budget de transition entre deux mandatures.

La stratégie financière de Plaine commune vise à préserver ses marges de manœuvre à moyen terme en limitant la progression de ses dépenses de gestion, en améliorant son taux d'épargne et en limitant son recours à l'emprunt.

- *Cadrage budgétaire 2020*

Le cadrage du budget 2020 s'inscrit dans la déclinaison de la stratégie financière de Plaine commune. L'objectif pour 2020 est de contenir la progression des dépenses de gestion à 161 M € (hors gestion des ordures ménagères), soit une progression de ces dépenses de 2,4 M € par rapport au compte administratif anticipé de 2019.

Cette progression des dépenses vise à intégrer les développements induits par l'entretien des espaces publics supplémentaires (1 M €) et la progression de la masse salariale - PPCR¹⁰, GVT¹¹ - (1,4 M €).

Pour tenir ce cadrage, les autres développements ou hausses de coûts devraient être absorbés par des économies supplémentaires.

- *PPI de Plaine commune*

Le PPI qui sera voté en 2020 couvrira une période de 5 ans (2020-2024). Pour l'essentiel, il devrait porter sur une actualisation du PPI 2019-2024.

Dans cette optique, il est demandé aux services de Plaine commune :

- De ne pas intégrer d'opérations nouvelles ;
- D'actualiser le coût des opérations déjà inscrites ;
- D'intégrer l'année 2024 en ne tenant compte que des opérations récurrentes et des opérations déjà engagées.

Le volume global du PPI devra être retravaillé dans le cadre du prochain pacte financier notamment à la lumière des enjeux financiers liés aux évolutions institutionnelles de la métropole.

A ce stade de la préparation budgétaire de Plaine commune, il apparaît que la ville de Saint-Denis devrait notamment bénéficier, au titre des crédits pour 2020, des opérations suivantes :

- crédits courants déconcentrés « parcs et jardins » (428 490 €) ;
- crédits courants déconcentrés « voirie » (1 969 200 €) ;
- PRU insalubrité Saint-Denis (1 559 497 €) ;
- NPNRU centre-ville Basilique (12 859 000 €) ;
- aménagement urbain – confluence (461 600 €) ;
- franchissement urbain Pleyel (22 698 697 €).

Selon toute vraisemblance ces montants, issus du précédent PPI (2019-2023), devraient faire l'objet de recalages au cours de la préparation budgétaire de Plaine commune.

¹⁰ Parcours professionnel, carrières et rémunérations

¹¹ Glissement vieillesse technicité